

COMMUNE DE NAVAILLES-ANGOS

(Pyrénées Atlantiques)

CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

(AGENDA 21 Local)

2013 - 2016



Sommaire

Avant-propos	
Le concept de Développement Durable	page 3
Le contexte au niveau national : la SNDD	page 3
Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable	page 4
L'Agenda 21 : une procédure de référence en matière de Développement	
Durable	page 5
L'Agenda 21 de Navailles-Angos: un projet global de territoire	
Fiche de présentation de la commune de Navailles-Angos	page 7
Le mot du maire	page 15
Délibération d'approbation de l'Agenda 21	page 16
La démarche « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de	
gouvernance pour élaborer son Agenda 21	page 17
Le diagnostic territorial	
Finalité 1	page 22
Finalité 2	page 25
Finalité 3	page 34
Finalité 4	page 43
Finalité 5	page 53
Le plan d'actions	
Les axes stratégiques	page 58
Le programme d'actions	page 63
Transversalité du programme d'actions	
Transversalité avec les 5 finalités du développement durable	page 140
Transversalité avec tous les acteurs	page 140
Localisation des actions sur le territoire	page 141
Un aperçu de la commune	page 142
Annexes	page 144



Avant-propos

Le concept de développement durable

Le **développement durable** se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland de 1987).

C'est un concept qui repose sur le maintien fragile de l'équilibre entre l'homme et ses activités sur le milieu naturel: il correspond à un processus économiquement viable, socialement équitable et écologiquement vivable.

démocratie participative, l'accès **l'information** et la **transparence** sont également des notions importantes prises en compte dans cette démarche.



Le contexte au niveau national : la SNDD

Depuis le sommet de Rio de 1992 puis celui de Johannesburg en 2002, la communauté internationale a pris conscience progressivement des enjeux du développement durable et de la nécessité de transformer nos repères culturels, nos modes de vie et nos stratégies de recherche et de développement. Tous les pays ont été invités à élaborer des stratégies de développement durable afin de mettre en œuvre des politiques globales cohérentes.

En France, pour la première fois, la Stratégie Nationale de Développement Durable 2003-2008 (SNDD), actualisée en 2006 pour la mettre en cohérence avec la Stratégie Européenne (SEDD), a fait du développement durable une composante de l'action publique.

Cette démarche s'est poursuivie par l'adoption de la loi « de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement » (dit « Grenelle I ») (en 2009) et de la loi « portant engagement national pour l'environnement » (dit « Grenelle II ») (en 2010).

La SNDD 2010-2013 propose une architecture commune à tous les acteurs de la Nation, publics et privés, pour les aider à structurer leurs propres projets de développement durable autour de choix stratégiques et d'indicateurs qui ont fait l'objet d'un large consensus.

Elle s'articule à cette fin autour de **neuf défis stratégiques**, cohérents avec nos engagements européens, et que nous devons relever pour aller vers une économie verte et équitable :

- ► Une consommation et une production durables
- La société de la connaissance
- La gouvernance
- Le changement climatique et l'énergie
- Les transports et la mobilité durables
- La conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles



- La santé publique, la prévention et la gestion des risques
- La démographie, l'immigration et l'inclusion sociale
- Les défis internationaux en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans le monde

Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable

Trame verte et bleue

La **Trame verte et bleue** est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

Outils de gestion du territoire

Le <u>Plan Climat Energie Territorial (PCET)</u>: Le PCET est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat national et repris par la loi Grenelle 1 et le projet de loi Grenelle 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

Le PCET vise deux objectifs :

- l'atténuation, il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans la perspective du facteur 4 (diviser par 4 ces émissions d'ici 2050);
- l'adaptation, il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

La Loi Grenelle 2 oblige les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération ainsi que les communes et les communautés de communes de plus de 50 000 habitants à élaborer un PCET pour le 31 Décembre 2012 (Art 75). Le texte précise également que "Lorsque ces collectivités publiques s'engagent dans l'élaboration d'un projet territorial de développement durable ou Agenda 21 local, le PCET en constitue le volet climat." Le même article oblige également ces collectivités à réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici fin 2012, en précisant qu'une "méthode d'établissement de ce bilan est mise gratuitement à la disposition des collectivités territoriales et de leurs groupements."



Le schéma de cohérence territoriale (SCoT): Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale en orientant l'évolution d'un territoire dans le cadre d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace.... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains), et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou des cartes communales établis au niveau communal. Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) : La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) préconise l'instauration d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce PADD est lié au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Son objectif est d'intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire. Ainsi, chaque territoire, en fonction de ses problématiques, va définir son PADD. Les préoccupations du PADD sont de plusieurs ordres : développement urbain équilibré, mixité sociale, implantation favorisée de zones économiques durables, préservation de l'environnement et valorisation du cadre de vie, développement des équipements, amélioration des déplacements, de la circulation, développement des transports en communs.

<u>La revitalisation des centres bourgs</u>: La revitalisation des centres bourgs est une des réponses pour les collectivités où le développement urbain est trop important. Cette démarche peut être menée par le recensement des gisements fonciers en centre-bourg, par un travail sur la qualification de ces secteurs, par une proposition de formes architecturales respectueuses du patrimoine et par la mobilisation des chaînes d'acteurs locaux du bâtiment. Les enjeux majeurs en terme de développement durable de cette démarche sont d'ordres patrimonial (préservation et valorisation du patrimoine bâti existant...), économique (maintien d'une économies locale..), social (réhabilitation des bâtiments en logements sociaux....), touristique (réhabilitation des bâtiments en gîtes ruraux....) et environnemental (restauration du patrimoine bâti et donc non consommation de terres agricoles...).

L'Agenda 21 : une procédure de référence en matière de **Développement Durable**

<u>Définition</u>
L'agenda du latin « ce qui doit être fait », 21 pour le 21^{ème} siècle, est la déclinaison opérationnelle de la Stratégie Nationale de Développement Durable au sein de chaque territoire.



C'est un **programme d'actions** définissant les **objectifs** et les **moyens** de mise en œuvre du **développement durable** à l'échelle du territoire concerné; une **série d'actions** à entreprendre afin d'améliorer les conditions de vie et de développement sur le territoire; l'engagement d'une collectivité dans un **projet d'avenir**.

Il est élaboré sur la base des 5 finalités et des 5 éléments de démarche du cadre de référence ministériel :

FINALITES	INDICATEURS DE DEMARCHE
1. Lutte contre le changement climatique et	1. Participation de la population et des acteurs
protection de l'atmosphère	2. Organisation du pilotage du projet
2. Préservation de la biodiversité, protection des	3. Transversalité de la démarche
milieux et des ressources	4. Evaluation
3. Epanouissement de tous les êtres humains	5. Stratégie d'amélioration continue
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et	
entre générations	
5. Dynamique de développement suivant des modes	
de production et de consommation responsables	

L'ensemble des moyens de mise en œuvre du développement durable cités précédemment peuvent intégrer l'Agenda 21 en renforçant ces 5 finalités.

<u>Le Label « Notre Village Terre d'Avenir » : l'Agenda 21 local des</u> collectivités rurales

L'Agenda 21 local est un projet de développement durable, conçu à l'échelle d'un territoire. Ce projet vise à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques soutenables. Impulsé par l'élu, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité (collectivités voisines, intercommunalités, syndicats, fédérations, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation...).

Au niveau des collectivités, l'Agenda 21 local doit être une réponse pratique, de terrain, **adaptée aux spécificités locales** (moyens humains, financiers et matériels).

L'attribution du label « Notre Village Terre d'Avenir » a fait l'objet d'une modélisation par l'association nationale Notre Village. Cette modélisation est identique dans toutes collectivités ayant intégré la procédure de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ». L'Agenda 21 local « Notre Village Terre d'Avenir » repose à la fois sur les perceptions et les attentes des acteurs du territoire et sur la prise en compte du long terme.

L'Association Nationale Notre Village accompagne les collectivités rurales et intercommunalités de moins de 3500 habitants dans la mise en place de l'Agenda 21 local, de la réalisation du diagnostic à l'évaluation. Cette dernière permet de déterminer l'engagement réel de la collectivité dans le développement durable et s'inscrit dans le cadre du Référentiel d'Evaluation du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE).



Depuis 2007, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) propose aux collectivités et aux territoires engagés dans une démarche de développement durable à leur échelle, de faire connaître leur contribution aux finalités telles que décrites dans le cadre de référence national. Sous réserve de répondre aux critères fixés, ces démarches peuvent bénéficier de la reconnaissance en tant qu'agenda 21 local de la part du ministère.

La commune de Navailles-Angos a décidé le 6 Avril 2012 de s'engager dans la réalisation d'un Agenda 21 local avec l'association afin de contribuer, à sa mesure, aux réflexions et actions globales en faveur du développement durable.

L'Agenda 21 de Navailles-Angos: un projet global de territoire

Fiche de présentation de la commune de Navailles-Angos

Nom du maire:	Francis HUNAULT
Région/Département :	Aquitaine / Pyrénées Atlantiques
Nombre d'habitants :	1360
Superficie du territoire :	14,2 km2
Infos pratiques	Site internet: en cours de construction Courriel: comnavailles@cdg-64.fr
	Téléphone : 05 59 33 83 85





Navailles-Angos

Source: http://www.vacances-location.net/locations-vacances/location-vacances-navailles-angos,pyrenees-

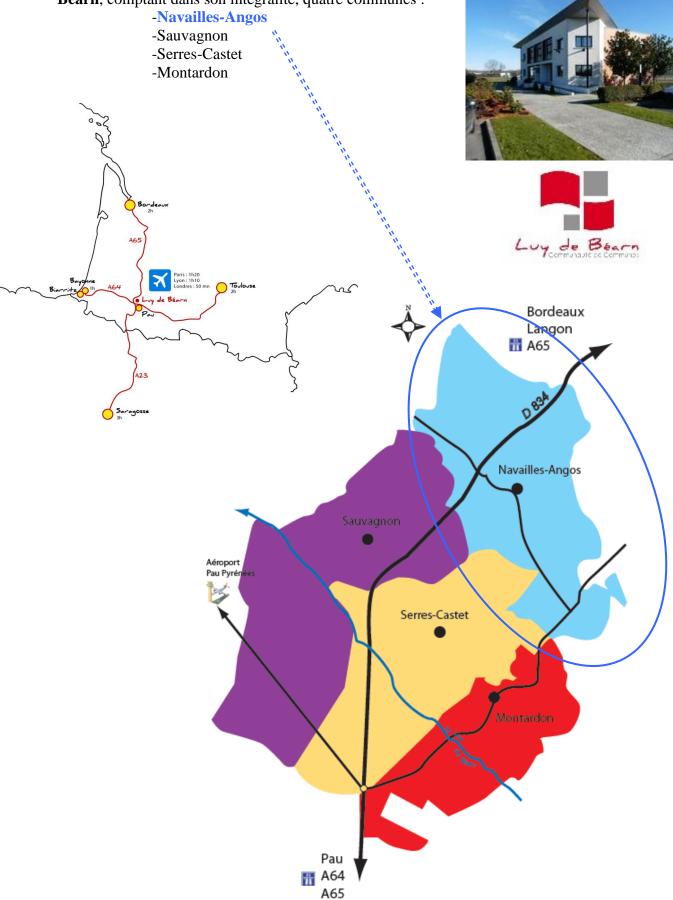




Source: Photothèque Notre Village



La commune de Navailles-Angos fait partie de la communauté de communes du Luy de Béarn, comptant dans son intégralité, quatre communes :



Les compétences de la communauté de communes sont :

Compétences obligatoires :

Aménagement de l'espace

- Elaboration de schémas directeurs d'urbanisme et de schémas de secteurs, schéma de cohérence territoriale,
- Constitution de réserves foncières destinées aux activités communautaires,
- Création et réalisation de ZAC : sont reconnues d'intérêt communautaire les ZAC recevant de l'activité économique sur plus de 80% de la surface,
- Aménagement rural,
- Création, extension, aménagement, entretien et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage,
- Participation à des études liées à l'aménagement de l'espace, à l'habitat et aux déplacements

Actions de développement économique

- Aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire:

Serres-Castet:

·Lotissement du Haut-Ossau

·ZAC du Haut-Ossau

·Zone industrielle du Luy (extension)

·Zone industrielle du Pont-Long

·Zone industrielle les Arroutures

·Zone industrielle Lartiquet

·Zone industrielle la Pépinière

Montardon:

· Zone industrielle Ayquelongue

Sauvagnon:

- ·Zone industrielle Sauvagnon-Aéroport
- · Zone industrielle Sauvagnon-Bruscos
- Sont déclarées d'intérêt communautaire toutes les zones d'activités futures,
- Actions de développement :
 - -conduite d'actions de promotion et de communication, recherche et accompagnement d'investisseurs et de porteurs de projets en vue de l'implantation d'activités économiques,
 - -étude, réalisation et gestion d'immobilier d'entreprise,
 - -accompagnement des acteurs économiques locaux tels que les associations de commerçants, les chefs d'entreprises,
 - -mise en place d'un office intercommunal du tourisme
- Aides directes et indirectes aux entreprises autorisées par la loi et en particulier mise à disposition de bâtiments industriels:
 - -les ateliers relais construits par l'ancien SIVOM et le District restent de la compétence de la Communauté de communes,
 - -les ateliers relais construits par les communes antérieurement à la création du District (1er janvier 1991) restent de la compétence des communes,



-les ateliers relais construits par les communes depuis le 1er janvier 1991 seront de la compétence de la Communauté de communes tant pour le financement que pour la gestion.

Compétences optionnelles :

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Enlèvement, traitement, valorisation par tri-conditionnement des ordures ménagères, déchetterie, plate-forme de déchets verts,
- Création et gestion d'un site de dépôts de matériaux inertes,
- Réalisation et entretien d'ouvrages de protection contre les inondations et aménagement de ruisseaux d'intérêt communautaire définis comme suit :
 - -la construction de bassins écrêteurs d'une capacité calculée égale ou supérieure à plus de 1 000 m3 est de la compétence de la CCLB,
 - -la gestion des eaux exceptionnelles par busage canalisé d'un diamètre égal ou supérieur à 1 000 mm relève de la compétence de la CCLB:
 - -l'aménagement des ruisseaux suivants (Enrochement, végétalisation et nettoyage): Ayguelongue, Bruscos, Laaps, Geez, Balang, Le Larlas, Le Labarthe
 - -Réalisation et entretien des sentiers de randonnées,
 - -Assainissement,
 - -Travaux et entretien sur les lacs collinaires de Serres-Castet et de Navailles-Angos

Politique du logement et du cadre de vie

Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement social des personnes défavorisées.

Sont déclarées d'intérêt communautaire en matière de logements les actions suivantes :

- Programmation des opérations de logement social pour une répartition équilibrée sur le territoire de la Communauté de communes.
- Programme Local de l'Habitat (PLH) et mise en oeuvre éventuelle d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) ou autres formules contractuelles initiées par les pouvoirs publics.

Construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs reconnus d'intérêt communautaire



- Les courts de tennis de Montardon
- Les équipements de sport pour tous:
- -2 terrains de beach volley à Sauvagnon
- -1 terrain polysport sur chaque commune (Montardon, Navailles-Angos, Sauvagnon et Serres-Castet)
- Construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs d'intérêt communautaire, à savoir le stade d'honneur et la piscine de Serres-Castet et le stade d'honneur de Sauvagnon
- Etude architecturale de la rénovation d'équipements sportifs d'intérêt communautaire (stade d'honneur de Serres-Castet et stade d'honneur de Sauvagnon)
- Terrains des stades d'honneur de Serres-Castet et Sauvagnon





Gestion de services culturels d'intérêt communautaire

L'école de musique intercommunale

Compétences facultatives

-Réalisation et entretien d'équipements structurants à vocation intercommunale (Point Poste, Restaurant Inter Entreprises, Gendarmerie, crèche, Maison du Luy, centres de vie industriels sur Serres-Castet, Sauvagnon et Montardon, Pont Bascule et Point I)

Participation aux travaux de l'Aéroport Pau-Pyrénées

- -Acquisition de matériels et mise en place d'équipements pour la Maison de Retraite (cuisine et laverie)
- -Acquisition de matériels à usage intercommunal,
- -Gestion du service de crèche collective,
- -Participation au financement du service d'incendie et de secours,
- -Création d'un CIAS ayant une compétence unique de gestion de la Maison de Retraite
- -Accompagnement d'activités sportives et culturelles du collège du Luy de Béarn
- -Participation dans le cadre intercommunal au développement social, sportif, culturel, économique et touristique
- -Participation à des études prospectives sur les perspectives de l'intercommunalité dans le Grand Pau
- -Participation à la démarche de création d'un Pays, qui se définit par la participation au périmètre d'étude, ainsi qu'à l'élaboration, le suivi et la signature de la charte préalable à la reconnaissance du périmètre définitif du pays

Le processus de diversification des champs de compétences de la Communauté de communes et l'extension du spectre de ses interventions est ancien. Bien au-delà des contingences réglementaires et même bien avant ces dernières, cette dynamique peut être considérée comme constitutive d'un fait intercommunal durable et ancien. Loin de réduire l'autonomie d'action communale, la Communauté de communes du Luy de Béarn offre de fortes capacités d'action collective aux 4 communes membres.

Le nombre de compétences élevé répond à une volonté de vivre ensemble réaffirmée et renforcée au fil des mandats et n'a jamais eu vocation de répondre à une logique de constitution d'une intercommunalité « défensive ». Preuve en est, des études montrent la faible influence des types de territoires sur les compétences exercées. Le caractère – urbain, périurbain ou rural – du territoire intercommunal n'emporte quasiment aucune conséquence en matière d'inscription aux statuts des compétences. C'est en réalité le recours à la notion d'intérêt communautaire qui fait varier fortement les types d'actions et leurs modalités d'exercice.

L'analyse des compétences démontre que l'action de la Communauté de communes dépasse assez largement l'intérêt intercommunal, simple outil de gestion, mais s'inscrit dans le cadre d'un intérêt communautaire fort et étendu permettant la mise en œuvre de projets communs de développement.

La Communauté de communes, dès le transfert des compétences, a défini l'intérêt communautaire au sein de chaque bloc de compétence de manière à exercer la compétence de la manière la plus efficace et la plus cohérente possible. Ceci dans le souci de poursuivre un développement équilibré du territoire intercommunal et d'améliorer la qualité de vie de ses habitants.

La Communauté de communes n'a ainsi pas attendu l'échéance fixée par la loi en 2005 pour préciser l'intérêt communautaire au sein de chacune de ses compétences.

Si la ressource publique a été le fondement principal de l'essor des compétences des communautés de communes depuis 1999, cette réalité ne

colle pas réellement au Luy de Béarn qui, à l'époque, disposait et finançait déjà bon nombre de ses compétences

d'aujourd'hui.

Le Conseil Communautaire est constitué de 42 conseillers titulaires et de 12 suppléants, désignés par les conseils municipaux des communes membres. Il se compose de délégués des 4 conseils municipaux : les communes y sont représentées au prorata de leur population.



La commune de Navailles-Angos se voit donc dotée Sauvagnon de 5 sièges de conseillers titulaires sur 42. Les conseillers communautaires suppléants représentant la commune sont au nombre de 3, sur 12.

Le Bureau est l'organe exécutif de la Communauté de communes. Composé d'un président (Maire de Serres Castet) et de 7 vice-présidents, il met en œuvre les actions décidées par le Conseil communautaire. Thaque commune a deux représentants au sein du Bureau communautaire. Le bureau coordonne et pilote l'ensemble des projets communautaires. Il encadre les travaux des commissions, dont la présidence est assurée par un membre du Bureau, et décide également de l'ordre du jour des séances du Conseil.

Huit commissions ont été créées pour mener à bien les différents projets portés par la Communauté de communes. En charge d'un ou plusieurs domaines d'action, les commissions sont des groupes de travail qui étudient les dossiers de différents projets. Comme dans les équipes municipales, ces groupes thématiques se réunissent périodiquement pour travailler sur les différentes missions définies par le Conseil.

Les commissions s'appuient sur les services administratifs et techniques de la Communauté de communes pour établir des propositions qui sont soumises au Bureau, puis proposées au Conseil communautaire.

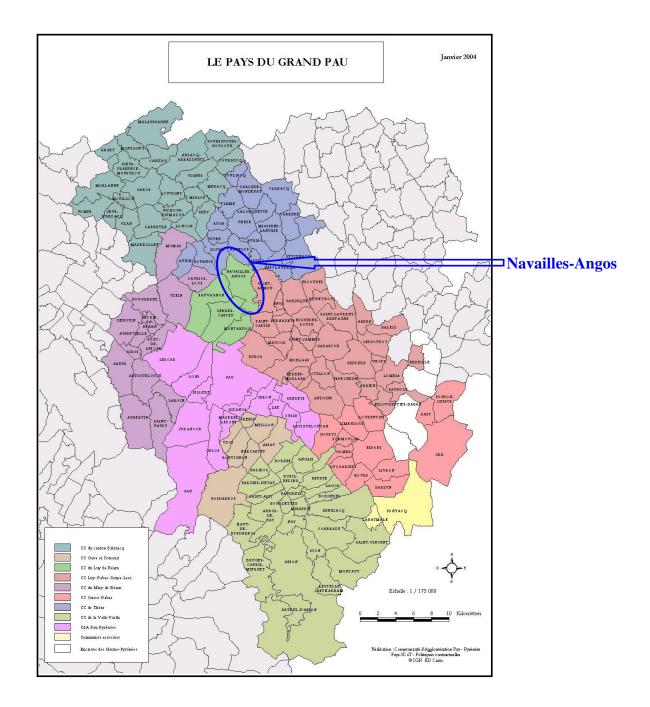
> Commission Développement économique - Relations extérieures Commission Administration générale - Finances - Logement Commission Petite enfance - Culture Commission Urbanisme - Patrimoine - Nouvelles énergies Commission Environnement - Relations avec les syndicats Commission Sports - Loisirs - Tourisme - Jeunesse Commission Espaces publics industriels - Emploi - Communication Commission Services aux personnes âgées

La commune de Navailles Angos appartient au Pays du Grand Pau:





Créé en 2002, le Pays du Grand Pau regroupe 8 intercommunalités et 3 communes enclavées et représente 123 communes (223 363 habitants).



Ses deux principales compétences sont :

- -le SCOT (Schéma de cohérence territoriale), établi sur un territoire identique au Pays du Grand Pau,
- -le Contrat de Pays.

Le SCOT est un document d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 15 prochaines années. Il est actuellement en cours d'élaboration.

Le Contrat de Pays définit les projets structurants du territoire et coordonne les actions des différentes intercommunalités. Le Contrat de pays 2010-2013 a été signé à la Maison du Luy le 19 février 2010.



Le mot du Maire



Objet : Dossier de labellisation

Navailles-Angos, le 31 août 2013

Monsieur le Président de l'Association Nationale « Notre Village » Le Clos Joli 19500 MEYSSAC

Monsieur le Président,

Toutes nos actions depuis notre élection en 2008 sont orientées de façon à transmettre aux générations futures un village responsable, respectueux des hommes et de l'environnement qui l'entoure. L'idée de l'Agenda 21 s'imposait donc à nous sans que nous sachions trop comment nous y prendre.

Comme nous ne pouvions nous engager dans cette démarche Agenda 21 seuls, votre Association nous a alors semblé le point d'appui de référence indispensable pour concrétiser notre volonté d'être reconnu dans nos actions en lien avec le développement durable. Nous avons alors décidé de formaliser cet engagement en 2012 en adhérant à l'Association « Notre Village » dont l'esprit nous convenait parfaitement.

Le diagnostic réalisé en 2012 par Madame Céline Robert nous a permis de constater que des améliorations étaient toujours possibles et que nous étions loin d'atteindre la perfection. Nous nous sommes donc mobilisés afin de préparer un dossier de labellisation avec son aide précieuse et nous vous le soumettons.

Ce travail loin d'être une « liste à la Prévert » est le résultat d'échanges, de discussions, de concertations entre tous les composants actifs de notre village : élus en premier lieu, associations et bien sûr le comité de pilotage.

Recenser des actions orientées Agenda 21 n'est pas suffisant, il va falloir s'atteler maintenant à les réaliser. Certaines sont déjà engagées, d'autres nécessitant des moyens plus importants devront s'étaler dans le temps en fonction de nos capacités.

Nous espérons ainsi que ce dossier recevra le meilleur accueil du comité de labellisation et dans l'attente de son avis, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.



Le Maire,

Francis HUNAULT.

Mairie – 62 rue du Bourg - 64450 NAVAILLES-ANGOS Tél : 05.59.33.83.85 - Fax : 05.59.33.83.17 - Email : Comnavailles@cdg-64.fr



Délibération d'approbation de l'Agenda 21



La démarche « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de gouvernance pour élaborer son Agenda 21

La première étape de cette démarche a consisté en un diagnostic territorial de la commune qui a eu lieu le 3 Juillet 2012.

Un agent de l'Association s'est rendu sur place afin de compléter la grille d'audit « Notre Village Terre d'Avenir » notée et informatisée sur plus de 700 critères, en lien avec les 5 finalités du Ministère et permettant un état des lieux précis du territoire (montrer les problématiques et les enjeux territoriaux). Ce diagnostic s'est réalisé avec la ou les personnes compétentes sur la commune pour permettre de collecter leurs points de vue, l'ensemble des pièces justificatives et d'apprécier la situation de la collectivité par rapport au développement durable. Une visite du territoire a complété cette démarche.

Après analyse de ces différents éléments, l'agent a réalisé un diagnostic du territoire qui a été transmis à la commune afin qu'il soit partagé avec les membres du Comité de pilotage et la population. Ce travail prospectif a permis de poser les orientations de l'Agenda 21 que souhaitait la commune et d'aboutir à une stratégie territoriale.

Comme le souligne le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) en 2005 dans son document : « Projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux. Un cadre pour l'action », cinq éléments sont déterminants dans la démarche de développement durable à savoir :

1. Participation des acteurs, des habitants et évaluation partagée

Elle est nécessaire pour rendre compte de la complexité du système local, permettre à tous les habitants et acteurs du territoire de s'approprier et de faire vivre le projet. Elle doit être recherchée à toutes les étapes de la démarche, du diagnostic au programme d'actions et à l'évaluation.

Les acteurs locaux et les habitants ont été rassemblés une première fois par la commune le 3 Juillet 2012 afin que leur soit présenté, lors d'une réunion publique, le concept de développement durable et sa traduction concrète dans un Agenda 21 local grâce à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ». Cette réunion a rassemblée 25 personnes.

Dans un second temps, le diagnostic a été partagé avec la population en vue d'y apporter des modifications ou des éléments complémentaires si nécessaire.

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, des réunions publiques ont eu lieu afin de présenter les réflexions et les actions que suscite le projet. C'est l'occasion d'informer aux acteurs non présents dans le Comité de Pilotage, les nouvelles orientations de la collectivité. Ces réunions ont toujours une forte participation car les acteurs des collectivités rurales sont motivés pour agir sur leur territoire.

Une fois que l'Agenda 21 local a été formalisé par le comité de pilotage, il a fait l'objet d'une présentation à la population avant son adoption définitive en conseil municipal.



Le comité de pilotage se réunit régulièrement après l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » pour suivre l'évolution de l'Agenda 21 local, la mise en œuvre des actions

2. Organisation du pilotage

Un projet de développement durable doit être adapté et souple. L'objectif est d'assurer d'une part la cohérence et la complémentarité, dans le temps et dans l'espace, entre les politiques menées sur le territoire, sur les territoires voisins et l'intercommunalité, et d'autre part la représentation des différents intérêts et les arbitrages entre eux.

Le portage du projet par la collectivité, est une des réussites à la mise en œuvre d'un Agenda 21 local. Cela va de pair avec la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des services et par tous les acteurs de la collectivité.

La formalisation du comité de pilotage a lieu, à l'initiative du maire lors de la réunion publique du 3 Juillet 2012. Le comité de pilotage de la commune de Navailles Angos est composé de 12 personnes volontaires (habitants, représentant d'associations, d'activités économiques, du milieu social...), dont une partie d'élus, réparties en plusieurs groupes de travail comme présenté en 3. Des représentants des territoires infra ou supra territoriaux ont également été associés aux réflexions (CR, CG, Communauté de communes, pays, DDT, DREAL, CAUE...). Il s'est réuni au moins une fois par trimestre pendant un an, pour la préparation de son programme d'actions (comptes-rendus en annexes). La fête patronale du 15 août a été l'occasion de sensibiliser les nombreuses personnes présentes en appelant à participer à l'Agenda 21.

Liste des membres du comité de pilotage :

Nom / Prénom	Qualité/Profession	Elu/ Non Elu	Adresse
LAVIE Jeanine	Chef de projet Agenda 21	Elu	Chemin Ranquolle
HUNAULT Francis	Maire	Elu	Rue du Bourg
CACHAU Jean-Guy	Adjoint en charge du Patrimoine	Elu	Route de Morlaas
BERNEZAT Jean	Conseiller municipal	Elu	Route d'Angos
DOMENGINE Paul	Conseiller municipal chargé de la	Elu	Route de Morlaas
	voirie		
KLUSKA Caroline		Non élu	Chemin Deuze
GAZANIOL Didier	Ingénieur	Non élu	Lotissement Mire-Castet
MEYMERIT Franck	Technicien agricole/Animateur	Non élu	Bois de Bège
	SIVAM		
DUBOSCQ Sandrine	Enseignante	Non élu	Route d'Angos
MEYMERIT	Formatrice	Non élu	Bois de Bége
Christine			
ALGANS Jean-Louis	Technicien agricole	Non élu	Route de Bournos
FOUGERAT Simon	Attaché territorial	Non élu	Rue du Bourg



Liste des membres associés :

Nom / Prénom	Qualité
DUCAT Agnès	Architecte CAUE
FRANCK Nathalie	Conseillère générale en charge de l'Agenda 21

Une personne ressource (chef de projet) est identifiée par le maire pour porter le projet avec lui, organiser les réunions de pilotage, les réunions publiques, rédiger les synthèses et comptes rendus. Elle constitue le référent sur la commune en matière de développement durable et favorise la diffusion d'information auprès des autres structures, et des bonnes pratiques avec l'appui de l'ensemble du comité de pilotage.

Une fois l'Agenda 21 local formalisé, il est approuvé par le conseil municipal et des réunions de suivi sont organisées par le comité de pilotage.

3. Transversalité de l'analyse et des méthodes de travail

La transversalité de l'approche est capitale. Il s'agit de mettre en œuvre un projet de territoire conciliant le développement économique avec l'amélioration du bien-être des habitants et de la cohésion sociale, tout en préservant les ressources environnementales et du climat. Elle doit s'exprimer à la fois dans le diagnostic préalable du projet, dans la stratégie et dans le plan d'actions. Elle se traduit également dans les méthodes de travail et les modes d'organisation des différents acteurs du projet.

La transversalité de l'analyse réside dans le fait que l'évaluation de la collectivité est réalisée en fonction des 5 finalités tout en prenant compte les préoccupations économiques, sociales et environnementales. On a ainsi une approche transversale au niveau de l'analyse.

Transversalité dans la méthode de travail :

Concernant les méthodes de travail, la commune organise des réunions de travail du comité de pilotage, favorisant la transversalité. En effet, plusieurs groupes de travail sont ainsi constitués en fonction des 5 finalités et/ou des axes stratégiques. La thématique de réflexion des groupes de travail change à chaque réunion du comité de pilotage. Une mise en commun des réflexions finales permet de synthétiser les propositions et d'obtenir un programme d'action favorisant la transversalité (les fiches actions et les tableaux de bord permettent aux membres du comité de pilotage et aux différents acteurs du territoire d'échanger les informations suivant leurs compétences).

Transversalité avec tous les acteurs :

La transversalité se retrouve également dans la prise en compte par la collectivité de l'ensemble des échelles territoriales et par les différents enjeux sur lesquels elle souhaite agir comme l'environnement, la prise en compte des milieux naturels et du cadre de vie, la démographie, les moyens économiques et touristiques...



4. Evaluation

L'évaluation du projet et des actions menés a pour objectif de vérifier non seulement l'adéquation et la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux, des principes du développement durable, et des attentes de la population, mais également l'efficacité des moyens affectés, et leur évolution. Pensée en amont du projet, elle gagnera en efficacité si les acteurs et les habitants du territoire sont appelés également à participer à la définition et à la mise en œuvre de la méthode d'évaluation choisie.

Annuellement, l'association évalue le programme d'action de la commune en suivant la mise en œuvre des actions.

Trois ans après avoir obtenu le label « Notre Village Terre d'Avenir », la commune va être diagnostiquée une nouvelle fois, afin d'évaluer son engagement dans le Développement Durable. Cette évaluation sera faite d'une part :

par le renseignement d'une grille de « ré-audit » informatique comprenant 700 critères (élaborés par l'Association) et d'autre part,
 par la mise en place de 15 indicateurs issus du Développement Durable. L'engagement réel de la collectivité dans le développement durable se fait par la « mesure » de l'impact de son programme d'actions sur le territoire.

Cette démarche est effectuée en étroite collaboration avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, en s'appuyant sur leur « Référentiel d'Evaluation ».

Les 15 indicateurs se déclinent par 10 indicateurs finalités:

- -Indicateur 1 : Consommation énergétique
- -Indicateur 2 : Production énergétique
- -Indicateur 3 : Proportion du territoire couvert par un diagnostic de biodiversité
- -Indicateur 4 : Consommation totale d'eau des bâtiments publics
- -Indicateur 5: Rejets
- -Indicateur 6 : Déchets
- -Indicateur 7 : Ruralité
- -Indicateur 8 : La jeunesse de la commune
- -Indicateur 9 : Cohésion Sociale et solidarité
- -Indicateur 10 : Favoriser les circuits courts

et 5 indicateurs démarche

- -Indicateur 11 : Participation
- -Indicateur 12 : Pilotage du projet
- -Indicateur 13 : Transversalité
- -Indicateur 14 : Evaluation
- -Indicateur 15 : Stratégie d'amélioration continue

Des indicateurs supplémentaires seront à créer pour chaque fiche action

Les points qui restent à améliorer vont permettre d'aboutir à un nouveau diagnostic territorial et donc à un nouveau programme d'actions (Agenda 21, programme 2). Une fois ce dernier établi, il sera présenté devant le comité de labellisation et d'évaluation de

l'association. Une graduation « d'hirondelles » symbolisera alors l'investissement de la collectivité dans le Développement Durable.

5. Une stratégie d'amélioration continue

Tous ces éléments doivent permettre d'inscrire le projet de territoire dans une stratégie d'amélioration continue : apporter une amélioration de la situation initiale au regard des finalités du développement durable, et améliorer les méthodes de travail pour les rendre plus ouvertes, plus transversales, plus participatives. Les avancées doivent alors être mesurées pour pouvoir évoluer. Il est dès lors indispensable d'afficher clairement les objectifs du projet et de les assortir de moyens adaptés.

La commune de Navailles Angos s'engage dans une stratégie d'amélioration continue par le biais de la labellisation « Notre Village Terre d'Avenir », le label étant attribué notamment en fonction de son évaluation vis à vis du diagnostic de départ, des actions mises en place (programme d'actions) et des progrès réalisés.

Au bout d'une période de 3 ans suivant l'obtention du label (correspondant au début de la mise en œuvre de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir »), la commune fera l'objet d'une nouvelle évaluation qui débouchera sur l'établissement d'un nouveau diagnostic qui permettra de faire évoluer l'Agenda 21. De plus, pour conserver le label, la collectivité devra avoir amélioré sa situation pouvant occasionner l'attribution de distinctions (sous forme d'hirondelles), dans une perspective d'amélioration continue. Il faudra améliorer ses méthodes de participation, d'évaluation, son approche externes...

Liens utiles:

- Cadre de référence :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/Cadre-de-reference-pour-les.html

- Référentiel national pour l'évaluation des projets territoriaux :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Le-referentiel-pour-l-evaluation-.html

- Site de l'Association Nationale Notre Village :

http://www.notrevillage.asso.fr/

- Observatoire des villages labellisés :

http://www.notrevillage.asso.fr/index.php?option=com_auto&view=auto&Itemid=26

- Guide des bonnes pratiques :

http://www.notrevillage.asso.fr/guidebonnespratiquesdd/index.html



Le diagnostic territorial

FINALITE 1: LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

1.1. GESTION DE L'ÉNERGIE

1.1.1. Energies fossiles consommées par la commune

La commune de Navailles Angos consomme des énergies fossiles : électricité (école maternelle et cantine), gaz de ville [mairie, école élémentaire, complexe sportif (voir photo 1.1.1 page 142) et hall d'entrée], et du carburant pour les véhicules et engins municipaux.

Toutefois, afin de limiter cette consommation, la collectivité a installé des équipements moins « énergivores », comme par exemple des chauffages électriques radians et une pompe à chaleur réversible à gaz (au complexe sportif).

A ce jour, l'Eglise est chauffée au gaz avec un conditionnement en bouteilles. De ce fait, la commune a le projet de mettre en place du gaz de ville au sein de ce bâtiment public afin d'en assurer le chauffage.

1.1.2. Recours aux énergies renouvelables

La collectivité a recours aux énergies renouvelables sur son territoire. En effet, elle dispose d'une pompe à chaleur à la mairie.

Un projet est également à l'étude par la commune pour installer d'une part, une énergie solaire à l'école afin d'alimenter cette dernière en eau chaude sanitaire et d'autre part. de mettre en place un panneau solaire avec diode à un arrêt de bus (pour un éclairage ponctuel).

1.1.3. Maîtrise de la consommation d'énergie

Une maîtrise de la consommation d'énergie existe au sein de la collectivité.

Une régulation du chauffage est mise en œuvre la nuit et le week end (par exemple, pilotage à distance du chauffage du complexe sportif effectué à la mairie) et l'isolation de certains bâtiments publics est correcte (menuiseries et toitures rénovées à la mairie et au cabinet médical). Pour les autres bâtiments, cette démarche reste à améliorer, notamment au niveau de l'école maternelle (l'école élémentaire sera refaite).

Les appareils électriques sont également éteint la nuit et le week end.

L'éclairage public n'est pas équipé d'ampoules basse consommation. Il fonctionne toute la nuit au niveau du Bourg avec toutefois, la mise en place d'un abaisseur de tension. En revanche, dans certains hameaux, cet éclairage s'éteint de minuit à 6 heures du matin. De plus, une rampe de lampadaires a été supprimée au niveau de l'éclairage public de la nationale. Il est enfin à noter qu'un diagnostic énergétique de l'éclairage public a été effectué sur le territoire communal.

Certains bâtiments publics sont également éclairés la nuit, comme la mairie et l'Eglise. A ce sujet, la collectivité projette, afin de diminuer sa consommation électrique, de mettre en place des LEDS au niveau de l'éclairage de l'Eglise.

La plupart des bâtiments publics ne possède pas d'ampoules basse consommation mais est équipée de néons, moins consommateurs d'énergie que les ampoules classiques. Un diagnostic énergétique, piloté par le syndicat d'électrification, a également était réalisé sur l'ensemble de ces bâtiments.

Un détecteur de présence a été installé au complexe sportif, au niveau des vestiaires et des toilettes du fait que l'éclairage était permanent.



La collectivité ne sensibilise pas ses habitants à la nécessité de réaliser des économies d'énergie. Cette démarche serait toutefois intéressante à mettre en œuvre.

Points forts	-Installation d'équipements moins consommateurs d'énergies fossiles -Recours aux énergies renouvelables -Maîtrise de la consommation d'énergie -Diagnostic énergétique de l'éclairage public et des bâtiments publics réalisé
Points faibles	-Utilisation d'énergies fossiles -Absence d'ampoules basse consommation au niveau de l'éclairage public et des bâtiments publics -Pas de sensibilisation de la population aux économies d'énergie
Orientations	-Projet de mettre en place du gaz de ville à l'Eglise -Projet d'installation d'énergies solaires (école et arrêt de bus) -Projet de mise en place de LEDS pour l'éclairage de l'Eglise

1.2. DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

1.2.1. Réseau routier, ferroviaire et voies navigables

La commune de Navailles Angos possède un réseau très diversifié.

Une autoroute est présente à proximité. Il s'agit de l'A65 qui se situe à 6 km du territoire communal et qui représente un avantage pour la collectivité pour ce qui concerne le flux de camions. Le territoire est également traversé par deux départementales :

-la D834 (route de Pau à Bordeaux), ancienne nationale RN 134, fortement empruntée par les camions et générant de ce fait des nuisances pour les riverains

-la D206.

De nombreuses routes communales (près de 37 km) sillonnent également le territoire. En effet, près de 50 km ont été recensés. Des chemins ruraux (près de 14 km) sont également

présents et entretenus en fonction de leur utilisation.

La commune de Navailles Angos possède des chemins de randonnée pour lesquels la création, l'entretien et les outils de communication sont compétence de communautaire « réalisation et entretien des sentiers de randonnées ». Navailles Angos présente ainsi, une boucle locale autour du Lac du Balaing et une des liaisons permettant de relier les quatre communes de la communauté de communes.

De plus, un Plan Local de Randonnées (PLR) a été mis en place par la communauté de communes du Luy de Béarn en 1999. En 2011, cette dernière a renouvelé son PLR en confiant sa réalisation à l'Office National des Forêts (ONF) avec l'assistance technique du service Environnement du Conseil général Pyrénées-Atlantiques.





Ce PLR a pour objectif de :

- -renforcer les liaisons entre les différents villages
- -améliorer l'intérêt paysager et patrimonial des parcours
- -ouvrir des liaisons vers les intercommunalités périphériques
- -favoriser les possibilités de circulation douce alternatives à la voiture.

Ainsi, le PLR du Luy de Béarn proposera à terme :

- -9 boucles de randonnées pédestre (total : 48 km)
- -8 itinéraires pour vélos (total : 120 km)
- -un tour du Luy de Béarn en vélo de 42 km reliant les 4 communes du territoire communautaire.

Aucun réseau ferroviaire n'est présent sur la commune de Navailles Angos. La gare la plus proche se situe à Pau à 15 km.

1.2.2. Développement des transports peu ou non polluants

Des transports en commun existent sur le territoire communal :

- -les transports scolaires pour le collège et le lycée (gérés par le Syndicat Mixte du Transport Urbain par l'intermédiaire de la communauté de communes). Il est à noter que les transports scolaires peuvent être empruntés par les particuliers
- -le Transport A la Demande (TAD), ligne Flexilis 1, géré également par ce même syndicat, permettant de se rendre à Pau avec mise en place d'une tarification sociale par le CCAS. Le coût du trajet est de 1 euro.
 - -trois lignes supplémentaires desservant quotidiennement la commune (CITRAM)

Aucune piste cyclable n'est présente sur la commune mais cette initiative constitue un projet de la collectivité qui souhaite en créer 2 km, qui seront également accessibles aux piétons. Ce projet se situe au niveau du quartier des Pyrénées, au lieu-dit « Campagne ».

Des espaces piétonniers existent sur Navailles Angos, notamment devant l'école et suite au plan Vigipirate.

Certains particuliers pratiquent le covoiturage mais ce dernier n'est pas organisé par la collectivité, une association...

La commune ne sensibilise pas ses administrés à l'utilisation de ces modes de transports « doux ».

Points forts	-Présence de sentiers de randonnées [Plan Local de Randonnée (PLR) du Luy Béarn réactualisé en 2011] -Transports en commun -Espaces piétonniers -Pratique du covoiturage par certains particuliers
Points faibles	-Absence de pistes cyclables -Absence de sensibilisation de la population à la pratique des modes de transports plus « doux » -Pas de covoiturage organisé (par une association, par la commune)
Orientations	-Projet de création de pistes cyclables également ouvertes aux piétons



FINALITE 2: PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

2.1. RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

2.1.1. Protection de la flore et de la faune

La commune de Navailles Angos n'est pas concernée par des inventaires sur la flore et la faune, de type Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), réserves naturelles, arrêté de biotope, espaces naturels sensibles....

Aucune espèce de flore ou de faune protégée ou rare n'a été recensée sur le territoire et aucune conservation de variétés locales n'existe sur le territoire, comme par exemple, la présence d'un arboretum. Toutefois, un projet est en cours afin de répertorier les espèces de flore et de faune présentes au Lac du Balaing et de créer, par la suite, un livret pédagogique en partenariat avec la Cellule d'Assistance Technique pour la gestion des Zones Humides des Pyrénées Atlantiques (CATZH 64). En effet, depuis 2012, la CATZH 64 a lancé une première grande phase d'inventaire des mares et réseaux de mares des Pyrénées-Atlantiques. Les objectifs de la CATZH 64 sont :

-de démultiplier les actions de conservation des zones humides dans les Pyrénées-Atlantiques

3 Assurer la veille des zones humides

☑ Informer les acteurs locaux

Affiner les connaissances actuelles et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation

-de développer un outil d'aide à la décision en matière de conservation et de gestion

3 Apporter une assistance technique aux adhérents du réseau

cs Suivre l'évolution des milieux afin de mesurer l'impact des actions de conservation et de gestion

cs Mettre en place une instance de concertation avec les acteurs locaux

-de développer l'approche territoriale en définissant les réseaux de zones humides cohérents afin d'augmenter l'impact des actions de conservation des zones humides sur les bassins versants

-d'homogénéiser les actions des CATZH sur le bassin Adour Garonne et développer la complémentarité d'action avec d'autres acteurs du territoire

La population de la commune n'est pas sensibilisée à la protection de la flore et de la faune.

2.1.2. Protection des milieux naturels et paysages

Le territoire communal ne possède de zone Natura 2000, de sites naturels classés et/ou inscrits, de charte paysagère...

Il est toutefois à noter qu'une règlementation de l'affichage est en place sur la commune avec la mise en œuvre d'une taxe locale sur les panneaux d'affichage. Une délibération a également était prise par la collectivité afin d'identifier des éléments paysagers à protéger.

L'enfouissement des lignes aériennes a été effectué sur une partie du territoire communal et se poursuivra sur les secteurs urbanisés ou à urbaniser.

La population de la commune de Navailles Angos n'est pas sensibilisée à la protection des milieux naturels et des paysages.



Points forts	-Règlementation de l'affichage (taxe locale sur les panneaux) -Enfouissement des lignes sur une partie du territoire communal
Points faibles	-Absence d'inventaires sur la flore et la faune, et sur les milieux naturels et paysages -Pas de conservation de variétés locales (par la création par exemple, d'un arboretum) -Absence de sensibilisation de la population à la protection de la flore et de la faune et des milieux naturels
Orientations	-Projet de recenser les espèces de flore et de faune présentes au Lac de Balaing (création d'un livret pédagogique en partenariat avec CAT ZH 64) -Projet de poursuivre la dissimulation des lignes aériennes (sur les secteurs urbanisés ou à urbaniser)

2.2. GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

2.2.1. Gestion des cours d'eau

Navailles Angos possède sur son territoire deux ruisseaux principaux : Le Gelis et Le Balaing.

L'entretien et l'aménagement des berges du Gélis sont à la charge des riverains alors que Le Balaing, reconnu d'intérêt communautaire, est géré par la communauté de communes (enrochement, végétalisation et nettoyage) après concertation avec les propriétaires riverains. De plus, ces derniers sont incités par le Conseil Général à entretenir le Gélis.

A ce jour, aucune valorisation des deux ruisseaux n'existe sur la commune de Navailles Angos. Toutefois, un projet de mise en valeur est à l'étude au niveau du ruisseau Le Balaing, par la création du Plan Local de Randonnée (PLR) par la communauté de communes du Luy de Béarn (voir paragraphe 1.2.1).

2.2.2. Plans d'eau

La commune de Navailles Angos comptabilise deux plans d'eau sur son territoire : le Lac de Balaing (voir photo 2.2.2 page 142) (classée en eau libre, 2eme catégorie piscicole du domaine privé) et le lac de Serres-Castet, en limite de commune. Le premier, lac collinaire construit à des fins d'irrigation et de soutien d'étiage sur les communes de Navailles Angos et Argelos, est principalement réservé pour la pêche (réglementation départementale) alors que le deuxième est majoritairement dédié à l'irrigation de 1 134 hectares de cultures, à la pratique de la pêche et du sport sur son pourtour. L'empoissement du Lac de Balaing est effectué par une association cantonale (AAPPMA le Pesquit) alors que celui du Lac de Serres-Castet se fait par une association communale.

L'entretien du Lac de Balaing se fait par la communauté de communes en ce qui concerne l'aménagement des berges. En revanche, la commune de Navailles Angos a en charge le nettoyage des abords du lac. Pour le Lac de Serres-Castet, l'aménagement des berges se fait par la communeuté de communes et le nettoyage des abords par la commune de Serres-Castet.

Ces plans d'eau sont tous deux valorisés, mais de façon différente : pêche pour l'un et pratique du sport pour l'autre.

Cette mise en valeur va être renforcée pour le Lac de Balaing compte tenu de la mise en œuvre de deux projets :

-le projet du PLR (voir paragraphe 1.2.1), mené par la communauté de communes,



-le projet « Coin de pêche », mené par l'AAPPMA le Pesquit en partenariat avec le Conseil général des Pyrénées Atlantiques et Pêche 64. Ce projet a pour but de réaliser de l'éducation à l'environnement et de l'initiation à la pêche sur un site très poissonneux en gardons et rotengles, et d'utiliser le pré lac comme un bassin de Reproduction Naturelle Aménagée (RNA) afin d'obtenir une production de brochets. En effet, le nord du département est doté d'un réseau de rivières et de plans d'eau important mais « sous exploités ». La pêche en deuxième catégorie est en plein essor, avec notamment l'apparition ses dernières années de techniques très spécialisées comme la pêche aux leurres notamment pour le brochet. L'AAPPMA désire ainsi travailler davantage avec les scolaires. Pour cela il faut des sites aménagés, mais aussi diversifiés les un des autres et relativement proche des établissements pour diminuer le coût du transport, qui est un problème récurent. Le projet « coin de pêche » sur la commune de Navailles Angos permettrait de travailler avec entre autres, les établissements scolaires de la Communauté de Communes de Luy de Béarn. Le second objectif est de développer la pêche sportive en travaillant plus particulièrement sur le brochet. Le dernier objectif est de permettre à tout le monde de pouvoir pêcher, en ouvrant un accès spécial aux jeunes et aux handicapés moteurs. Ainsi, d'une façon générale, ce projet permettra de promouvoir l'attrait touristique du lac.

2.2.3. Piscine et eaux de baignade

La commune de Navailles Angos ne possède pas sur son territoire de piscine ou d'eaux de baignade.

2.2.4. Economies d'eau

Aucune sensibilisation de la population aux économies d'eau n'est mise en œuvre par la commune. Cette démarche s'effectue par l'intermédiaire du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) et concerne davantage les fuites.

En revanche, la majorité des bâtiments publics est équipé de systèmes économiseurs d'eau (robinets à bouton poussoir, chasses d'eau économiques). Seules les toilettes de l'école élémentaire n'en sont pas équipées.

Des économies d'eau sont également réalisées au niveau de l'arrosage municipal. En effet, ce dernier est effectué par un système de goutte à goutte mis en place dans une jardinière et par une citerne enterrée de 5000 litres, au niveau du dépôt, alimentée par une source. De plus, afin de limiter davantage sa consommation en eau, la collectivité effectue du paillage avec du lin.

2.2.5. Gestion des eaux pluviales

A ce jour, aucune gestion des eaux pluviales n'existe sur la commune. Cependant, la collectivité projette de réaliser un raccordement des toitures du dépôt à la citerne afin de récupérer les eaux de pluie pour l'arrosage municipal.

Concernant la défense incendie, l'eau de pluie n'est pas récupérée. En effet, une bâche de 120 m3 alimentée par l'eau du réseau est présente à Angos (Chapelle) ainsi qu'une citerne de 120 m3 également implantée sur le secteur du Château (incluant une entreprise de menuiserie industrielle).

Un bassin de rétention des pluies d'orage est mis en place sur le secteur des Crêtes (compétence communautaire).

Aucun prétraitement des eaux de ruissellement des places de parking, des chaussées n'est effectué sur le territoire.



Points forts	-Gestion des deux cours d'eau (entretien et aménagement des berges) -Présence de deux plans d'eau entretenus et valorisés -Sensibilisation des habitants aux économies d'eau par le SIAEP (notamment pour les fuites) -Economies d'eau : systèmes économiseurs d'eau dans la majorité des bâtiments publics; goutte à goutte; citerne enterrée de 5000 litres alimentée par une source ; paillage avec du lin
Points faibles	-Absence de valorisation économique et/ou touristique des cours d'eau -Economies d'eau : Absence de sensibilisation de la population par la commune -Absence de gestion des eaux pluviales
Orientations	-Projet « Coin de pêche » pour le lac du Balaing, initié par l'AAPPMA afin de promouvoir l'attrait touristique du lac -Projet de réaliser un raccordement de la toiture du dépôt vers la citerne pour récupérer les eaux pluviales (pour l'arrosage municipal)

2.3. GESTION DES REJETS

2.3.1. Schéma d'assainissement (zonage)

Un zonage d'assainissement est en place sur la commune de Navailles Angos depuis 2005. Ce dernier comprend des zones d'assainissement individuel et collectif.

2.3.2. Zones d'assainissement individuel

Les zones d'assainissement individuel sont très limitées sur le territoire communal.

Un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été mis en place en 2005 sur 23 communes (Communauté de communes du Luy de Béarn, commune d'Uzein, Communauté de communes du Canton de Thèze, commune de Caubios-Loos) et est géré par le Syndicat Mixte d'Assainissement (SMA) du Luy de Béarn.

Le SPANC vérifie:

- -la conception, l'implantation et la réalisation des installations neuves
- -la conformité de travaux à la réglementation
- -le bon fonctionnement des installations existantes.

En 1973, les communes de Montardon, Sauvagnon et Serres-Castet s'associent dans un Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) pour construire une station d'épuration et un réseau sanitaire. En 1992, les communes de Navailles-Angos et Uzein rejoignent le SIVOM pour l'assainissement. En 1995, le Syndicat Mixte d'Assainissement du Luy de Béarn (SMA) est créé. Il comprend la Communauté de communes du Luy de Béarn et la commune d'Uzein. Le SMA assure la gestion de l'assainissement non-collectif.

Le Service public d'assainissement non-collectif (SPANC), qui fait partie du SMA, a intégré depuis 2005 la Communauté de communes de Thèze et la commune de Caubios.

Les diagnostics des installations nouvelles et existantes sont effectués en régie par le syndicat mixte. A ce jour, l'ensemble des particuliers de la commune de Navailles Angos possédant un système d'assainissement individuel a été contrôlé par le SPANC. La collectivité est dans l'attente de la synthèse des résultats.

L'entretien des installations reste à la charge des propriétaires. Toutefois, le SPANC peut proposer à ces derniers d'effectuer l'entretien de leur système d'assainissement.



2.3.3. Zones d'assainissement collectif

Les zones d'assainissement collectif sont majoritaires sur le territoire communal. Un projet d'extension de ce système d'assainissement est à l'étude au niveau des zones AU.

Le SMA assure également la gestion de l'assainissement collectif.

2.3.3.1. Réseau de collecte

Le réseau de collecte est entièrement séparatif sur l'ensemble des secteurs pourvus d'assainissement collectif.

Le SMA a lancé depuis 2005 un programme de réhabilitation des réseaux sur 10 ans. Jusqu'en 2015, 150 000 € par an seront ainsi alloués à la remise en état des tuyaux (écrasement, rétrécissement...), à la séparation des eaux usées et des eaux pluviales ou encore à l'amélioration de l'étanchéité des regards et des réseaux.

Le SMA a également en charge la séparation des branchements "eaux sanitaires" et "eaux pluviales", l'évacuation et la traçabilité des composts et la réalisation des nouveaux branchements.

La gestion du réseau est confiée à la SATEG par un contrat d'affermage. Cette dernière établit les factures d'assainissement des usagers. Le SMA veille à ce que les modalités du contrat d'affermage soient respectées par son prestataire.

2.3.3.2. Station de traitement

La commune de Navailles Angos possède une station d'épuration (520 équivalents-habitants) sur son territoire, de type boues activées avec décanteur secondaire. Les rejets sont effectués dans un affluent du Balaing. La gestion de la station d'épuration se fait par le SMA (qui sous-traite) et les rejets sont de bonne qualité. Des autocontrôles sont réalisés par le sous traitant du SMA avec en plus, des contrôles effectués par l'Agence de l'Eau.

Le SMA a effectué des tests à la fumée pour vérifier l'absence de problèmes pour les canalisations de l'assainissement collectif.

Un projet d'extension de cette station est à l'étude par la mise en place de filtres à roseaux du fait d'une part, que cette station est en limite de réception et que, d'autre part, un problème de dilution des effluents dans le milieu récepteur a été observé. Pour cela, le SMA a acheté des terrains nécessaires à cette extension mais il est à noter que ce projet ne se fera que si les zones AU deviennent urbanisées.

Aucune convention de rejets n'existe.

L'évacuation des boues de la station se fait par un agriculteur (non installé sur la commune) qui les épand sur ses terrains. Il est à noter qu'aucun plan d'épandage n'est en place.

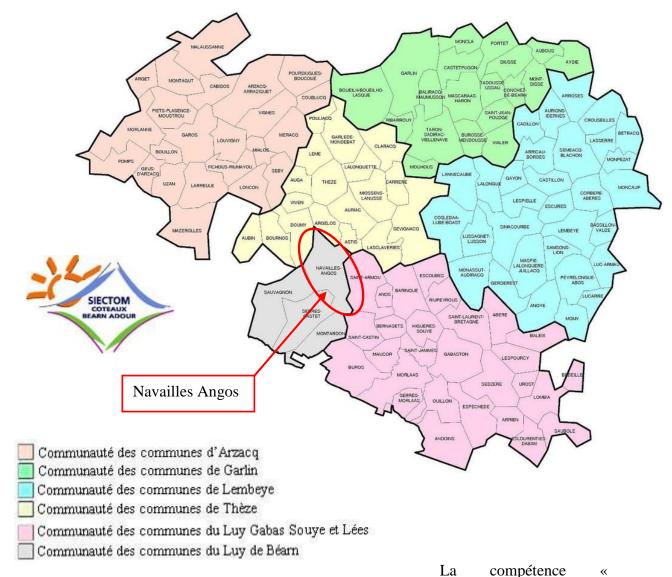
Points forts	-Zonage d'assainissement
Points faibles	
Orientations	-Projet d'extension de l'assainissement collectif dans les zones AU -Projet d'extension de la station de traitement par ajout de lits de roseaux (si urbanisation des zones AU)
Critères discriminants	-Station d'épuration en limite de réception et problème de dilution des effluents -Etablir un plan d'épandage agricole des boues de la station d'épuration



2.4. GESTION DES DECHETS

2.4.1. Collecte

La collecte des déchets (collecte des ordures ménagères et collecte sélective) se fait par le Syndicat Intercommunal Environnement Collecte Traitement des Ordures Ménagères (SIECTOM) COTEAUX BÉARN ADOUR. Ce dernier regroupe les communautés de communes d'Arzacq, de Garlin, de Lembeye, de Thèze, du Luy de Béarn et du pays de Morlaàs, soit un total de 123 communes. La collecte des déchets n'est pas exercée en régie par le SIECTOM. En effet, ce dernier fait appel à l'entreprise COVED.



traitement des déchets» est transférée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du Bassin Est des Pyrénées Atlantiques (SMTD), qui regroupe 9 communautés de communes (280 000 habitants). Cette structure regroupe l'ensemble des syndicats de collecte du bassin et permet la mise en commun d'équipements lourds à gérer (centre de tri des déchets de SEVIGNACQ, usine d'incinération de LESCAR, plates formes de compostage de déchets verts de LESCAR, SERRES-CASTET et SOUMOULOU, centres de transferts, site d'enfouissement de PRECILHON...).

Les collectes des ordures ménagères et des emballages recyclables s'effectuent en porte à porte sur l'ensemble de la commune de Navailles Angos, une fois par semaine, été comme hiver, en zone agglomérée ou non. Les ordures ménagères sont collectées dans des bacs verts, les emballages recyclables dans des caissettes bleues et des caissettes vertes pour le verre. Ainsi, trois camions de ramassage sillonnent la commune pour collecter le verre, le tri et les ordures ménagères.

Compte tenu du ramassage des déchets en porte à porte, aucun point d'apport volontaire n'est présent sur la commune. Un renforcement de la collecte saisonnière n'a pas été mis en œuvre du fait que la collectivité n'en ressent pas le besoin.

2.4.2. Efficacité globale du dispositif

Le SIECTOM fournit les bacs et les caissettes de collecte, de façon appropriée pour chaque ménage de la collectivité. De plus, la population utilise correctement ce dispositif permettant ainsi une efficacité globale du dispositif de collecte des déchets.

Aucune décharge sauvage n'est recensée sur la commune de Navailles Angos. En effet, la collectivité a dernièrement nettoyé un terrain privé où des déchets avaient été déposés (il est à noter que ce terrain se situe à 200 mètres de la déchetterie).

2.4.3. Pré-traitement et stockage ultime

Le traitement des ordures ménagères se fait par incinération, sur le site de CAP ECOLOGIA à (LESCAR), près de Pau.

L'usine d'incinération de Lescar produit de l'électricité. En effet, les vapeurs après passage dans une chaudière font fonctionner un groupe turbo alternateur qui génère de l'électricité. L'électricité produite en une année normale est de 30 000 MWh, ce qui correspond à la consommation électrique de 20 000 habitants. L'électricité est vendue à EDF.

La part principale des résidus d'incinération, les mâchefers (matériaux inertes imbrûlés aux températures de l'incinération de 850°C), sont valorisés comme matériaux de travaux publics (remblais, corps de chaussée de route).

L'incinération est très contrôlée pour que les fumées ne soient pas source de pollution de l'environnement. Ainsi des dispositifs très poussés de traitement des fumées font partie de l'usine. Les résidus des fumées appelés REFIOM sont envoyés en centre d'enfouissement de classe 1.

2.4.4. Tri sélectif

Le tri sélectif est présent sur la commune de Navailles Angos : caissettes vertes pour le verre et caissettes bleues pour les emballages recyclables. Depuis le 1^{er} Juin 2013, la collecte sélective s'effectue tous les 15 jours (à la place d'une fois par semaine), en bacs 240 litres couvercle jaune pour les emballages recyclables. Pour la récupération du verre, le dispositif reste identique (caissette verte).

Une fois jeté dans la caissette ou dans le conteneur à couvercle jaune, les emballages ménagers recyclables sont envoyés au centre de tri de Sévignacq. Ce centre de tri permet de trier tous les emballages recyclables par matière et d'enlever toutes les erreurs de tri ou refus de tri commises par les habitants.

La récupération du papier est aussi bien effectuée par les agents de la mairie que par la population.

Le compostage des déchets organiques est principalement réalisé par les habitants. Cette démarche est soutenue par le SIECTOM qui offre la possibilité d'acquérir un composteur à prix réduit (15 euros). Concernant les déchets communaux, le compostage n'est pas mis en œuvre. Les déchets communaux de tonte et de tailles sont acheminés à la déchetterie. Les restes des repas de la cantine sont vendus à un particulier de la commune pour nourrir ses animaux.

Les autres déchets (gravats, huiles...) sont amenés à la déchetterie présente sur Navailles Angos qui est gérée par le SIECTOM. Elle est ouverte le jeudi, de 15h à 18h et le samedi, de 10h à 12h et de 15h à 18h, aux personnes et aux entreprises résidant sur le territoire de la communauté des communes du Luy de Béarn. Un suivi de l'apport des déchets



en déchetterie est effectué par le SIECTOM. L'apport des gravats est gratuit à condition qu'il soit fait par petits volumes (1 m³ par jour, soit 3 à 5 m³ par semaine). Ainsi, d'une façon générale, l'accès est interdit pour des apports supérieurs et pour les camions de plus de 3.5 t. Toutefois, pour des volumes plus importants, le site à gravats de Navailles Angos peut les accueillir.

Le site à gravats de Navailles-Angos est destiné à recevoir les gravats des particuliers, de la collectivité et des entreprises (voir photo 2.4.4 page 142). Il peut accueillir plusieurs types de gravats (terre, moellons, démolitions triées, cailloux, tuiles...). L'accès est gratuit pour un camion de moins de 3,5 t par jour. Chaque camion supplémentaire doit acquitter un droit d'entrée de 16 €. Pour les semi-remorques, le tarif est de 25 €. Pour les gros chantiers, une convention doit être établie au préalable avec la communauté de communes du Luy de Béarn. Un projet d'extension de ce site est à l'étude comprenant, notamment, la mise en place d'un broyage de gravats pour leurs recyclages en composants routiers. De plus, un projet de récupération et stockage de l'amiante est également en cours afin de permettre ultérieurement, un envoi de cette matière nocive à un centre de traitement.

A ce jour, aucun système de benne ou de ramassage des encombrants n'est mis en place sur la commune. Ces derniers sont en effet, acheminés à la déchetterie. Si besoin, pour les personnes âgées, les employés communaux peuvent s'occuper du transport de ces déchets à la déchetterie. Une réflexion est à l'étude par la collectivité pour créer un système de collecte payant des tailles de haies (par bigbag), par les agents municipaux.

La population est sensibilisée à une bonne gestion des déchets de différentes façons : par la collectivité par l'intermédiaire de son bulletin municipal et par le SIECTOM, qui sensibilise tous types de publics (enfants, particuliers...). En effet, des animations sont proposées par le syndicat auprès des associations, des clubs des aînés, des comités d'entreprises, des groupes d'adultes et d'enfants.....pour tout public sur demande (visite du centre de tri de Sévignacq, visite du Centre d'Enfouissement de Précilhon, visite d'une déchetterie, animations manuelles à partir de la récupération, fabrication de papier recyclé...). Concernant les animations scolaires, une animatrice est à la disposition gratuitement des écoles afin d'organiser cette sensibilisation sous forme d'expositions, de jeux...De plus, pour chaque cycle scolaire, un livret d'activités a été réalisé comprenant, pour chaque activité citée, une petite présentation, les objectifs pédagogiques, la durée...... La mise en place du compostage dans les écoles, collèges et lycées est également possible par le SIECTOM. Pour cela, une sensibilisation au tri et au recyclage des déchets est réalisée auprès des élèves et du corps pédagogiques. Par la suite, de petites expériences comme "enterrer les déchets", ou "une petite sortie en forêt pour découvrir le cycle de la matière" sont organisées. Le SIECTOM met alors à disposition un composteur et un bioseau où les enfants, élèves, agents et enseignants peuvent y jeter les déchets biodégradables.

Certains déchets ménagers spéciaux sont récupérés sur le territoire communal : les téléphones portables à la mairie et à l'école et les bouchons plastiques pour une association.

2.4.5. Maîtrise des déchets industriels

Aucune industrie n'est implantée sur la commune de Navailles Angos pour traiter les déchets industriels. Il faut cependant noter que l'entreprise de menuiserie industrielle fabriquant des cercueils récupère les déchets de coupe de bois et les valorise pour le chauffage des bâtiments l'hiver avec une chaudière spéciale aménagée pour le brûlage de ses copeaux de bois.



Points forts	-Collecte des déchets (ménagers et tri) en porte à porte sur l'ensemble de la commune, par le SIECTOM COTEAUX BÉARN ADOUR; bonne utilisation par la population des équipements de collecte -Absence de décharge sauvage et réhabilitation de l'ancienne -Présence du tri sélectif; compostage des déchets organiques par les particuliers; déchetterie présente sur la commune; récupération de certains déchets ménagers spéciaux -Sensibilisation de la population à une bonne gestion des déchets
Points faibles	-Absence de compostage des déchets organiques communaux -Absence de récupération des piles ou des cartouches d'encre
Orientations	-Projet d'extension du site à gravats et de récupération de l'amiante -Réflexion pour mettre en place un système de collecte payant des tailles de haies, par les agents municipaux
Critères discriminants	Néant

FINALITE 3: EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

3.1. QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE

3.1.1. Gestion de l'eau potable

La distribution de l'eau potable sur la commune de Navailles Angos est effectuée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Luy et Gabas Lèes (SIAEP), qui couvre le Nord-Est de Pau. Son réseau de 1 100km alimente plus de 30 000 habitants.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le SIAEP dessert 63 communes qui appartiennent à 7 Communautés de communes (près de 50 000 habitants):

- -Luy de Béarn
- -Canton de Garlin
- -Canton de Lembeye en Vic-Bihl
- -Pays de Morlaàs
- -Miey de Béarn
- -Vic-Montaner
- -Thèze.

Le SIAEP réalise les travaux d'investissement pour rénover et agrandir le réseau d'alimentation en eau potable.

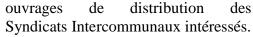
Il confie la distribution de l'eau à un prestataire privé dans le cadre d'un affermage. Les contrats de délégation de service public sont gérés par la SATEG (CC du Luy de Béarn, du Miey de Béarn, du Pays de Morlaàs, de Vic-Montaner et de Thèze) et par VEOLIA (CC du canton de Garlin et du canton de Lembeye en Vic-Bih).

Le SIAEP, syndicat de distribution, fait partie du Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable du Nord-Est de Pau (SMNEP), qui produit de l'eau potable. Cette structure, créée par arrêté préfectoral le 5 juin 1963, a pour objectifs:

• L'étude, l'extension et l'exploitation des ouvrages généraux,

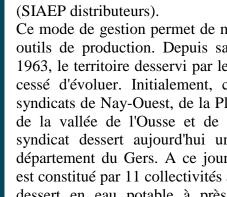


La coordination de l'exécution et de l'exploitation des



Le SMNEP a en charge le captage de l'eau, son traitement éventuel, son transport et son stockage. La distribution de l'eau aux abonnés est ensuite assurée par les Syndicats Intercommunaux d'Adduction à l'Eau Potable (SIAEP distributeurs).

Ce mode de gestion permet de mutualiser les outils de production. Depuis sa création en 1963, le territoire desservi par le SMNEP n'a cessé d'évoluer. Initialement, constitué des syndicats de Nay-Ouest, de la Plaine de Nay, de la vallée de l'Ousse et de Lembeye, le syndicat dessert aujourd'hui une partie du département du Gers. A ce jour, le syndicat est constitué par 11 collectivités adhérentes et dessert en eau potable à près de 93 000 habitants.



Pour assurer l'exploitation de ses ouvrages (captage, traitement, transport et stockage), le Syndicat a choisi de déléguer cette mission a une entreprise privée (actuellement la société SAUR). Le SMNEP assure quant à lui la gestion administrative, technique et financière, ainsi que le contrôle du délégataire.

3.1.1.1. Gestion quantitative de la ressource

L'eau potable alimentant la commune de Navailles Angos provient des forages de Bordes (nappes profondes) et de Baudreix (nappe alluviale), non implantés sur le territoire.





Les réserves disponibles en eau potable sont également suffisantes et se traduisent, notamment, par la présence sur la collectivité d'un château d'eau d'une capacité de stockage de 600 m3.

3.1.1.2. Gestion qualitative de la ressource

La gestion qualitative de la ressource en eau potable relève des missions du fermier (SATEG), lui-même ayant délégué à la SAUR. Cette dernière effectue de ce fait des autocontrôles avec l'appui du l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ces analyses sur échantillon sont effectuées dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine. Un bilan annuel de la qualité des eaux distribuées est également réalisé par l'ARS. Ces analyses sont consultables en mairie et au siège du SIAEP.

L'eau des forages de Bordes et de Baudreix, est acheminée vers la station de Bordes, où elle passe par une première bâche de stockage, dont le but est de piéger les sables aspirés par les pompes des forages. Le mélange de l'eau permet d'abaisser la teneur en nitrates. Le seul traitement de la station consiste en une simple chloration. L'eau est ensuite refoulée vers les 3 réservoirs de Buros (10 00 m3).

Après analyses, cette eau est jugée de qualité satisfaisante, avec toutefois quelques traces de nitrates, provenant de la culture de maïs grain. L'eau produite par la station de Bordes présente en effet une teneur en nitrates élevée. Cependant, le mélange avec l'eau du forage de Baudreix permet de distribuer une eau avec un taux de nitrates de l'ordre de 27 mg/l.

La pression de l'eau est également satisfaisante, de l'ordre de 2 bars. Il est toutefois à noter que dans certains quartiers, des surpresseurs ont dû être installés.

3.1.1.3. Amélioration de la qualité de l'eau potable

Une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'eau potable est en place au sein du SMNEP, syndicat d'alimentation.

En effet, la protection de la ressource s'avère être un point important pour garantir la distribution d'une eau propre à la consommation. Ainsi, l'ensemble des captages alimentant la commune de Navailles Angos sont protégés. Un plan de vulnérabilité a également été réalisé par le SMNEP, conformément à la législation.

Le SMNEP s'est également doté d'une politique de renouvellement de réseau. La première tranche de renouvellement de réseau a été inscrite au programme pluriannuel d'investissement 2013 – 2016.

Le SIAEP, par l'intermédiaire de la SATEG, entretien les installations, répare les fuites, relève les compteurs...En effet, ce syndicat s'est engagé dans une politique de programmation annuelle de remise à niveau des canalisations (encore constitué d'amiante-



ciment pour certaines). Ces dernières sont notamment changées lors de travaux d'enfouissement, de lignes ERDF par exemple. Le rendement de l'ensemble du réseau du SIAEP était de l'ordre de 76% en 2011, avec un indice linéaire de pertes de 1,95. Aucune altération de matériaux pouvant avoir une incidence sur la qualité de l'eau n'a été recensée.

Les canalisations en plomb sont absentes du réseau public d'eau potable, géré par le SIAEP.

3.1.1.4. Points d'eau publics (fontaines, lavoirs, abreuvoirs)

La commune de Navailles Angos possède un point d'eau public sur son territoire : une fontaine alimentée par l'eau du réseau, devant l'école. Aucune signalisation indiquant sa potabilité n'est en place.

Deux autres robinets, alimentés également par le réseau, sont recensés au niveau du cimetière mais ne possèdent pas de signalisation quant à la potabilité de l'eau.

3.1.1.5. Prix de l'eau

Le prix de l'eau est supérieur à 2 euros HT, hors abonnement et est calculé au m3 consommé avec une facture pour les 50 premiers m3 et une deuxième pour la consommation réelle.

Points forts	-Gestion de l'eau potable par le SMNEP et le SIAEP -Qualité, quantité et pression de l'eau potable satisfaisantes (avec toutefois des traces de nitrates, dues à la culture du maïs); pas de captages sur la commune -Absence de canalisations en plomb; rendement proche de 76% (données 2011) sur l'ensemble du réseau du syndicat
Points faibles	
Orientations	
Critères discriminants	-Absence de signalisation de la potabilité ou de la non potabilité de l'eau présente au différents points d'eau publics (fontaine devant l'école, deux robinets au cimetière)

3.2. SYSTEME EDUCATIF COHERENT ET ADAPTE

3.2.1. Système scolaire

La commune de Navailles Angos possède un système scolaire de qualité sur son territoire:

-une école maternelle comptant 50 enfants répartis sur 4 classes (voir photo 3.2.1 page 146)

-une école primaire avec une centaine d'élèves (3 classes).

Ces deux structures bénéficient également d'un restaurant scolaire sur place.

Afin de proposer un établissement plus respectueux, la collectivité projette de créer une nouvelle école élémentaire bioclimatique, incluant un nouveau restaurant scolaire. Les anciens locaux de l'école seront destinés aux associations, à la bibliothèque, à une salle de gymnastique et à des appartements à l'étage (à l'étude pour ce dernier point). Une partie des anciens locaux sera toutefois détruite afin de permettre la création de parkings supplémentaires.



La commune ne possède pas de collège mais ce dernier se situe à proximité, sur la commune de Serres-Castet (territoire communautaire). Il s'agit du collège René Forgues qui accueille les enfants de 7 Communes (Serres-Castet, Navailles Angos, Montardon, Sauvagnon, Caubios-Loos, Bournos et Doumy) atteignant ainsi, près de 750 élèves.

3.2.2. Sensibilisation des scolaires au développement durable

La sensibilisation des scolaires au développement durable est présente mais peu développée. En effet, seuls des sorties scolaires, des interventions d'organismes extérieurs (SIECTOM par exemple), un projet pédagogique au sein des classes et la visite du SIECTOM sont proposés.

Cette démarche serait donc à poursuivre par la mise en place, par exemple, d'une mare et/ou d'un jardin pédagogique, d'expositions sur le thème de l'eau, des déchets ...etc.., d'une participation à la semaine du développement durable et à une journée de nettoyage de la nature....

3.2.3. Système périscolaire de proximité

Le système périscolaire existe également sur la commune de Navailles Angos. Il est représenté par :

-une garderie périscolaire gérée par les parents d'élèves, ouverte à partir de 7h30 et jusqu'à 19h.

-un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH « Les Marches du Béarn ») partagé avec la commune de Montardon. Le CLSH est géré par les parents de Montardon et de Navailles-Angos et accueille les enfants de 3 à 16 ans tout au long de l'année :

-à l'école de Montardon : le soir après la classe en activités périscolaires, les mercredis en période scolaire, en Août et à la Toussaint,

-à l'école de Navailles Angos, pendant les vacances scolaires d'hiver (février), du printemps (Pâques) et d'été (juillet).

Pour les mercredis et les congés scolaires (août et toussaint), l'accueil se fait à l'école de Montardon à partir de 7h30 jusqu'à 18h30, avec un transport par car jusqu'au lieu d'activité si nécessaire. Les activités proposées sont diverses : arts plastiques, ateliers d'expression et de création, jeux collectifs, sorties découvertes, activités corporelles et sportives...L'encadrement et les activités sont adaptés aux besoins et à l'âge des enfants.

Aucune crèche n'est implantée sur la commune mais sur le territoire communautaire, à Serres-Castet. Cette crèche est intercommunale et est présente au sein de la Maison de la Petite Enfance, accueillant également le Relais Assistantes Maternelles (RAM). La crèche s'organise autour du pôle des grands et du pôle des petits (accueil collectif de 50 places). Elle comporte 3 salles thématiques (salle de peinture, salle de motricité, salle d'eau) et une aile qui abrite les différents bureaux et la partie restauration. Le RAM regroupe, quant à lui, les assistantes maternelles agréées du territoire (accueil individuel). Il permet d'accueillir les enfants de 0 à 4 ans avec les assistantes maternelles dans des locaux aménagés en leur proposant des ateliers d'éveil. Les assistantes maternelles y bénéficient d'un soutien dans leur pratique professionnelle et les parents peuvent y trouver une écoute et des renseignements.

Une dizaine d'assistantes maternelles agrées sont installées sur le village. Elles se retrouvent deux fois par semaine dans une des salles du complexe sportif qui leur est mis à disposition par la Commune.

3.2.4. Services médico-éducatifs de proximité

La commune de Navailles Angos ne possède pas sur son territoire, de Centre d'Aide par le Travail (CAT) ou d'Institut Médico-Educatif (IME).

En revanche, un Foyer d'Hébergement dépendant de l'ADAPEI 64, est présent sur la communauté de communes, à Sauvagnon. Les Foyers constituent des lieux de vie,



d'épanouissement et de socialisation. Le personnel d'encadrement mène des actions éducatives au niveau de la vie quotidienne mais également des activités culturelles et de loisirs. Les orientations de chaque structure s'inscrivent dans un projet d'établissement et se décline en projets individuels auxquels sont associés de manière active les personnes handicapées et leur famille.

Au niveau de l'école maternelle, deux agents ATSEM, employés par la collectivité, à temps complet assurent l'assistance aux enseignants, la réception, l'animation, l'hygiène des plus jeunes....Afin de renforcer ces agents, un poste en contrat aidé (CAE passerelle) a été créé.

Points forts	-Système scolaire sur le territoire (écoles maternelle et élémentaire), avec restaurant scolaire -Système périscolaire sur le territoire communal (assistantes maternelles, garderie périscolaire, CLSH) ou à proximité (crèche)
Points faibles	-Peu de sensibilisation des scolaires au développement durable
Orientations	-Projet de création d'une nouvelle école élémentaire bioclimatique avec restaurant scolaire -Développer la sensibilisation des scolaires au développement durable

3.3. VALORISATION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VIE LOCALE

3.3.1. Dispositions en faveur des personnes défavorisées

La commune de Navailles Angos possède des logements sociaux en bon état sur son territoire (*voir photo 3.3.1 page 142*). Au nombre de 26, ces derniers sont gérés par HABITELEM (anciennement Alliance Logement). Afin de développer ce type de logement, un projet est à l'étude pour en construire de nouveaux, notamment sur deux terrains où le droit de préemption est instauré.

Aucun logement communal n'existe.

Une mise à disposition gratuite et en libre service d'Internet dans un lieu public, à la Mairie, est effective depuis l'an dernier. Il est à noter que les mineurs doivent être accompagnés afin d'accéder à ce service.

La commune emploie des personnes en difficulté d'insertion. En effet, une personne en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) ainsi qu'une autre en apprentissage sont présentes au sein de la collectivité. En revanche, aucun partenariat n'existe avec des organismes de solidarité.

3.3.2. Dispositions en faveur des personnes handicapées

Certains bâtiments publics présents sur la commune de Navailles Angos sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). Toutefois, le diagnostic accessibilité du complexe sportif (ERP 2) et de l'Eglise (ERP 3) n'a pas été réalisé. A terme, il sera nécessaire de permettre une accessibilité de l'ensemble des bâtiments publics de la commune.

La mise en place du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et aménagements des Espaces publics (PAVE) est en cours d'étude. Des places de parking adaptées pour les PMR sont présentes sur le territoire communal (devant la mairie et au complexe sportif pour un total de 4).

La commune de Navailles Angos ne participe pas et n'emploie pas de personnes handicapées en son sein.



3.3.3. Manifestations culturelles

Des manifestations diverses sont organisées sur le territoire communal :

-expositions : journée des créateurs artistiques en Octobre

-festival : FestiLuy, organisé tous les ans (depuis 2011) et proposant des spectacles d'arts de rue rythmés par de la musique et de nombreux autres ateliers. En 2012, ce festival a eu lieu sur la commune de Navailles Angos

-des chantiers jeunes : chaque année, l'Espace jeunes du Centre Alexis Peyret organise en partenariat avec la Communauté de Communes du Luy du Béarn un chantier jeunes, pour les 16-17 ans. Ce chantier permet aux jeunes de Serres-Castet, Sauvagnon, Montardon et Navailles-Angos de décrocher un premier emploi. Les chantiers s'inscrivent dans une dynamique locale et œuvrent pour l'intérêt général. Des responsables pédagogiques et techniques assurent l'encadrement sur le terrain. Il est à noter que le chantier jeunes mis en place en 2012, a permis de créer un « local jeunes » sur la commune de Navailles Angos, au niveau de l'ancienne mairie. Ce local nécessite cependant d'autres travaux plus importants que ceux entrepris par le chantier jeune. A terme, cet espace sera proposé aux adolescents (11-13 ans) pour se retrouver les mercredis et aux petites vacances (Pâques, Toussaint) pour les activités ludiques et encadrées.

-des concerts : effectués dans l'église. L'école de musique intercommunale du Luy de Béarn (EMILB), qui dépend de la communauté de communes, organise également des concerts à la salle Béarn. Cette école a été créée en 1992. Elle compte aujourd'hui environ 20 professeurs, 250 élèves et propose plus d'une vingtaine de pratiques instrumentales. Les élèves sont amenés à travailler sur des projets (stages ou concerts) associant plusieurs classes ou plusieurs formations d'écoles de musiques voisines. Des stages de deux jours sont organisés en cours d'année. Les concerts et les auditions permettent en fin d'année aux jeunes musiciens de jouer en public. L'école de musique propose la pratique de disciplines diverses et variées : le chant choral, l'accordéon, le piano, la batterie et les percussions, la clarinette, le hautbois, la contrebasse, les flûtes, les guitares, le saxophone, la trompette, le trombone, le tuba, le violoncelle et le violon. La Communauté de Communes a le projet de réaliser un bâtiment dédié à l'Ecole de Musique Intercommunale afin d'y accueillir la direction, les professeurs et les pratiques collectives.

-le Téléthon : sur la journée avec un repas le soir.

Points forts	-Présence de logements sociaux en bon état -Mise à disposition gratuite d'internet dans un lieu public -Accessibilité de certains bâtiments publics avec places de parking adaptées ; mise en place du PAVE (en cours) -Manifestations culturelles
Points faibles	-Absence de partenariat avec des organismes de solidarité -Absence de participation à l'emploi et d'emploi de personnes handicapées au sein de la collectivité
Orientations	-Projet de construction de nouveaux logements sociaux -Rendre l'ensemble des bâtiments publics accessibles aux personnes à mobilité réduite
Critères discriminants	-Absence de diagnostic accessibilité des ERP (complexe sportif : ERP 2ème catégorie et Eglise : ERP 3ème catégorie)



3.4. ACCES A DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS PAR UN RÉSEAU ASSOCIATIF

La commune de Navailles Angos possède de nombreuses associations sur son territoire.

3.4.1. Associations et activités culturelles et artistiques

Les associations proposant des activités culturelles et artistiques sont :

- -la bibliothèque municipale : avec environ 150 lecteurs inscrits dont des enfants (au nombre de 90). La bibliothèque a participé à diverses animations : conférence, cinéma, accueil des enfants du centre de loisirs, rencontre du Portugal et du Béarn.
 - -le Comité d'Animation de Navailles Angos (CANA)
 - -le Comité d'Animation du Quartier d'Angos (CAQA)
- -le Conseil des Parents d'Elèves (CPE) qui a organisé divers manifestations comme « la soirée antillaise », « l'après-midi de Noël », le loto
- -des Gens T : proposant des cours d'aquarelle, participant notamment à FestiLuy, organisant un ou plusieurs concerts et la journée des créateurs artistiques...
 - -le Foyer : proposant un atelier clown-théâtre, du chant, des cours d'anglais...

3.4.2. Associations et activités sportives et de loisir

La commune présente également des associations sportives et de loisirs sur son territoire ou des clubs intercommunaux regroupant les 4 clubs de la communauté de communes):

- -le Foyer : pratiques de la marche, de la gymnastique, du Qi Gong, du cyclo, la pala....
- -la Basket Club du Luy de Béarn (club intercommunal)
- -les Cyclos de Navailles Angos
- -le Football Club du Luy de Béarn (club intercommunal)
- -le Club de Pala de Navailles Angos
- -le Volley Club Luy de Béarn (club intercommunal : école de volley de 6 à 17 ans, volley-loisir pour les adultes et section compétition)
 - -l'Association Communale Chasse Agréée (ACCA).

3.4.3. Associations et activités à but social et humanitaire

D'autres associations sont à but social et humanitaire :

- -l'Amicale des Anciens Combattants
- -l'ACPG CATM Cantonale
- -le Conseil Pastoral de Paroisse
- -le Don du sang
- -les Oliviers du Luy de Béarn : confection de lainages et de vêtements pour habiller les poupées, vendus à petit prix sur les différents marchés, mais également des chauffe-épaules, des cache-nez et des tours de cous pour les personnes âgées
 - -les Aînés Ruraux « Loisirs d'Automne »
 - -le Secours Catholique

3.4.4. Associations de sauvegarde de la nature et du patrimoine

La commune de Navailles Angos ne possède pas d'associations de sauvegarde de la nature et du patrimoine.

3.4.5. Mise à disposition de moyens matériels pour les associations

Des moyens matériels sont mis à disposition des associations.

Des subventions sont uniquement versées aux associations présentant un budget prévisionnel. Le montant de ces dernières varie donc en fonction des activités proposées par



les associations. Une subvention communale exceptionnelle est généralement octroyée pour des dossiers de nouvelles activités.

La collectivité leur met également des locaux et du matériel à disposition gratuitement, comme l'ancienne mairie ou les salles du complexe sportif.

Une partie du préfabriqué se situant derrière le complexe sportif est également dédiée aux associations. La commission animation a en effet décidé d'allouer des box à 5 associations qui avaient des lieux de stockage non adéquats voire inexistants.

Points forts	-Tissu associatif actif -Mise à disposition de moyens matériels par la collectivité
Points faibles	
Orientations	

3.5. ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION

3.5.1. Arrivée de nouvelles populations

Les nouvelles populations arrivant sur le territoire communal sont principalement d'origine nationale. Ces dernières s'installent majoritairement en résidence principale.

3.5.2. Fréquentation touristique

La fréquentation touristique sur la commune de Navailles Angos s'étend tout au long de l'année avec toutefois très peu de visiteurs.

Des espaces leurs sont cependant mis à disposition gratuitement comme par exemple des tables de pique-nique dans le Bois de Bège et au lac de Balaing...Des points d'eau et des WC publics gratuits sont également présents sur le territoire communal afin de satisfaire, entre autres, aux besoins des touristes (WC dans l'ancienne mairie, point d'eau à l'école et robinets au cimetière). Le village de Sauvagnon à 3 km dispose d'un point spécial campingcars.

3.5.3. Accueil des populations

A ce jour, la collectivité n'organise pas de journée ou de manifestation spécifique à l'accueil des nouveaux arrivants. En effet, cette démarche est seulement mise en place sur invitation au nouvel an, lors des vœux du Maire et se concrétise par un apéritif d'accueil. Cette initiative est toutefois en réflexion au sein de la municipalité.

Aucune remise de document de présentation de la commune, hormis le journal municipal, n'existe pour les nouveaux arrivants.

L'offre locative sur la commune de Navailles Angos, hors logements sociaux, est insuffisante. Des logements pour les jeunes à petit prix sont également absents.

Afin de favoriser l'accueil des nouvelles populations, la collectivité projette de développer l'habitat en accession à la propriété à prix modeste, en centre bourg, suite à un échange de terrains avec un particulier.



Points forts	-Mise à disposition d'espaces, de points d'eau et WC gratuits pour les randonneurs, les touristes
Points faibles	-Absence d'organisation d'une journée ou d'une manifestation pour l'accueil des nouveaux arrivants -Absence de remise de documents pour les nouvelles populations -Offre locative insuffisante
Orientations	-Réflexion pour une amélioration de l'accueil des nouveaux arrivants -Projet de développer l'habitat en accession à la propriété à prix modeste, en centre bourg

3.6. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

La commune de Navailles Angos possède quelques services publics de qualité sur son territoire:

-la Mairie ouverte les mardi et jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le lundi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30, le vendredi 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le mercredi de 10h00 à 12h30 (voir photo 3.6 page 143).

-une Agence Postale Communale (APC) (horaires d'ouverture identiques à ceux de la Mairie)

-la bibliothèque municipale (gérée par une association) (voir paragraphe 3.4.1) installée dans des locaux municipaux. Les livres proviennent d'une collection propre et de la Bibliothèque Départementale de Prêt).

Les autres services publics sont présents à proximité : gendarmerie à Thèze, centre de secours à Pau, Trésor Public à Morlaas, DDT à Arzacq.

Un projet de construction d'un nouveau centre de secours et d'incendie sur la commune est en projet par la collectivité. Il sera situé le long de la route de Bordeaux (RD834), juste avant l'intersection avec la RD206 qui dessert le centre bourg de Navailles Angos. Un giratoire sera créé pour permettre aux véhicules de secours de s'insérer en toute sécurité dans le trafic routier. Le secteur d'intervention couvrira au total 23 communes.

Points forts	-Présence de quelques services publics sur la commune et à proximité
Points faibles	
Orientations	-Projet de création d'un centre de secours et d'incendie sur la commune
Critères discriminants	



FINALITE 4: COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

4.1. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

4.1.1. Politique d'information interne à la commune

Les informations circulent correctement entre le Maire, les secrétaires, le Conseil Municipal et les EPCI.

Un affichage des informations légales est effectué à la fois dans le Hall et en dehors du bâtiment de la Mairie.

Les informations d'ordre plus général (aides, opérations portées par d'autres territoires...) ou spécifique (déchets, espèces...) sont relayées principalement dans le bulletin municipal et dans les flash infos.

La Commune dispose de nombreuses vitrines d'affichage disposées en plusieurs endroits du village ainsi que d'un afficheur numérique au complexe sportif piloté depuis la Mairie par internet

4.1.2. Participation de tous aux décisions collectives

La participation de tous aux décisions collectives se traduit seulement par la mise en place de deux réunions publiques par an. Cette démarche serait donc à développer au sein de la collectivité. Aucune consultation publique ou référendum local n'a été nécessaire, à ce jour, sur le territoire communal.

La commune de Navailles Angos ne possède pas de Conseil des Jeunes mais sa création est un projet de la municipalité. Une première sensibilisation à cette démarche a été initiée par la mise en œuvre de la journée du maire.

Un journal de la collectivité est édité de façon semestrielle, auquel se rajoutent deux flash infos par an réalisés entre les deux bulletins municipaux. Les élus municipaux distribuent les flyers d'annonce des réunions publiques.

4.1.3. Politique d'information externe de la commune

La commune de Navailles Angos communique vers l'extérieur, principalement par la radio, pour des manifestations (Radio Bleu Béarn) et la presse locale (l'Eclair et La République des Pyrénées avec un correspondant local sur la commune). Aucune information n'est transmise par le biais de magazine.

Afin de développer cette communication, la collectivité est en cours de création d'un site internet communal par la commission animation et par le maire. Une page internet dédiée à la commune est présente sur le site internet de la communauté de commune du Luy de Béarn.

Points forts	-Bonne politique d'information interne et externe à la commune (création en cours d'un site internet communal)
Points faibles	-Peu de participation de tous aux décisions collectives
	-Absence de conseil des jeunes
Orientations	-Développer les réunions et consultations publiques
	-Projet de création d'un conseil des jeunes
Critères	
discriminants	

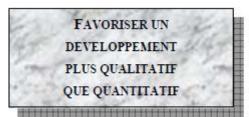


4.2. GESTION DE L'ESPACE

4.2.1. Documents d'urbanisme et maîtrise foncière

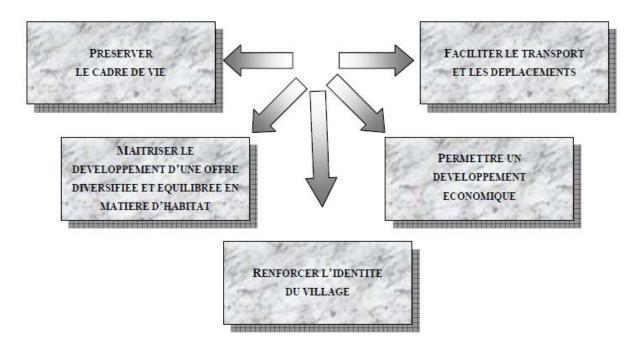
La commune de Navailles Angos possède un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur son territoire. Ce PLU a été créé en instaurant le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et d'urbanisation future. Des dispositions concernant l'aspect extérieur des constructions et les éléments à préserver ont également été prises en compte dans ce document, aussi bien pour les zones urbaines que les zones naturelles.

Dans le cadre du PLU, un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été instauré. Ce dernier est l'expression de la politique que souhaite mener le Conseil Municipal. Navailles-Angos est recherchée pour la qualité de son cadre de vie. L'environnement naturel et rural, la proximité des bassins d'emploi et la desserte par des voies structurantes qui facilitent les échanges sont les principaux facteurs de cette attractivité. Ainsi, deux grands objectifs ont été fixés :



PRESERVER LE CADRE DE VIE
ET L'IDENTITE DU VILLAGE
TOUT EN ASSURANT UN
DEVELOPPEMENT COHERENT

Ces objectifs ont été traduits en cinq axes :



Aucun Plan de Prévention des Risques (PPR) et zone d'application du permis de démolir n'existent sur la commune.

Les constructions irrégulières sont également absentes du territoire. Toutefois, la collectivité rencontre certaines difficultés liées à des problèmes de non conformité relatifs à la couleur de la toiture ou à la pente de cette dernière.

La collectivité possède de nombreux emplacements réservés, destinés à des travaux d'élargissement de voirie, à la future école, aux logements locatifs, à l'extension du cimetière, à la création du nouveau centre de secours et d'incendie...

La commune de Navailles Angos appartient à l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Béarn Pyrénées, depuis 2011. Le but poursuivi à travers la création de cet EPFL est la



construction d'un outil efficace, adapté aux besoins de ses membres, afin d'anticiper les besoins à moyen terme pour l'habitat sur l'ensemble des produits et pour l'accueil d'entreprises. Dès 2008, la Communauté d'agglomération Pau Pyrénées et le Syndicat Mixte du Grand Pau ont engagé une étude afin de travailler sur

l'opportunité de la mise en place d'un EPFL. Le Bureau d'études Astym a été engagé en juillet 2008 pour appuyer les élus dans cette démarche (s'assurer de la faisabilité, préciser le périmètre, les conditions et les modalités d'intervention de l'EPFL). A l'issue de cette étude, les élus ont donc décidé de créer un outil à destination des intercommunalités du Grand Pau et au delà. L'EPFL Béarn et Pyrénées a pour vocation d'intervenir en soutien opérationnel des collectivités locales adhérentes (intercommunalités et communes), pour les aider à réaliser des acquisitions foncières (foncier bâti ou non bâti) et leur apporter assistance et conseil en ingénierie foncière. Il permettra d'assurer une plus grande cohérence de la politique foncière en privilégiant la programmation des interventions dans le temps. Les membres de l'EPFL Béarn Pyrénées sont à ce jour :

- -la Communauté d'agglomération Pau Pyrénées
- -la Communauté de communes du Luy de Béarn
- -la Communauté de communes du Miev de Béarn
- -la Communauté de communes de Thèze
- -la Communauté de communes de la Vallée d'Aspe
- -la commune d'Issor
- -la commune de Bosdarros
- -la commune de Rontignon
- -la commune de Meillon

Le territoire couvert par cet EPFL compte ainsi 185 000 habitants.

4.2.2. Bâti communal

Le diagnostic amiante n'a pas été effectué sur les bâtiments publics de la commune.

Aucun bâtiment de Haute Qualité Environnementale (HQE) n'est recensé sur le territoire. Cependant, un projet de création d'école bioclimatique est en cours (voir paragraphe 3.2.1) et tiendra compte du cadre architectural et paysager de la commune.

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est en place par la communauté de communes par l'intermédiaire de son Programme Local de l'Habitat (PLH). Le PLH est un instrument de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat. La Communauté de Communes avait déjà mené une telle démarche en 1991. En 2007, compte tenu des évolutions propres à chaque commune, la décision a été prise de lancer une procédure d'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat. Il fixe pour une durée de 6 ans les enjeux, les objectifs et les actions permettant à la Communauté et aux communes qui la composent, de répondre au mieux aux besoins en logement de toutes catégories de population et à favoriser la mixité sociale en articulation avec l'ensemble des autres politiques territoriales, et de veiller à une utilisation économe de l'espace et lutter contre l'étalement urbain. Dans une deuxième étape par délibération en date du 13 octobre 2009, le conseil communautaire a délibéré sur le PLH après prise en compte de l'avis des communes (tous favorables) et avant la transmission au Préfet et saisine du Comité Régional de l'Habitat. Le PLH, document de planification s'inscrit dans un rapport de compatibilité avec les autres documents qui cadrent le développement du territoire. Ainsi, les documents de niveau inférieur (comme le PLU) devront être compatibles avec les orientations du PLH.



La création d'une OPAH dans le cadre du PLH fait partie du programme d'actions de la communauté de communes afin de promouvoir l'habitat durable. Elle permet d'inciter les propriétaires privés à réhabiliter le parc existant en réponse à un double objectif :

- de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre
- de développement de l'offre en logements conventionnés.

De plus, en partenariat avec l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (Anah),

le Conseil Général a mis en place une série de mesures destinées à permettre à des personnes aux revenus modestes d'être mieux accompagner dans l'amélioration de leur logement : lutte contre l'habitat indigne (insalubre ou dégradé), réalisation de travaux d'isolation afin de vivre plus confortablement et de réduire les dépenses énergétiques ...Ces mesures ont été regroupées sous le terme « Home 64 » qui est en fait un Programme d'Intérêt Général (PIG) en faveur de l'amélioration de l'habitat. Ce



plan d'actions, élaboré sur la base de critères sociaux, permettra d'accompagner les propriétaires de logements autour de trois thématiques principales :

- -l'amélioration énergétique des logements,
- -le traitement de l'habitat indigne ou très dégradé
- -l'adaptation des logements en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et / ou handicapées.

Le programme Home 64 s'adresse :

- aux propriétaires aux revenus modestes, éligibles aux aides de l'Anah, qui vivent dans un logement non adapté : dégradation, difficultés à se chauffer, nécessité d'adapter le logement en raison de l'âge ou d'un handicap ;
- aux propriétaires qui souhaitent rénover un logement afin de le louer à des locataires aux revenus modestes ;
 - aux locataires sous certaines conditions.

Les travaux éligibles sont divers:

- pour l'habitat dégradé : électricité, chauffage central, charpente, mises en sécurité, ...
- pour l'amélioration énergétique des logements (minimum 25 % de gain énergétique après travaux) : isolation intérieure et extérieure, menuiseries, chauffage performant...
- -pour les travaux d'adaptation pour l'autonomie de la personne : accessibilité extérieure, adaptation de salles d'eau, création de pièces de vie en rez-de-chaussée ...

Le Conseil Général a confié aux équipes des deux PACT-HD du Département (PAYS BASQUE et BEARN BIGORRE) le soin d'animer et de suivre ce programme.

Aucun Plan d'Aménagement de Bourg (PAB) n'existe sur la commune.

Navailles Angos possède sur son territoire du patrimoine archéologique :

- -Le Château : vestiges d'un château fort médiéval, d'une motte castrale médiévale. Enceinte.
 - -Eglise Notre-Dame à Navailles : vestiges médiévaux.
 - -Eglise Saint-Jean-Baptiste à Angos : vestiges médiévaux.
 - -Quartier Labarrère : tumuli protohistoriques.

Aucun immeuble ou meublé n'est inscrit ou classé aux Monuments Historiques. En revanche, du patrimoine rural non protégé est présent sur le territoire communal, comme des Eglises, le Château (remanié au XIXème siècle avec donjon du XIVème siècle) et des constructions en galets. Ces édifices restent bien entretenus.

Le petit patrimoine est peu présent sur la commune. En effet, seules quelques croix sont répertoriées. Ces dernières ne sont pas entretenues et aucune mise en valeur n'existe.



De nombreux aménagements de sécurité routière sont comptabilisés sur le territoire communal : des passages pour les piétons, des trottoirs, des ralentisseurs, des chicanes, une zone 30 dans le Bourg. La collectivité a en projet de développer ces équipements en créant :

-trois ronds-points : au niveau du futur centre de secours et d'incendie (la jonction avec la nationale se faisant avec le Conseil Général), à l'entrée du village et à la Mairie.

- -un terre-plein central et un feu rouge devant l'école
- -de nouveaux passages piétons et trottoirs
- -des élargissements de voies...

La sécurisation de la D834 (traversée du village) et de la traversée du Bourg (par la RD 206), ainsi que la protection des piétons/randonneurs seront également considérées avec des aménagements de sécurisation paysagers.

Aucun panneau n'indiquant la vitesse du véhicule n'est en place.

4.2.3. Préservation de l'esthétique

La commune de Navailles Angos est très soucieuse de son esthétique.

Cela se traduit par une bonne qualité des espaces verts et du mobilier urbain (principalement des bancs) et par la propreté des rues et des édifices publics.

De plus, la collectivité participe au concours des villes et des villages fleuris pour la 3^{ème} année, avec un deuxième prix obtenu les deux premières années. Un concours des Maisons Fleuries est également en place depuis 2011 avec l'obtention du premier prix. Des actions de fleurissement sont aussi organisées avec en parallèle, la création (en cours) d'un talus fleuri avec la participation des enfants de l'école maternelle.

Points forts	-Document d'urbanisme en place (PLU); Absence de constructions irrégulières -Actions en faveur de l'habitat (OPAH portée par la communauté de communes et HOME 64 piloté par le CG 64) -Préservation du patrimoine rural non protégé -Aménagements de sécurité routière -Préservation de l'esthétique de la commune
Points faibles	
Orientations	-Projets de création de nouveaux aménagements de sécurité routière
Critères discriminants	-Absence de diagnostic amiante pour les bâtiments publics

4.3. RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

La commune de Navailles Angos possède une population active majoritaire sur son territoire. En effet, cette dernière représente 76% de la population totale (données INSEE 2009) avec 72% des actifs ayant un emploi.

En revanche, la population active ne reste pas exercer sur la commune (seulement 13%, données INSEE 2009) mais se déplace sur les communes voisines (près de 87%, données INSEE 2009), notamment Pau ou Serres-Castet.

Un partenariat est en place entre la collectivité et la mission locale/Pôle Emploi. A cela s'ajoute, un autre partenariat avec le LEGTA, permettant à la commune de bénéficier de jeunes en apprentissage pour l'entretien des espaces verts. Aucune permanence de ces services n'est présente sur le territoire communal mais sur la commune de Serres-Castet.



Points forts	-Population active majoritaire sur le territoire communal
Points faibles	-Population active se déplaçant majoritairement sur les communes voisines
Orientations	

4.4. DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

4.4.1. Services de santé

La commune de Navailles Angos possède des services de santé sur son territoire :

- -un médecin installé sur Angos, à l'ancienne école d'Angos (propriété de la commune) (voir photo 4.4.1 page 143)
 - -un cabinet de kinésithérapeutes (au nombre de 4)
 - -un cabinet d'infirmières libérales (au nombre de 3).

Une pharmacie et un dentiste sont présents à proximité, sur le territoire communautaire, à Sauvagnon.

Un défibrillateur a également été installé sur la commune, au niveau du complexe culturel et sportif.

4.4.2. Services aux personnes âgées

Aucune structure pouvant accueillir les personnes âgées n'est recensée sur la commune. Seule une maison de retraite (EHPAD) intercommunale est implantée sur Sauvagnon, sur le territoire communautaire.

Cette structure est un établissement public médicalisé proposant une prise en charge individuelle et avec une équipe concernée et compétente. Elle représente un lieu de rencontre et d'échange de ses résidents avec les familles, les bénévoles et les intervenants externes. L'EHPAD compte environ 50 employés et est organisée en 5 pôles :



- le pôle administratif (1 directeur, 1 adjointe de direction et 1 secrétaire)
 - le pôle médical (1 médecin coordinateur)
- le pôle soins (1 infirmière coor dinatrice, 4 infirmières, 13 aides-soignantes, 5 aides médico-psychologiques et 1 psychomotricienne)
- le pôle animation avec 1 animatrice et des bénévoles proposant des ateliers (scrabble, tricot, marche...)
 - le pôle entretien avec 2 adjoints et 17 agents sociaux.

L'établissement, de 3 800 m2 de locaux, comportent 70 chambres individuelles, 3 salons de vie, une galerie centrale desservie par 2 ascenseurs, un salon de coiffure, un bassin de balnéothérapie, une salle de restaurant, deux patios et une terrasse. Une unité de soin protégée avec un espace de vie est spécifiquement destinée aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Un service d'accueil de jour peut accueillir 3 personnes avec également à disposition, 3 places en hébergement temporaire.

La gestion de l'EHPAD du Luy de Béarn est effectuée par le Centre intercommunal d'Action Sociale (CIAS) créé en 2004 par la communauté de communes du Luy de Béarn. Le Conseil d'administration du CIAS est composé de membres élus de la CCLB et non élus à parité. Il est au total composé de 24 membres.

Un autre service d'accueil de jour « Les Tournesols » est présent sur la Communauté de Communes de Thèze, à SEVIGNACQ. Des ressortissants de la communauté de communes du Luy de Béarn fréquentent cet établissement qui est entièrement dédié à ce service avec du



personnel spécifiquement formé et disponible permettant l'organisation d'activités adaptées tout au long de la journée, un ramassage à domicile des personnes utilisant ce service et un prix attractif.

Pour les personnes âgées souhaitant rester chez elles, de nombreux autres services sont mis à leur disposition.

En effet, des soins à domicile peuvent être procurés par le SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile) du canton de Thèze. Créé en 1986 par l'Association PAP 15 du Canton de Thèze, les missions du SSIAD permettent :

- de maintenir à domicile le plus longtemps la personne âgée,
- d'éviter, raccourcir l'hospitalisation et faciliter le retour au domicile, en proposant des soins personnalisés,
 - prévenir, suivre et accompagner les personnes âgées et leurs difficultés,
 - accompagner dignement les situations de fin de vie.

Le SSIAD de Thèze est composé de huit aides soignantes diplômées d'Etat qui accompagnent une trentaine de patients, chaque jour, de 7h30 à 12h30. Ce type de service est réservé aux personnes âgées de 60 ans et plus, porteuses d'un handicap invalidant, atteintes d'une maladie neurologique évolutive, d'un Alzheimer, d'un cancer ou de toute autre maladie.

Un service de portage de repas à domicile, pris en charge par l'ADMR, fonctionne également sur les 4 communes de la communauté de communes. Cette dernière participe à hauteur de 0,77 € par repas livré. L'ADMR de Thèze est composée d'une quinzaine de bénévoles et d'une trentaine de salariés qui interviennent aussi dans d'autres domaines :

-auxiliaire de vie sociale (aide à la toilette), Employé à domicile (aide à la personne), Agent à domicile (ménage).

-entretien courant de la maison, assistance à l'habillage et aux repas, aide à la toilette, garde d'enfants, courses, petits travaux de jardinage.

A ce jour, 90 familles font appel aux services de l'ADMR sur l'ensemble du canton.

La Commission « Personnes âgées » de la Communauté de communes du Luy de Béarn a mis en place depuis 2010 des temps de rencontre. Ces réunions publiques ont pour but d'informer sur des problématiques rencontrées par les personnes âgées et leurs familles. En juin 2010, une 1ère réunion s'est tenue sur le thème de l'entrée en maison de retraite et les rapports entre le personnel soignant et la famille. En 2011, une conférence intitulée "mieux vieillir chez soi" a été proposée dans les quatre communes de la CCLB. En 2010, la CCLB a également adressé un dépliant aux personnes de plus de 70 ans. Ce document est destiné à apporter des informations sur :

-les services de prise en charge (la maison de retraite du Luy de Béarn, l'accueil de jour « Les tournesols » à Sévignacq)

-les services de soins infirmiers à domicile

-les services pour la vie quotidienne (bricolage, ménage, repassage, portage de repas, garde à domicile...).

La mise en place d'un système de téléalarme est également possible pour les personnes âgées souhaitant rester à domicile. Ce dispositif est proposé par Présence Verte. Il est à noter que la commune ne participe pas à la prise en charge de ce système.

Un repas des anciens est organisé sur Navailles Angos, par le CCAS. Celui-ci est effectué tous les ans, le 15 janvier et est ouvert aux personnes de 61 ans et plus. Des colis de Noël sont également distribués, par les élus, pour les plus de 75 ans qui ne viennent pas au repas.



Points forts	-Services de santé présents sur la commune et à proximité -Services aux personnes âgées
Points faibles	
Orientations	

4.5. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

4.5.1. Les services au public

La commune de Navailles Angos possède des services au public de qualité sur son territoire:

- -des taxis
- -trois coiffeurs dont deux à domicile
- -un notaire
- -un centre équestre privé (« Ecurie Sébastien Lalanne » proposant diverses prestations comme écurie de propriétaire, pension de chevaux, enseignement, stages divers, compétition, débourrage, valorisation, vente de chevaux de sport)
 - -une salle municipale pouvant servir de théâtre et de salle de cinéma
- -un terrain polysports (pratique du basket, du football, du handball ou du tennisballon)

4.5.2. Réseaux Internet et téléphonie mobile

La couverture Internet en Haut Débit n'est effective que sur une partie de la commune. Afin de développer cette dernière sur l'ensemble du territoire, un projet porté par France Télécom est à l'étude sur Navailles Angos.

En revanche, la couverture en téléphonie mobile est satisfaisante pour les trois opérateurs, sur l'ensemble du territoire communal. Il est à noter que les opérateurs SFR et Bouygues possèdent des relais sur le château d'eau, facilitant de ce fait les transmissions.

Points forts	-Présence de services publics sur le territoire
	-Couverture en téléphonie mobile satisfaisante sur l'ensemble du territoire
Points faibles	-Couverture Internet Haut Débit sur une partie de la commune
Orientations	-Projet de développer Internet Haut Débit sur toute la commune

4.6. IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL

4.6.1. Appartenance à un ou plusieurs EPCI

La commune de Navailles Angos appartient à la communauté de communes du Luy de Béarn, comptant 4 communes membres. A ce jour, la communauté de communes compte environ 10 000 habitants pour une superficie de 5 325 hectares. Son territoire est traversé par la route départementale 834 qui relie Pau à Bordeaux et par le ruisseau Luy de Béarn d'est en ouest. Près de 700 entreprises se sont implantées sur ses différentes zones d'activités, situées à proximité immédiate de l'aéroport Pau-Pyrénées ainsi que de l'autoroute A64. Elle constitue ainsi le second pôle d'emploi du Pays du Grand Pau après la Communauté d'agglomération Pau Porte des Pyrénées. Les centres-bourgs rénovés des 4 communes forment les points culminants des villages. Ils sont complétés par des lotissements pavillonnaires, des zones



d'activités et de larges espaces préservés pour l'agriculture et les zones naturelles. Les zones d'activités de l'Aéropôle accueillent près de 700 entreprises et 5 000 salariés. Le territoire intercommunal, qui accueille 4,5% de la population du Pays du Grand Pau, attire de nouveaux habitants. Près de 1 300 habitants supplémentaires sont venus s'installer en 7 ans. Cette croissance est alimentée par des soldes naturels et migratoires positifs. Parmi les nouveaux arrivants, plus d'un nouvel arrivant sur deux vient directement d'un autre EPCI du Grand Pau.

Un projet d'intégration dans une autre communauté de communes, celle de Thèze (18 communes), est à l'étude, pour atteindre, à terme une collectivité de 22 communes. Un changement de dénomination sera de ce fait à mettre en œuvre.

La commune adhère également à différents syndicats intercommunaux.

4.6.2. Appartenance à une ou plusieurs structures autres

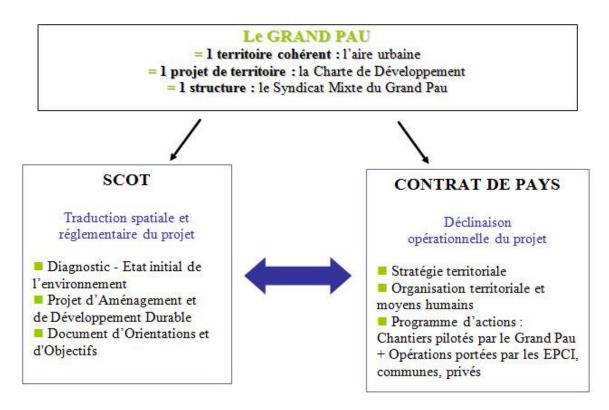
La commune de Navailles Angos appartient au Pays du Grand Pau. Le Syndicat Mixte du Grand Pau, créé en vertu de l'arrêté préfectoral du 11 février 2008, a été installé le 7 juillet 2008, reprenant les missions de l'Association du Pays du Grand Pau créée en 2002. 8 EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) le composent (Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées, Communauté de Communes du Canton d'Arzacq, Gave et Coteaux, du Luy de Béarn, de Luy Gabas Souye Lees, du Miey de Béarn, Ousse Gabas, de Thèze) 123 communes et 3 communes enclavées (Gardères, Luquet, Séron) représentant une population totale de 223 363 habitants. Le Syndicat Mixte du Grand Pau est administré par un Comité Syndical composé de 71 délégués, assurant la représentation des groupements de communes et des communes membres.

Ce syndicat est compétent en matière d'élaboration, d'approbation, de suivi et de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT). Sa mission est de définir les grandes orientations du développement et de l'aménagement du territoire concerné. Le Schéma de Cohérence du Grand Pau a pour objet d'harmoniser et de coordonner, dans un cadre réglementaire, les conséquences spatiales des choix de développement (évolutions démographiques, croissance urbaine, activité économique, infrastructures de transports, déplacements, équipements, habitat, préservation de l'environnement). Tous les membres, sans exception, adhèrent à cette compétence. Cette compétence lui donne dorénavant vocation à se prononcer sur les élaborations, révisions des PLU de son territoire et à prendre des décisions en matière d'ouvertures à l'urbanisation. Le Syndicat Mixte a également pour objet la contractualisation, l'animation, le suivi de la démarche du Pays du Grand Pau.

A cet effet, le Syndicat Mixte exerce la mission de suivi du Contrat de Pays, la préparation d'éventuels contrats suivants, ainsi que les activités d'étude, d'animation et de coordination nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques d'intérêt collectif à l'échelle du Grand Pau, prévus par la Charte de Territoire, en accord avec le Projet d'Agglomération de la CDAPP, en relation avec les autres projets de territoires, le Schéma Régional de Développement et d'Aménagement du Territoire et le Schéma Régional de Développement Economique. Les communes de Gardères, Luquet et Séron n'adhèrent pas à cette compétence. C'est ainsi que le Grand Pau s'appuie sur 2 outils distincts mais complémentaires : le SCoT et le Contrat de Pays. Pilotées au sein d'une structure unique et portées par les mêmes acteurs, ces procédures sont menées de façon simultanée et très fortement imbriquées entre elles.

Le schéma ci-dessous illustre cette articulation :





4.6.3. Jumelage avec un pays en difficulté

La commune de Navailles Angos n'a pas de jumelage « officiel » avec un pays en difficulté ou avec une autre collectivité. Toutefois, d'importantes relations existent entre la commune et les portugais de la région de Satao proche de Viseu.

Points forts	-Implication dans le tissu intercommunal
Points faibles	-Absence de jumelage officiel avec les portugais de Satao
Orientations	-Projet d'intégrer une nouvelle communauté de communes

FINALITE 5: DYNAMIOUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

5.1. ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

5.1.1.Espaces agricoles

Au niveau communautaire, le secteur agricole constitue un élément important de l'économie locale. La qualité des terres agricoles, les équipements d'irrigation et la bonne structuration du parcellaire en font un pôle de production important.

Navailles Angos est la commune la plus agricole de la communauté de communes avec plus de 60% de surface dédiée aux cultures, ces dernières étant exploitées par 10 à 15 agriculteurs.

Les activités agricoles dominantes sont la culture, notamment celle de maïs, et l'élevage extensif [laitières (Brunes des Alpes et Prim Holstein) et races à viande (Blondes d'Aquitaine)]. Certaines exploitations pratiquent l'élevage intensif, principalement de porcs. Ainsi, la commune de Navailles-Angos réunit la part la plus importante du cheptel avec 18 élevages spécialisés en bovins viande, porcins et palmipèdes.

Aucun agriculteur Bio n'est recensé sur la commune et aucune production AOC/AOP n'existe à Navailles Angos. Les contrats d'agriculture durable n'ont pas été signés par les agriculteurs. Cependant, certains sont sensibilisés à la pratique d'une agriculture raisonnée.

Aucun élevage ou exploitation n'est soumis au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnements (ICPE).

5.1.2. Politique d'accueil des exploitations agricoles

La présence des espaces agricoles sur le territoire communal est prise en compte, notamment lors de la création de documents d'urbanisme.

Certains terrains communaux (sur 3 hectares) sont loués à des agriculteurs sous la forme de bail de location. Ces espaces sont principalement destinés à la pâture des bovins. En revanche, aucun bâtiment communal n'est mis à disposition des agriculteurs.

5.1.3. Espaces naturels (non agricoles)

Contrairement aux espaces agricoles, les espaces naturels sont minoritaires sur le territoire communal (seulement 10% de la superficie totale de la commune).

Des espaces sont représentés par :

- -un bois communal, le Bois de Bège qui s'étend sur 3 hectares et qui bénéficie des conseils de l'Office National des Forêts (ONF) pour sa gestion,
 - -des forêts privées,
 - -des zones humides, notamment au niveau du lac de Balaing,
 - -des prairies communales,
 - -des friches communales, à proximité du Bois de Bège (seulement 1 hectare).



Points forts	-Espaces agricoles majoritaires et actifs avec pratique d'une agriculture raisonnée par certains agriculteurs -Prise en compte des espaces agricoles dans les documents d'urbanisme; location de terrains communaux à des agriculteurs; présence d'un bois communal (Bois de Bège)
Points faibles	-Absence d'agriculteurs bio et de productions AOC/AOP -Absence de mise à disposition de bâtiments pour les agriculteurs
Orientations	-Sensibiliser les agriculteurs à la pratique d'une agriculture raisonnée -Réfléchir à une gestion certifiée du bois communal et sensibiliser les propriétaires privés à cette démarche

5.2. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

5.2.1. Activités polluantes

Quelques entreprises/PME sont installées sur le territoire communal.

L'une d'entre elles présente des activités polluantes et est soumise à autorisation (fabrique de cercueils). Cette dernière emploie 3 ouvriers.

5.2.2. PME

Des PME sont également recensées sur Navailles Angos :

- -une entreprise de travaux agricoles,
- -trois fabriques de menuiseries alu PVC,
- -une PME dédiée à l'informatique et aux nouvelles technologies.

5.2.3. Politique d'accueil

Des mises à disposition de terrains pourraient être effectuées afin d'accueillir de nouvelles PME/entreprises sur la commune. Ces terrains se situent en zone AUY (réserves foncières), au niveau de la départementale D834. Toutefois, ces espaces ne sont viabilisés et pour ce faire, des expropriations seraient nécessaires.

A ce jour, aucune mise à disposition de bâtiments, tels que des ateliers relais n'existe sur la commune de Navailles Angos. Cependant, un projet de la communauté de communes est à l'étude quant à la création d'un « centre de vie industriel » sur la commune (ensemble de 4 fois 150 m2). En effet, la CCLB met à disposition des entreprises en développement, des locaux en location à un loyer modéré. L'objectif est de permettre à ces dernières de conforter leur activité. D'une façon générale, une « cellule » est constituée de 130 m² d'ateliers et de 20 m² de bureau. Les entreprises concernées signent un contrat administratif de location précaire (1 à 2 ans). A ce jour, la CCLB a ainsi permis par ses nombreuses réalisations dans les années 1996-1998 à une quinzaine d'entreprises de s'implanter dans quatre centres de vie industriels. A l'horizon 2015, la CCLB envisage la construction de 3 nouveaux centres de vie industriels répartis sur les communes de Navailles-Angos, Montardon et Sauvagnon.

Aucune exonération fiscale n'existe sur le territoire et la commune de Navailles Angos n'est pas classée en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).



Points forts	-Quelques PME installées sur la commune			
	-Mise à disposition de terrains			
Points faibles	-Absence de mise à disposition de bâtiments			
	-Pas de classement de la commune en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)			
Orientations	-Projet communautaire de réaliser « un centre de vie industriel» sur la			
	commune			

5.3. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

5.3.1. Commerces

La commune de Navailles Angos possède très peu de commerces sur son territoire :

-une boulangerie/pâtisserie avec point presse (distribution de La République des Pyrénées et du Sud Ouest, le dimanche) (voir photo 5.3.1 page 143)

-des commerçants ambulants.

Un bar-restaurant est fermé depuis 3 mois. Un projet d'acquisition de cet ensemble est à l'étude par l'EPFL. Cet achat pourrait s'étendre également à la boulangerie, compte tenu que ces 2 commerces appartiennent au même propriétaire. Le projet consisterait à la création d'un commerce multiservices dans lequel pourrait être présente une vente de produits locaux.

5.3.2. Qualité des commerces (accueil, horaires, approvisionnement...)

La faible diversité de structures commerciales sur la commune ne permet pas de juger sur leur qualité.

5.3.3. Politique d'accueil

La politique d'accueil des commerces reste à améliorer. En effet, aucune mise à disposition de terrains, de bâtiments ou de zone spécialisée n'existe sur la commune de Navailles Angos.

En revanche, un soutien aux commerces est mis en place par le Pays du Grand Pau par le lancement d'une Opération Collective de Modernisation (OCM), dans le cadre du contrat de pays.

Points forts	-OCM portée par le Pays du Grand Pau
Points faibles	-Très peu de commerces implantés sur la commune -Peu de politique d'accueil des commerces
Orientations	-Projet d'acquisition du bar-restaurant (voir de la boulangerie) par l'EPFL afin de créer un commerce multiservices -Projet de vente de produits locaux au sein du commerce multiservices

5.4. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DE L'ARTISANAT

5.4.1. Artisanat

Située au nord d'un bassin d'activités important, la commune de Navailles-Angos accueille un réseau d'artisans dynamiques (menuiserie, bâtiment, peinture.....) dont beaucoup travaillent à domicile.



En effet, l'offre artisanale est variée sur la commune:

- -deux menuisiers
- -un électricien
- -un maçon/carreleur
- -un couvreur
- -un plâtrier-peintre
- -un plombier
- -deux micro entreprises d'entretien d'espaces verts.

5.4.2. Qualité de l'offre

Compte-tenu de la diversité des artisans, la qualité de l'offre est correcte.

5.4.3. Politique d'accueil

Comme pour les commerces, la politique d'accueil serait à revoir. A ce jour, seule l'OCM peut faciliter l'installation de nouvelles activités sur le territoire.

Afin de développer cette thématique, la communauté de communes projette de créer une zone artisanale de 5 hectares sur la commune de Navailles Angos. Ces terrains sont en effet classés comme ayant une vocation économique dans le PLU de la commune.

Points forts	-Offre artisanale variée sur la commune -OCM portée par le Pays du Grand Pau
Points faibles	-Peu de politique d'accueil des activités artisanales
Orientations	-Projet communautaire de création d'une zone artisanale de 5 hectares sur la commune

5.5. VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME

5.5.1. Hébergements et services payants pour les touristes

La commune de Navailles Angos possède très peu d'hébergements touristiques. Seuls deux gîtes labellisés « Gîtes de France » sont recensés sur le territoire communal.

En effet, les chambres d'hôtes, les hôtels, les campings, les aires de stationnement pour camping-cars...sont absentes.

5.5.2. Qualité de la politique d'accueil touristique

Aucun office de tourisme, syndicat d'initiative ou Point Information n'existe sur la commune ou sur le territoire communautaire. Cependant, les touristes peuvent obtenir de la documentation à la Mairie, cette dernière étant fournie par l'Office de Tourisme de Lescar (à 15 km, sur l'Agglomération de Pau). Un autre OT est également présent à 10 km, sur la commune de Morlaas.

La commune de Navailles Angos possède des supports publicitaires à son effigie, notamment des enveloppes postales présentant la Mairie.

5.5.3. Manifestations commerciales à vocation touristique

Des manifestations commerciales ont lieu sur la commune :

-des fêtes (fête de la musique, Festi'luy, fête patronale du 15 août, journée des créateurs artistiques ...)

-vides greniers par les parents d'élèves chaque année.



Afin de proposer une offre plus diversifiée de manifestations, il pourrait être intéressant de créer des Marchés des Producteurs de Pays, un Marché de Noël ou de Pâques...

Points forts	-Offices de Tourisme présents à proximité mais possibilité de renseigner les touristes à la Mairie -Existence d'enveloppes postales promouvant le territoire -Manifestations commerciales
Points faibles	-Très peu d'hébergements touristiques sur la commune
Orientations	-Développer l'offre des hébergements touristiques (sensibiliser les propriétaires privés par exemple) -Diversifier les supports publicitaires de la commune (affiches) -Enrichir le panel des manifestations

5.6. ACHATS PUBLICS INTEGRANT L'ENVIRONNEMENT

5.6.1. Introduction dans les appels d'offres de critères environnementaux

A ce jour, la commune de Navailles Angos n'introduit pas de critères environnementaux dans les appels d'offres pour les marchés de fourniture de biens et services et pour les marchés de travaux publics. Cette démarche est toutefois un projet de la collectivité.

5.6.2. Introduction dans les cahiers des charges de critères environnementaux

De la même façon, aucun critère environnemental n'est demandé dans l'élaboration des cahiers des charges pour les marchés de fourniture de biens et services et pour les marchés de travaux publics. Cette initiative est également en projet.

5.6.3. Achat de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics

Les produits d'entretien utilisé pour le fonctionnement des services publics possèdent l'Ecolabel européen.

Très peu d'engrais est utilisé par la collectivité, au profit du terreau. Les produits phytosanitaires employés sont également labellisés.

En revanche, la collectivité n'emploie pas de papier recyclé au sein de ses services.

Les repas servis au restaurant scolaire proviennent de « La Culinaire des Pays de l'Adour » à Saint-Sever et sont acheminés en liaison froide sur la commune. Ces repas sont confectionnés avec des aliments produits localement, avec l'introduction, plusieurs fois par trimestre, d'aliments « bio ». Des menus à thèmes sont également mis en œuvre et concernent par exemple le sport, le goût, les fêtes calendaires, certains pays ou régions…

Points forts	-Utilisation de produits d'entretien et phytosanitaires certifiés ou labellisés -Produits bio ou provenant de circuits courts pour le restaurant scolaire
Points faibles	-Absence d'intégration de critères environnementaux dans les appels d'offre et les cahiers des charges -Absence d'achat de papier recyclé ou PEFC
Orientations	-Projet d'intégration de critères environnementaux dans les appels d'offre et les cahiers des charges



Le plan d'action

Les axes stratégiques et la chronologie des actions

AXE 1: Préservation et valorisation du patrimoine

patrimonic				
	Date d'exécution effective	Page		
Objectif global 1 : Sensibilisation au patrimoine bâti et non bâti				
ACTIONS				
1 Création de cheminements « doux » reliant les quartiers au bourg 2 Aménagements paysagers des entrées et des circulations dans le	2020	63		
cimetière (partenariat avec le Lycée de Pau-Montardon)	2016	65		
3 Aménagement du lac du Balanh pour l'accueil handi-pêche	2015	67		
4 Réalisation d'un livret pédagogique (faune et flore) suite à l'inventaire du CATZH 64	2016	71		
5 Fleurissement devant l'école avec les enfants	2016	72		
Objectif global 2 : Réactualisation des documents d'urbanisme				
ACTIONS				
6 Préservation des points de vue sur les Pyrénées 7 Encouragement à créer des haies paysagères pour les clôtures 8 Réduction de la consommation des espaces agricoles 9 Révision du PLU en fonction des orientations du SCOT	2016 2016 2016 2016	73 74 75 76		
Objectif global 3 : Gestion et protection du patrimoine forestier				
ACTIONS				
10 Gestion certifiée du bois communal de Bège 11 Création d'une aire d'accueil ludique au bois de Bège	2016 2014	77 78		
Objectif global 4 : Aménagements du patrimoine communal				
ACTIONS				
12 Construction d'une nouvelle école bioclimatique 13 Aménagement d'un cabinet d'infirmières dans l'ancien secrétariat 14 Rénovation du système de chauffage de l'Eglise (gaz naturel) 15 Mise en place de cloisons type maille filet anti feu pour réduire les	2015 2013 2014	79 80 81		
besoins en chauffage de la salle de sports	2016	82		
16 Utilisation de projecteurs à LEDS pour l'éclairage extérieur de l'église	2016	83		

AXE 2: Protection de l'environnement et préservation des ressources

preservation des ressources		D
	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 5 : Optimisation des ressources	circuve	
ACTIONS		
17 Réduction de l'éclairage public la nuit par la rénovation des armoires	2015	84
Objectif global 6: Recours aux modes de consommation responsables		
ACTIONS		
18 Mise en place de paillages pour les plantations communales 19 Utilisation de plantes économes en eau 20 Sensibilisation des habitants au stockage de l'eau pour les jardins 21 Orientation vers le zéro produits phytosanitaires pour les désherbages communaux	2013 2013 2014 2013	85 86 87
22 Sensibilisation des habitants aux zéro produits phytosanitaires 23 Mise en place d'un plan de fauchage réfléchi 24 Utilisation de produits ménagers Ecolabel avec dosage 25 Soutien aux apiculteurs et sensibilisation à la lutte contre le frelon	2014 2014 2013 2013	89 90 91 92
asiatique 26 Intégration de critères environnementaux dans les appels d'offres et les cahiers des charges	2013	93 94
Objectif global 7 : Traitement des déchets		
ACTIONS		
27 Ramassage à la demande des déchets verts par la Commune 28 Récupération des piles et des cartouches à l'Ecole et à la Mairie 29 Mise en place de panneaux d'information pour le tri sélectif pour les	2013 2013	95 96
collecteurs communaux 30 Sensibilisation des écoliers au tri et au traitement des déchets 31 Sensibilisation des écoliers à la préservation des espaces naturels	2014 2013 2014	97 98 99
Objectif global 8 : Valorisation du monde agricole		
ACTIONS		
32 Organisation d'une « journée de l'agriculture » avec conférences et visites d'exploitations en partenariat avec le Lycée de Pau-Montardon 33 Mise en place d'un atelier intergénérationnel en lien avec l'environnement et l'alimentation dans le cadre du temps périscolaire (agriculture, pêche, chasse)	2014 ou 2015 2014	100
	2014	102



AXE 3: Protection des biens et des personnes				
	Date d'exécution effective	Page		
Objectif global 9: Assurer la protection des personnes				
ACTIONS				
34 Assurer la défense incendie dans les quartiers sans bornes 35 Réalisation du Document Unique pour les employés communaux	A définir 2013	104 105		
Objectif global 10 : Sécurisation des traversées du village				
ACTIONS				
36 Sécurisation de la traversée par la RD834 37 Sécurisation de la traversée par la RD206 38 Aménagement d'entrées de bourg faisant office de marqueurs 39 Sécurisation de la zone de circulation autour de l'Ecole Objectif global 11 : Aménagement et mise aux normes des bâtiments communaux	2014 2014 2016 2014-2015	106 108 109 110		
ACTIONS				
40 Réalisation du diagnostic accessibilité des ERP 41 Travaux de conformité pour l'accessibilité des bâtiments communaux 42 Signalisation de la potabilité de l'eau aux différents points d'eau	2013 2015	111 112		
publics 43 Réalisation d'un diagnostic amiante des bâtiments communaux	2014 2015	113 114		



AXE 4 : Développement de la cohésion sociale				
	Date d'exécution effective	Page		
Objectif global 12 : Aide aux plus démunis				
ACTIONS				
44 Aménagement d'un local pour l'épicerie sociale du Secours Catholique 45 Création de logements communaux à l'étage de l'ancienne Mairie	2013	115		
dont un logement d'urgence 46 Création d'un logement communal à la place de la bibliothèque	2016 2016	116 117		
Objectif global 13: Information, communication et relations publiques				
ACTIONS				
47 Création d'un site internet 48 Création d'un atelier Agenda 21 dans le cadre périscolaire (réforme	2013	118		
des rythmes scolaires) 49 Inclusion d'une page Agenda 21 dans le Bulletin Municipal et le site	2014	119		
internet 50 Amélioration de l'accueil des nouveaux arrivants sur la Commune 51 Création d'un Conseil Municipal des Enfants	2014 2013	120 121		
52 Organisation de conférences à thème (sécurité routière, frelon asiatique, Agenda 21)	2013 2013	122 124		
Objectif global 14 : Maintien de commerces de proximité				
ACTIONS				
53 Réhabilitation de la boulangerie et du café-restaurant 54 Vente de produits locaux au sein du multiservices	Non déterminée Non déterminée	125 126		



AXI	<u> 5</u>	•	Transversalité avec	les	différentes	échelles	territoriale	S
-----	-----------	---	---------------------	-----	-------------	----------	--------------	---

AXE 3. Transversante avec les différentes échenes territoris					
	Date d'exécution effective	Page			
Objectif global 15 : OUTILS DE GESTION TERRITORIALE					
ACTIONS					
55 Fusion avec la Communauté de Communes de Thèze 56 Organisation et mise en place d'un Plan Local de Randonnées 57 Création d'un espace jeunes communautaire dans l'ancienne Mairie 58 Création d'un Centre d'Incendie et de Secours avec le SDIS	2014 2014 2014 Non déterminée	127 128 130 131			
ACTIONS PORTEES PAR LES AUTRES ECHELLES					
Objectif global 16: Traitement des déchets					
ACTIONS					
59 Extension du site à gravats (communautaire) 60 Extension de la station d'épuration par un système végétal avec zéro	2016	133			
rejet dans le milieu naturel 61 Création d'un plan d'épandage des boues issues des eaux usées 62 Pratique du tri sélectif avec passage au container jaune pour la collecte	2014 2016	135 137			
du recyclable	2013	138			
Objectif global 17: Valorisation économique du territoire					
ACTIONS					
63 Création d'un Centre de Vie industriel (entreprises et artisans)	2015	139			



Le programme d'actions

ACTION 1: Date de création : 7 Juillet 2013 Création de cheminements « doux » reliant les quartiers au bourg Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 1 : Préservation et valorisation du patrimoine Objectif Global 1 : Sensibilisation au patrimoine bâti et non bâti

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	lité 3 Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	Le village est très étendu. Il est traversé par des axes à forte circulation qui génère du danger. Il est apparu indispensable de réfléchir à des cheminements sécurisés permettant de relier les quartiers périphériques au centre bourg tout en y intégrant un aspect paysager qui préserve le caractère rural de notre village.
Objectif	Création de cheminements doux (végétalisés) pour piétons et cyclistes notamment pour rejoindre le groupe scolaire situé en centre bourg permettant de réduire l'utilisation des véhicules et les nuisances qui en découlent.
Moyens	Réservations de bandes de circulation sur le PLU. Acquisition progressive des bandes réservées par la Commune. Travail avec un bureau d'études.
Indicateurs de suivi	Actes de cession. Factures des travaux. Avancée progressive par rapport au PLU. Moindre utilisation des véhicules personnels. Satisfaction des usagers.

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	A définir
Durée et/ou périodicité	Plusieurs années, à partir de 2014
Date de l'exécution	2020
effective	
Partenaires et outils	CG64

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	A définir
Aides et subventions	CG64

Extrait du bulletin municipal d'Avril 2011 :

Projet déplacements doux

A partir de cette année, nous allons mettre l'accent sur la sécurité dans les déplacements dans notre village.

Favoriser les déplacements doux en protégeant piétons et cyclistes est une action nécessaire face à la circulation automobile souvent peu respectueuse des limitations de vitesse.

Le long de la D206 tout d'abord car certains riverains sollicités ont accepté des accords de cession avec la commune. Qu'ils en soient ici remerciés. Ils se reconnaîtront. L'objectif final est de cheminer sereinement et ce dès que possible du quartier des Pyrénées au bourg. Sur la D834, le projet est de rendre remarquable la traversée de notre village en conjuguant sécurité et embellissement en allant du château d'eau au carrefour avec la D206. Faire ralentir la circulation, favoriser la traversée pour les usagers au quotidien, pour les randonneurs aujourd'hui toujours plus nombreux (en lien avec l'organisation des chemins de randonnée - Action menée par la Communauté des Communes), voilà l'objectif qui sera recherché dans ces aménagements.

Dès le mois d'avril, une étude va être mise en œuvre en partenariat avec le Lycée Agricole (LEGTA Pau Montardon). Des élèves de classe BTS viendront sur le terrain par groupe de trois afin de produire une dizaine d'ébauches. Après une synthèse nous pourrons choisir la proposition qui nous semblera la plus pertinente et nous présenterons un dossier dans le cadre du 1% A65. Ce budget dit du « 1% A65 » prélevé sur le coût de réalisation du nouvel autoroute A65 (Pau – Bordeaux) est dédié à des études ou des réalisations améliorant les formes paysagères autour de l'axe A65. Navailles-Angos a la chance d'être éligible à ces fonds.



Date de création : **ACTION 2:** 7 Juillet 2013 Aménagements paysagers des entrées et des circulations dans le cimetière Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 1 : Préservation et valorisation du patrimoine Objectif Global 1 : Sensibilisation au patrimoine bâti et non bâti

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	Le cimetière nous apparait trop minéral avec des cheminements peu pratiques notamment pour les personnes âgées ou handicapées. Le respect de la réglementation funéraire nous impose des aménagements.
Objectif	Réaliser des aménagements obligatoires (création d'un ossuaire par exemple, rehausse des murs d'enceinte). Faire que ce lieu de recueillement situé en centre bourg soit moins austère, plus végétalisé avec des accès et des allées facilement praticables par tous.
Moyens	Faire un inventaire paysager. Visite d'autres cimetières. Proposer aux étudiants du BTS Aménagements Paysagers du Lycée Agricole (LEGTA) de Pau-Montardon de réaliser un projet de plan paysager du cimetière.
Indicateurs de suivi	Livraison de planches d'avant-projet. Présentation à la Commission Patrimoine pour sélection. Choix d'un maitre d'œuvre. Réalisation par étapes.

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	A définir
Durée et/ou périodicité	3 ans
Date de l'exécution	2016
effective	
Partenaires et outils	LEGTA de Pau-Montardon, Artisans locaux

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir (devis en cours)
Coût pour la commune	A définir
Aides et subventions	

ACTION 3: Aménagement des abords du lac du Balanh	Date de création : Juillet 2013
pour l'accueil Handi-Pêche et les scolaires	Date de mise à jour :
Pièce(s) justificative(s) N°:	

AXE 1 : Préservation et valorisation du patrimoine Objectif Global 1 : Sensibilisation au patrimoine bâti et non bâti

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
	AAPPMA « Le Pesquit »
Contexte	Lac de retenue collinaire avec pré-lac dans un espace naturel encore
	« sauvage ». Le circuit principal du nouveau plan local de
	randonnées y passera. C'est une zone calme, paradis des promeneurs
	et des pêcheurs.
Objectif	Permettre l'accès facile aux abords du lac des scolaires et des
	personnes handicapées ou à mobilité réduite afin qu'elles puissent
	profiter du site et pratiquer la pêche en toute sécurité.
Moyens	Création d'une voie d'accès praticable. Création d'aménagements
	pour la pratique de la pêche destinés aux scolaires et aux handicapés
	(pontons). Création d'une rampe d'accès pour la pêche sportive.
	Aménagements de caches à poisson.
Indicateurs de suivi	Avancement des travaux. Obtention du label handi-pêche.

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	A définir
Durée et/ou périodicité	2 ans
Date de l'exécution	2015
effective	
Partenaires et outils	Région, CG64, Institution Adour

Coût de l'action	
Estimation du coût global	32500 €
Coût pour la commune	6500 €
Aides et subventions	26000 €



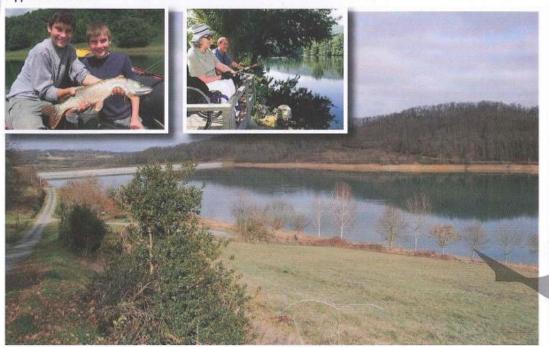
Extrait du bulletin municipal d'Avril 2012

availles-Angos - AVRIL 2012

COMMISSION URBANISME - PROJETS - ECONOMIE

Projet «Coin de pêche Lac du Balaing»

Ce projet a été initié et étudié par les techniciens de l'association de pêche AAPPMA « Le Pesquit » dans le cadre de la mission « Pêche 64 » supporté par le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques dans une démarche de développement durable.



QU'EST-CE QU'UN COIN PÊCHE ? Extrait :

« Les coins de pêche sont des sites naturels, lacs ou rivières, dont l'accès et le stationnement sont facilités par des aménagements spécifiques. Ils respectent une charte qualité qui leur confère une gestion raisonnée des ressources et des pratiques : entretien et restauration des berges, amélioration des milieux aquatiques...

Sur chacun des sites, expérimentations piscicoles (restauration de frayères, amélioration des habitats, suivi des stocks...) et halieutiques (réglementation spécifique, aménagements pour les personnes à mobilité réduite...)

Parcours no kill, parcours jeunes, accès handi-pêche, surdensitaire... il y en a pour tous les goûts!

8 coins de pêche sont aujourd'hui gérés et aménagés (ou en cours d'aménagement) dans les Pyrénées-Atlantiques. Une vingtaine d'autres viendront se greffer au réseau d'ici 2010. »

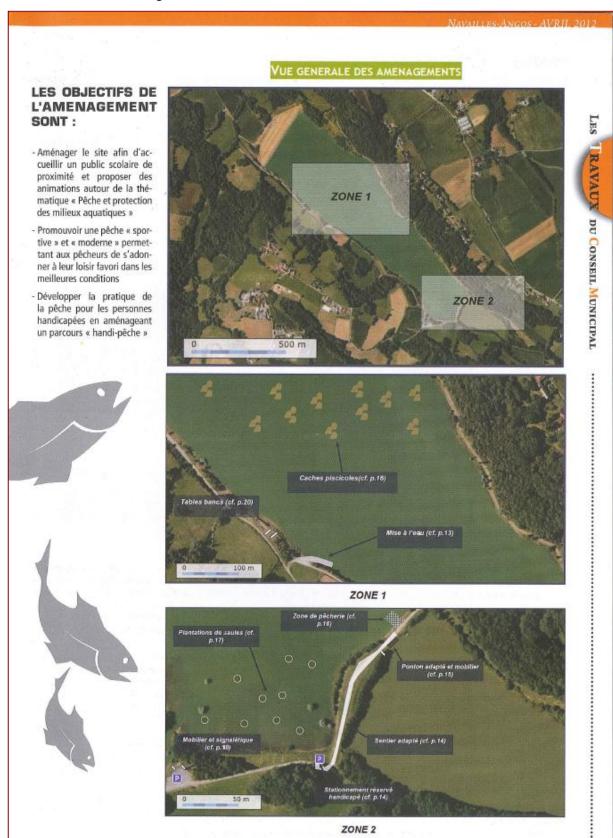
La Commune de Navailles-Angos a souhaité s'associer à ce projet afin de développer l'attrait touristique de cet espace constitué d'un pré lac au caractère environnemental affirmé (flore, faune, migrateurs, etc ...) et du lac de retenue du Balaing plus approprié à la pêche et aux promenades grâce au chemin qui l'entoure. Conscient que l'association elle-même ne pouvait assurer financièrement la maîtrise d'ouvrage de l'opération ni bénéficier d'un programme de

subventions des différents partenaires de même niveau, la Commune de Navailles-Angos a décidé de porter le projet en s'y associant à la fois financièrement (participation et avance de la TVA) et techniquement (aménagements prévus en bordure de lac, signalétique). Les aspects relevant des problématiques halieutiques seront suivis par l'association dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le Lac du Balaing est un lac de retenue collinaire destiné à l'Irrigation, propriété de l'Institution Adour-Garonne. Dès sa création, ses abords ont été aménagés pour permettre l'accès des pêcheurs et des promeneurs. Un parcours sportif a été aménagé par l'Institution mais il a été en partie dégradé par des personnes indélicates. Une remise en état du parcours sportif permettrait de compléter l'offre de loisirs autour du lac.

Les voies d'accès ont été intégrées dans la voirie communale et entretenues de ce fait par la Commune tandis que ses abords sont entretenus par la Communauté de Communes du Luy de Béarn.

Le Lac du Balaing fait partie de la grande boucle du Plan Local de Randonnée élaboré à l'échelle communautaire, boucle partant de la limite du bois du Bastard sur la commune de Montardon. Il est relié aux bourgs de Navailles en longeant le ruisseau du Balaing et de Sauvagnon par le bois.





Date de création : **ACTION 4:** 7 Juillet 2013 Réalisation d'un livret pédagogique suite à l'inventaire du CATZH 64 Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 1 : Préservation et valorisation du patrimoine Objectif Global 1 : Sensibilisation au patrimoine bâti et non bâti

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	té 1 Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

	Présentation de l'action
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	Autour de ce lac collinaire, on observe un environnement naturel
	accueillant avec une faune et une flore authentique qui s'enrichit
	de nouvelles espèces liées au milieu aquatique et à la tranquillité
	du lieu.
Objectif	Il nous faut recenser la flore et la faune présente. Un livret
	pédagogique mis à disposition en Mairie. Des panneaux ludiques
	présentant la richesse du lieu. Ils seront placés aux abords du lac
	pour informer le public.
Moyens	Convention avec le CREN (Conservatoire Régional des Espaces
	Naturels) et en particulier la CATZH 64 (Cellule d'Assistance
	Technique pour les Zones Humides des Pyrénées Atlantiques).
Indicateurs de suivi	Choix d'un prestataire pour la réalisation des planches de dessin.
	Livraison des planches du livret et des panneaux
	Nombre de livrets distribués

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	CREN (Conservatoire Régional des Espaces Naturels Aquitaine)	
Durée et/ou périodicité	3 ans	
Date de l'exécution	2016	
effective		
Partenaires et outils	Association de Pêche du Pesquit	

Coût de l'action		
Estimation du coût global	5000 €	
Coût pour la commune	5000 €	
Aides et subventions		



ACTION 5 : Fleurissement devant l'école avec les enfants	Date de création : 31 Juillet 2013
Pièce(s) justificative(s) N°:	Date de mise à jour :
(Voir cahier des charges)	

AXE 1 : Préservation et valorisation du patrimoine Objectif Global 1 : Sensibilisation au patrimoine bâti et non bâti

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

	Présentation de l'action
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	La Commune s'est engagée dans un programme de fleurissement avec comme aboutissement la participation au concours départemental des villes et villages fleuris. Il semblerait opportun de sensibiliser les enfants de l'Ecole en les faisant participer au fleurissement autour de leur école.
Objectif	Apporter un plaisir et une fierté aux enfants en les faisant participer au fleurissement de la Commune. Fleurir les abords extérieurs de l'école. Education au respect du travail réalisé.
Moyens	Préparation des emplacements par les employés communaux. Fournitures des plantes et des outils. Accompagnement des enseignants ou du personnel du CLSH.
Indicateurs de suivi	Plantations en place. Suivi de la pousse. Journal scolaire.

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos	
Durée et/ou périodicité	3 ans	
Date de l'exécution	2016	
effective		
Partenaires et outils		

Coût de l'action	
Estimation du coût global	500 €
Coût pour la commune	Quelques centaines d'Euros
Aides et subventions	Néant

ACTION 6 : Préservation des	points	de	vue	sur	les	Date de création : 7 Juillet 2013
Pyrénées						Date de mise à jour :
Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)						

Contribution aux 5 finalités du développement durable			
	contribution forte contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique		
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources		
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains		
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations		
Finalité 5	alité 5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de		
	consommation responsables		

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos	
Contexte	La situation du village en haut de colline permet d'observer des	
	paysages (au sud vers les Pyrénées et vers les collines du Nord-	
	Béarn). Ces vues doivent être préservées dans certaines zones	
	remarquables.	
Objectif	Poursuivre une urbanisation raisonnée préservant les espaces	
	naturels et les paysages. Eviter la construction d'habitat obstruant	
	les vues sur les paysages remarquables.	
Moyens	Révision du PLU en tenant compte des aspects paysagers (coulées	
	vertes)	
Indicateurs de suivi	Validation du PLU	

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos	
Durée et/ou périodicité	2 ans	
Date de l'exécution	2016	
effective		
Partenaires et outils	Agence Publique de gestion Locale (Urbanisme)	

Coût de l'action		
Estimation du coût global	Coût du PLU	
Coût pour la commune	idem	
Aides et subventions	A définir	

ACTION 7: Date de création : 7 Juillet 2013 Encouragement à créer des haies paysagères pour les clôtures Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

	Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique		
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources		
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains		
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations		
Finalité 5	Finalité 5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de		
	consommation responsables		

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos	
Contexte	Le village doit préserver son caractère rural. Certains propriétaires	
	ont tendance à reproduire un modèle urbain en s'enfermant derrière	
	des murs « château fort ».	
Objectif	Urbaniser tout en fondant l'habitat dans le paysage. Inciter les	
	propriétaires à planter des haies paysagères en limite de propriété.	
Moyens	Ajustement du règlement d'urbanisme	
Indicateurs de suivi	Vote du PLU et délivrance des permis de construire	
	Nombre de haies paysagères mises en place par an	

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos	
Durée et/ou périodicité	2 ans	
Date de l'exécution	2016	
effective		
Partenaires et outils	Agence Publique de Gestion Locale (urbanisme)	

Coût de l'action		
Estimation du coût global	Coût du PLU	
Coût pour la commune	Idem	
Aides et subventions	A définir	

ACTION 8: Date de création : 7 Juillet 2013 Réduction de la consommation des espaces Date de mise à jour : agricoles Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

	Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique		
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources		
Finalité 3	Finalité 3 Epanouissement de tous les êtres humains		
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations		
Finalité 5	Finalité 5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de		
	consommation responsables		

	Présentation de l'action
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	Application des lois du Grenelle de l'environnement et ses
	déclinaisons au travers du règlement du SCOT à venir.
Objectif	Inscrire dans le PADD du PLU les orientations qui vont permettre de réaliser l'objectif de moindre consommation des espaces
Moyens	agricoles ouverts à l'urbanisation et de densification de l'habitat. Utiliser les outils de l'urbanisme pour limiter les surfaces
Wioyens	consommées.
Indicateurs de suivi	Adaptation du PLU avec sa révision en prévision.

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos	
Durée et/ou périodicité	3 ans	
Date de l'exécution	2016	
effective		
Partenaires et outils	Agence Publique de gestion Locale (urbanisme)	

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Coût du PLU
Coût pour la commune	idem
Aides et subventions	A définir

ACTION 9: Date de création : 7 Juillet 2013 Révision du PLU en fonction des orientations Date de mise à jour : du SCOT Pièce(s) justificative(s) N°: 31 (Voir cahier des charges)

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	ité 2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos	
Contexte	SCOT en cours de finalisation. Nécessité de mettre le PLU en	
	accord avec les orientations du SCOT.	
Objectif	Restreindre la consommation foncière. Densifier l'habitat. Favoriser	
	la mixité sociale, offrir des logements adaptés aux ressources des	
	familles.	
Moyens	Réactualisation du PLU en engageant sa révision	
Indicateurs de suivi	Vote du PLU	

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos
Durée et/ou périodicité	2 ans
Date de l'exécution	2016
effective	
Partenaires et outils	Agence Publique de Gestion Locale

Coût de l'action	
Estimation du coût global	25000 €
Coût pour la commune	25000 €
Aides et subventions	A définir

Date de création : **ACTION 10:** 7 Juillet 2013 Gestion certifiée du bois communal de Bège Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 1 : Préservation et valorisation du patrimoine Objectif Global 3: Gestion et protection du patrimoine forestier

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	Gestion durable du Bois de Bège. Respect des écosystèmes
Objectif	Faire que cet espace naturel boisé garde son authenticité, le rendre attractif et éducatif (support pédagogique), augmenter sa fréquentation
Moyens	Identifier les allées, recenser la faune et la flore du site, baliser et mettre en place des panneaux d'information ludiques
Indicateurs de suivi	Fréquentation

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos
Durée et/ou périodicité	2 ans
Date de l'exécution	2016
effective	
Partenaires et outils	ONF – CREN – ACCA (Société de Chasse)

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	A définir
Aides et subventions	A définir

ACTION 11 : Création d'une aire d'accueil ludique au bois	Date de création : 7 Juillet 2013
de Bège	Date de mise à jour :
Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)	

AXE 1 : Préservation et valorisation du patrimoine Objectif Global 3 : Gestion et protection du patrimoine forestier

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	nalité 2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	é 5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos	
Contexte	Le bois communal de Bège est un des rares lieux du village où les	
	promeneurs peuvent trouver un espace pour se retrouver, pique-	
	niquer ou se reposer tout simplement.	
Objectif	Aménager les abords du bois pour se stationner, pour profiter du	
	soleil, jouer avec les enfants, pique-niquer, etc	
Moyens	Créer les espaces nécessaires, ajouter quelques équipements, refaire	
	un peu de pelouse	
Indicateurs de suivi	Fréquentation	

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos	
Durée et/ou périodicité	Annuelle	
Date de l'exécution	2014	
effective		
Partenaires et outils	ONF	

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	A définir
Aides et subventions	

ACTION 12: Construction	d'une	nouvelle	Ecole	Date de création : 14 Juillet 2013
Bioclimatique				Date de mise à jour :
-				
Pièce(s) justificative(s) N°:				
(Voir cahier des charges)				

	Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique		
Finalité 2	nalité 2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources		
Finalité 3	Finalité 3 Epanouissement de tous les êtres humains		
Finalité 4	Finalité 4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations		
Finalité 5	Finalité 5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de		
	consommation responsables		

	Présentation de l'action
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	La population de la Commune augmente. L'école actuelle manque de classes. Les bâtiments sont très anciens, mal isolés, coûteux en fonctionnement, peu fonctionnels. La nécessité de construire un nouveau groupe scolaire s'est donc imposée.
Objectif	La Commune souhaite réaliser une construction exemplaire pour les générations futures. Ce bâtiment devra répondre aux meilleurs critères en vigueur voir plus exigeants. En particulier les besoins en chauffage devront être minima. L'eau chaude sanitaire sera produite par un chauffe-eau solaire.
Moyens	DUP pour acquisition du terrain d'emprise. Choix d'un projet architectural intégrant le concept bioclimatique. Mise en œuvre de solutions innovantes.
Indicateurs de suivi	Livraison en 2015

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos	
Durée et/ou périodicité	2 ans	
Date de l'exécution	2015	
effective		
Partenaires et outils	CG64, Etat, ADEME	

Coût de l'action	
Estimation du coût global	2 000 000 €
Coût pour la commune	1 200 000 €
Aides et subventions	CG64, ETAT, REGION, ADEME

Date de création : **ACTION 13:** 31 Août 2013 Aménagement d'un cabinet d'infirmières dans l'ancien secrétariat Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

	Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique		
Finalité 2	nalité 2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources		
Finalité 3	Finalité 3 Epanouissement de tous les êtres humains		
Finalité 4	Finalité 4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations		
Finalité 5			
	consommation responsables		

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos	
Contexte	Nécessité pour les infirmières libérales du village de disposer d'un	
	local séparé de leur habitation. Saisie de Mr le Maire pour trouver une solution. Indentification de l'ancien secrétariat de Mairie.	
Objectif	Maintenir les infirmières sur le village et leur offrir un espace de travail adapté avec notamment les accès handicapés.	
Moyens	Aménagement d'un local dans l'ancienne Mairie (ancien secrétariat). Travaux de peinture, d'électricité, de menuiserie, de plomberie (toilettes et lavabo)	
Indicateurs de suivi	Entrée dans les lieux – Satisfaction des demandeuses	

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos	
Durée et/ou périodicité	Plusieurs années	
Date de l'exécution	2013	
effective		
Partenaires et outils	Néant	

Coût de l'action	
Estimation du coût global	10000 €
Coût pour la commune	10000 €
Aides et subventions	Néant

Date de création : **ACTION 14:** 14 Juillet 2013 Rénovation du système de chauffage de l'Eglise (gaz naturel) Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

	Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique		
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources		
Finalité 3	té 3 Epanouissement de tous les êtres humains		
Finalité 4	Finalité 4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations		
Finalité 5			
	consommation responsables		

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	Le système de chauffage de l'Eglise est ancien et utilise des bouteilles de gaz. Il doit être rénové pour apporter sécurité, économie et confort.
Objectif	Le passage au gaz naturel permettra de réduire la facture énergétique pour l'église. Cela permettra aussi que ce lieu de culte soit un lieu agréable pour accueillir l'Ecole de Musique et/ou des formations musicales.
Moyens	Modification de l'installation de chauffage. Changement des brûleurs infra-rouges, amenée du gaz de ville, mise en place de ventilation par VMC.
Indicateurs de suivi	Livraison des travaux. Contrôle de sécurité. Satisfaction des usagers.

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos	
Durée et/ou périodicité	1 an	
Date de l'exécution	2014	
effective		
Partenaires et outils		

Coût de l'action		
Estimation du coût global	12000 €	
Coût pour la commune	12000 €	
Aides et subventions	DETR demandée non accordée en 2013	

Date de création : **ACTION 15:** 14 Juillet 2013 Mise en place de cloisons type maille filet anti feu pour réduire les besoins en chauffage de Date de mise à jour : la salle de sports Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	La Commune dispose d'une grande salle de sports chauffée. Cependant la hauteur sous plafond est très importante et les parois ne sont pas isolées. La pose de cloisons de type maille filet permettra de réduire les volumes et de réduire les besoins énergétiques. Cette pratique est mise en œuvre dans des installations agricoles.
Objectif	En ajustant l'espace nécessaire aux manifestations, la Commune pourra faire des économies de chauffage de la salle tout en offrant un meilleur confort aux utilisateurs. Ceci revient à cloisonner la salle de sports
Moyens	Mettre en place des cloisons type maille filet pour diminuer les volumes. Ces cloisons devront répondre aux normes anti-feu.
Indicateurs de suivi	Factures de chauffage

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos	
Durée et/ou périodicité	1 an	
Date de l'exécution	2016	
effective		
Partenaires et outils	Communauté de Communes (Fonds de concours)	

Coût de l'action		
Estimation du coût global	15000 €	
Coût pour la commune	A définir	
Aides et subventions	CCLB	



Date de création : **ACTION 16:** 14 Juillet 2013 Utilisation de projecteurs à LEDS pour l'éclairage extérieur de l'Eglise Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	L'éclairage extérieur de l'Eglise est consommateur d'électricité. La
	commune souhaite le maintenir pour la mise en valeur du bâtiment.
Objectif	Réduction de la consommation électrique et mise en conformité par
	rapport à la réglementation limitant les éclairages nocturnes. Mise
	en valeur des vitraux par un éclairage adapté.
Moyens	Mise en place de projecteurs à LEDS intérieurs ou extérieurs moins
	consommateurs. Mise en place d'une minuterie.
Indicateurs de suivi	Réduction de la facture énergétique. Satisfaction des administrés.

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos	
Durée et/ou périodicité	1 an	
Date de l'exécution	2016	
effective		
Partenaires et outils		

Coût de l'action		
Estimation du coût global	15000 €	
Coût pour la commune	15000 €	
Aides et subventions	A définir	

Date de création : **ACTION 17:** 14 Juillet 2013 Réduction de l'éclairage public par la rénovation des armoires Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 2 : Protection de l'environnement et préservation des ressources

Objectif Global 5 : Optimisation des ressources

	Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique		
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources		
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains		
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations		
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de		
	consommation responsables		

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos	
Contexte	Diagnostic réalisé par le Syndicat d'électrification (SDEPA) mettant en avant la vétusté des armoires de commande des systèmes d'éclairage public. Multiples armoires équipées de systèmes de commande différents.	
Objectif	Regrouper les commandes des zones d'éclairage et réduire la consommation électrique en réduisant l'éclairage public la nuit.	
Moyens	Modification des systèmes de pilotage de l'EP. Utilisation d'horloges astronomiques.	
Indicateurs de suivi	Réduction des factures d'Eclairage Public de la Commune	

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Syndicat Départemental d'Energie des PA
Durée et/ou périodicité	1 an
Date de l'exécution	2015
effective	
Partenaires et outils	Bureau d'études CETRA

Coût de l'action	
Estimation du coût global	40000 €
Coût pour la commune	25000 €
Aides et subventions	SDEPA

ACTION 18:	Date de création : 14 Juillet 2013
Mise en place de paillages pour les plantations	14 Junet 2013
communales	Date de mise à jour :
Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cabier des charges)	

AXE 2 : Protection de l'environnement et préservation des ressources

	Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique		
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources		
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains		
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations		
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de		
	consommation responsables		

	Présentation de l'action
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	Les plantations communales se multiplient. Il faut limiter la consommation d'eau nécessaire aux arrosages.
Objectif	Limiter l'évaporation et réduire la consommation d'eau. N'utiliser que la réserve d'eau issue d'une source et stockée dans une citerne. Eviter les désherbages chimiques ou manuels d'où réduction des besoins en main d'œuvre.
Moyens	Broyage des déchets végétaux issus des élagages. Réemploi en paillage.
Indicateurs de suivi	Moindre intervention sur les entretiens et réduction de la consommation d'eau

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos	
Durée et/ou périodicité	Annuelle	
Date de l'exécution	2013	
effective		
Partenaires et outils		

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	A évaluer
Aides et subventions	Néant



ACTION 19 : Utilisation de plantes économes en eau	Date de création : 14 Juillet 2013
	Date de mise à jour :
Pièce(s) justificative(s) N°:	
(Voir cahier des charges)	

AXE 2 : Protection de l'environnement et préservation des ressources

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	inalité 3 Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Finalité 4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Finalité 5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos	
Contexte	La volonté est d'avoir un village fleuri et accueillant tout en	
	respectant son caractère rural. Un programme annuel de plantation	
	est mis en place.	
Objectif	Choisir des végétaux en fonction des divers sites, utiliser des	
	variétés pérennes peu exigeantes et d'entretien facile.	
Moyens	Utilisation de plantes résistantes et avec de faibles besoins en	
	arrosage	
Indicateurs de suivi	Consommation d'eau. Pérennité des plantations	

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos
Durée et/ou périodicité	Annuelle
Date de l'exécution	2013
effective	
Partenaires et outils	

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	2000 € par an
Aides et subventions	Néant

Date de création : **ACTION 20:** 14 Juillet 2013 Sensibilisation des habitants au stockage de l'eau pour les jardins Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°: 13 (Voir cahier des charges)

AXE 2 : Protection de l'environnement et préservation des ressources

	Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique		
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources		
Finalité 3	Finalité 3 Epanouissement de tous les êtres humains		
Finalité 4	Finalité 4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations		
Finalité 5	Finalité 5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de		
	consommation responsables		

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	Utilisation de l'eau potable pour les arrosages résidentiels.
	Préservation de la ressource en eau bien qu'abondante dans les
	Pyrénées. Cependant il s'agit d'eau traitée au chlore.
Objectif	Sensibiliser les habitants au stockage de l'eau de pluie de façon à
	diminuer la consommation de l'eau du robinet.
Moyens	Information par le bulletin municipal et le site internet de la
	Commune. Etudier une aide à l'achat avec la Communauté de
	Communes.
Indicateurs de suivi	Moindre consommation d'eau observée par le Syndicat de l'eau.

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos
Durée et/ou périodicité	Annuelle
Date de l'exécution	2014
effective	
Partenaires et outils	Conseil Général ; Communauté de Communes

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	
Aides et subventions	Conseil Général, Communauté de Communes



Date de création : **ACTION 21:** 14 Juillet 2013 « zéro » produits Orientation le vers phytosanitaires pour les désherbages Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 2 : Protection de l'environnement et préservation des ressources

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	3 Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	nalité 4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	Utilisation habituelle de désherbants par les services techniques
Objectif	Former les agents à la moindre utilisation des produits phytosanitaires et appliquer les techniques apprises. Mise en place d'un plan de désherbage raisonné
Moyens	Formation des agents. Obtention du certificat Ecophyto.
Indicateurs de suivi	Consommation de plus en plus réduite de produits phytosanitaires

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos
Durée et/ou périodicité	annuelle
Date de l'exécution	2013
effective	
Partenaires et outils	Services techniques

Coût de l'action		
Estimation du coût global	Néant	
Coût pour la commune	Néant	
Aides et subventions		

Date de création : **ACTION 22:** 14 Juillet 2013 Sensibilisation des habitants au « zéro » produits phytosanitaires Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 2 : Protection de l'environnement et préservation des ressources

	Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique		
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources		
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains		
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations		
Finalité 5	ité 5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de		
	consommation responsables		

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Comité de pilotage Agenda 21
Contexte	Les produits phytosanitaires sont toxiques. On constate une
	utilisation excessive par les particuliers qui ne sont pas soumis aux
	réglementations imposées aux agriculteurs et les méconnaissent.
Objectif	Sensibiliser les familles et les enfants de l'école. Informer sur les
	nuisances immédiates et la pollution à long terme induite. Interdire
	l'utilisation en domaine public par les riverains.
Moyens	Articles sur le bulletin municipal et sur le site internet
Indicateurs de suivi	Tirage semestriel du bulletin

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	Comité de pilotage Agenda 21	
Durée et/ou périodicité	Permanent	
Date de l'exécution	2014	
effective		
Partenaires et outils	Agents des services municipaux	
	Conseil Municipal	

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	A définir
Aides et subventions	Néant



Date de création : **ACTION 23:** 14 Juillet 2013 Mise en place d'un plan de fauchage réfléchi Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 2 : Protection de l'environnement et préservation des ressources

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Finalité 2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	alité 3 Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Finalité 4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	inalité 5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos	
Contexte	S'inscrire dans une démarche raisonnée globale afin de préserver la	
	biodiversité.	
Objectif	Préserver la biodiversité par la pratique d'une tonte adaptée en	
	fonction des lieux et de la vie associée des écosystèmes.	
Moyens	Observer les zones. Identifier les sites et les cartographier.	
	Etablir un plan de fauchage tenant compte de ces éléments	
Indicateurs de suivi	Formation des agents. Plan réalisé et étudié. Respect des consignes	

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos
Durée et/ou périodicité	Permanent
Date de l'exécution	2014
effective	
Partenaires et outils	Agents des services techniques et comité de pilotage Agenda 21

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Néant
Coût pour la commune	Néant
Aides et subventions	

Date de création : **ACTION 24:** 14 Juillet 2013 Utilisation de produits ménagers Ecolabel Date de mise à jour : avec dosage Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 2 : Protection de l'environnement et préservation des ressources

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	té 2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos	
Contexte	Fréquentation importante des installations communales par des associations très actives induisant une augmentation des besoins	
	d'entretien des locaux.	
Objectif	Eviter les rejets trop importants liés à une sur-utilisation de produits ménagers. Utiliser des produits non agressifs pour l'environnement. Réduire la consommation en eau.	
Moyens	Utilisation de produits certifiés Ecolabel. Distribution des produits avec doseurs qui limitent les besoins en eau.	
Indicateurs de suivi	Achats de produits Ecolabel. Installation de doseurs. Factures	

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos
Durée et/ou périodicité	Quotidien
Date de l'exécution	2013
effective	
Partenaires et outils	Conseils et propositions du fournisseur. Agents attentifs à la
	démarche.

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Doseurs mis à disposition par le fournisseur des produits
Coût pour la commune	Economies
Aides et subventions	



Date de création : **ACTION 25:** 14 Juillet 2013 Soutien aux apiculteurs et sensibilisation à la lutte contre le frelon asiatique Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 2 : Protection de l'environnement et préservation des ressources

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Finalité 2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	6 4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	alité 5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	Présence de nombreux nids de frelons asiatiques sur le territoire.
	Insectes déclarés nuisibles pour les apiculteurs. Inquiétude des
	administrés.
Objectif	Apporter de l'information pour indiquer les bonnes pratiques et la
	conduite à tenir en présence de ces insectes. Préconiser des actions
	de lutte et les bons gestes de protection.
Moyens	Une plaquette d'information et une liste des piégeurs seront
	disponibles en Mairie et sur internet.
Indicateurs de suivi	Recensement des nids par les administrés. Recensement des
	personnes actives en matière de piégeage.

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	Les spécialistes relevant du domaine privé	
Durée et/ou périodicité	Annuel (cycle du frelon)	
Date de l'exécution	2013	
effective		
Partenaires et outils	Piégeurs professionnels. Administrés poseurs de piège.	

Coût de l'action		
Estimation du coût global	Faible	
Coût pour la commune	Faible	
Aides et subventions		

Extrait du bulletin municipal du Printemps 2013

COMMISSION GESTION - ADMINISTRATION - PERSONNEL

Le Frelon Asiatique

Le 25 Mars dernier, une soirée d'information a été organisée.

Vos nombreuses interrogations auprès du secrétariat de mairie nous ont conduits à inviter des personnes impliquées dans la lutte contre le Frelon Asiatique.

Le Frelon Asiatique est classé comme nuisible pour les abeilles, son seul prédateur reste l'homme. Il faut savoir que les sapeurspompiers n'interviennent plus. Le frelon Asiatique, c'est l'affaire de tous, un maire n'a pas de pouvoir de police particulier. Il est de la responsabilité de chacun de faire détruire le nid situé sur sa propriété. Sur les lieux publics communaux la responsabilité revient à la Commune.

Détruire un nid de Frelon Asiatique demande beaucoup de prudence, il est donc extrêmement recommandé de s'adresser à un professionnel (Une liste est à votre disposition au secrétariat de Mairie). Toutefois, le piégeage des reines reste une action simple et efficace qui reste à la portée de tous. Dans le périmètre qui entoure un ancien nid, il est préconisé de mettre en place des pièges tous les 500 mètres. Ces pièges, vous pouvez les fabriquer de façon artisanale en prenant soin de préserver la biodiversité (Modèle en mairie).

ACTION 26 : Intégration de critères environnementaux	Date de création : 14 Juillet 2013
dans les appels d'offres et les cahiers des charges	Date de mise à jour :
Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cabier des charges)	

AXE 2 : Protection de l'environnement et préservation des ressources

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	Les aspects environnementaux sont trop souvent oubliés dans les appels d'offres et cahiers des charges associés. Certaines entreprises sont négligentes. Les contraintes doit être spécifiées dans le cahier des charges.
Objectif	Eviter des chantiers non respectueux de l'environnement. Imposer la mise en place de systèmes de récupération. Interdire le brûlage des déchets. Favoriser le recyclage.
Moyens	Intégration dans les cahiers des charges des appels d'offres les contraintes liées aux critères environnementaux.
Indicateurs de suivi	Chantiers propres et respectueux de l'environnement

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos
Durée et/ou périodicité	Permanent
Date de l'exécution	2013
effective	
Partenaires et outils	Services techniques

Coût de l'action		
Estimation du coût global	Néant	
Coût pour la commune	Néant	
Aides et subventions		



Date de création : **ACTION 27:** 14 Juillet 2013 Ramassage à la demande des déchets verts par la Commune Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 2 : Protection de l'environnement et préservation des ressources

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	Décret interdisant le brûlage des déchets verts dès lors que nous
	disposons d'une déchèterie.
Objectif	Respect de la loi. Eviter le brûlage incontrôlé et les problèmes de
	voisinage. Aider ceux qui ne peuvent se rendre à la déchetterie ou
	qui n'ont pas les moyens de transporter les déchets de grande taille.
Moyens	Mise à disposition d'une remorque pendant le weekend. Système de
	bons à retirer en Mairie et charte d'utilisation votée par le Conseil
	Municipal.
Indicateurs de suivi	Demandes des administrés

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos
Durée et/ou périodicité	Annuelle – saison des tailles
Date de l'exécution	2013
effective	
Partenaires et outils	SIECTOM – Communauté de Communes

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	A définir
Aides et subventions	Néant

Date de création : **ACTION 28:** 14 Juillet 2013 Récupération des piles et des cartouches à Date de mise à jour : l'école et à la Mairie Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 2 : Protection de l'environnement et préservation des ressources

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	La Commune collecte les téléphones portables anciens, les bouchons
	en plastique au niveau de la Mairie. La collecte des piles et des
	cartouches d'encre d'imprimantes n'est pas en place en Mairie et
	seulement partiellement à l'école (piles)
Objectif	Ajouter des collecteurs pour ces deux types de déchets recyclables
Moyens	Contact avec les organismes de collecte pour disposer des
	collecteurs adaptés dans ces lieux publics.
Indicateurs de suivi	Utilisation effective

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos
Durée et/ou périodicité	Permanent
Date de l'exécution	2013
effective	
Partenaires et outils	Ecole – Eco-emballage

Coût de l'action		
Estimation du coût global	Néant	
Coût pour la commune		
Aides et subventions		

ACTION 29:

Mise en place de panneaux pour le tri sélectif pour les collecteurs communaux

Date de création : 14 Juillet 2013

Date de mise à jour :

Pièce(s) justificative(s) N°: 30 (Voir cahier des charges)

AXE 2 : Protection de l'environnement et préservation des ressources

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	Les collecteurs communaux de déchets et de recyclables destinés aux salles communales sont mal identifiés bien que situés à proximité.
Objectif	Bien situer le lieu où sont entreposés les collecteurs destinés au tri sélectif. Bien repérer les collecteurs destinés aux divers tris (verre, papier et autres)
Moyens	Mise en place d'une signalétique et d'un éclairage avec détecteur pour la nuit
Indicateurs de suivi	Diminution des incivilités

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos
Durée et/ou périodicité	
Date de l'exécution	2014
effective	
Partenaires et outils	Services techniques

Coût de l'action	
Estimation du coût global	500 €
Coût pour la commune	500 €
Aides et subventions	

Date de création : **ACTION 30:** 20 Août 2013 Sensibilisation des écoliers au tri et au traitement des déchets (école et cantine) Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 2 : Protection de l'environnement et préservation des ressources

	Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique		
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources		
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains		
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations		
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de		
	consommation responsables		

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	Action complémentaire à celle menée par les enseignants avec le
	SIECTOM (Syndicat des Ordures Ménagères)
Objectif	Sensibiliser les écoliers en fournissant des collecteurs pour les
	classes et en leur demandant de trier leurs déchets de cantine (pots
	en plastique par exemple)
Moyens	Mise en place d'affiches rappelant comment réaliser le tri dans les
	classes et la cantine. Intervention d'une «éco-ambassadrice pour
	rappeler la nécessité de trier et comment trier.
Indicateurs de suivi	Tri à l'Ecole. Moindre gaspillage à la cantine.

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos	
Durée et/ou périodicité	Permanent	
Date de l'exécution	2013	
effective		
Partenaires et outils	SIECTOM	

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	A définir
Aides et subventions	Aucune

Date de création : **ACTION 31:** 28 Août 2013 Sensibilisation des écoliers à la préservation des espaces naturels Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 2 : Protection de l'environnement et préservation des ressources

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	alité 5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	La Commune dispose d'un bois communal et d'espaces naturels
	comme les lacs du Balanh et de Serres-Castet
Objectif	Ces espaces doivent être préservés et restés au plus près de la nature.
	Les actions d'aménagement du site s'accompagnent d'actions liées à
	la découverte du milieu naturel.
Moyens	Campagne de nettoyage (papiers, déchets)
	Intervention d'un écologue pour expliquer et décrire le milieu
	naturel aux enfants.
Indicateurs de suivi	Sorties effectives et quantités de déchets ramassées

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos
Durée et/ou périodicité	Permanent
Date de l'exécution	2014
effective	
Partenaires et outils	Corps enseignant, CREN

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	A définir. Appliquer un bonus écologique aux actions de l'Ecole
Aides et subventions	Néant

Date de création : **ACTION 32:** 14 Juillet 2013 d'une « journée **Organisation** de l'agriculture » en partenariat avec le LEGTA Date de mise à jour : Pau-Montardon et des organismes professionnels agricoles Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 2 : Protection de l'environnement et préservation des ressources

Objectif Global 8 : Valorisation du monde agricole

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos	
Contexte	La commune encore rurale compte des exploitations pratiquant polyculture et élevage. Le nombre d'exploitations est en diminution mais l'activité agricole reste la première activité économique du village. Un nombre croissant de familles s'installant sur le village méconnaissent le monde agricole.	
Objectif	Dans notre village péri-urbain, il est important de faire en sorte que les agriculteurs et les habitants déconnectés du monde rural se rencontrent alors qu'ils vivent côte à côte.	
Moyens	Préparer des conférences avec le LEGTA, des dégustations de produits, des visites des exploitations en coordination avec le syndicat agricole	
Indicateurs de suivi	Fréquentation, participation, sensibilisation	

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos	
Durée et/ou périodicité	Tous les 5 ans	
Date de l'exécution	2014 ou 2015	
effective		
Partenaires et outils	Syndicat agricole, Lycée agricole de Pau-Montardon (LEGTA)	



Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	A définir
Aides et subventions	A définir

ACTION 33: Mise en place d'un atelier intergénérationnel en lien avec l'environnement et l'alimentation dans le cadre du temps périscolaire (agriculture, chasse, pêche) Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 2 : Protection de l'environnement et préservation des ressources

Objectif Global 8 : valorisation du monde agricole

	Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique		
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources		
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains		
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations		
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de		
	consommation responsables		

	Présentation de l'action
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	Il est plus que nécessaire de sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement dès l'école primaire. C'est une composante de leur éducation en tant que futur citoyen. De même, il faut les sensibiliser à la qualité de leur alimentation afin qu'ils sachent choisir ce qui est bon pour leur santé.
Objectif	Eduquer nos enfants afin qu'ils appréhendent de manière positive le monde qui les entoure avec respect. Les éduquer à se nourrir de manière réfléchie sans céder aux sirènes des publicités. Etre critique.
Moyens	Dans le cadre d'ateliers organisés sur le temps périscolaire suite à la réforme des rythmes scolaires, proposer des interventions de responsables agissant dans la protection de l'environnement (agriculteurs bio, président d'association de pêche et de chasse).
Indicateurs de suivi	Participation, retour des familles

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos	
Durée et/ou périodicité		
Date de l'exécution	2014	
effective		
Partenaires et outils	Associations, Agriculteurs, éducateurs	



Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	A définir
Aides et subventions	néant

Date de création : **ACTION 34:** 14 juillet 2013 Assurer la défense incendie dans les quartiers Date de mise à jour : sans bornes incendie Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 3: Protection des biens et des personnes Objectif Global 9 : Assurer la protection des personnes

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos	
Contexte	Le village est très étendu avec de nombreux quartiers éloignés. La	
	Commune a l'obligation d'assurer la protection incendie.	
Objectif	Assurer au cours des années la couverture incendie des différents	
	quartiers du village.	
Moyens	Acquisition de citernes souples. Conventions avec les particuliers	
	ou cession de terrain à la Commune pour y installer les citernes.	
	Besoins de 100 à 200 m2 de surface pour ces citernes.	
Indicateurs de suivi	Taux de couverture. Inscription budgétaire annuelle.	

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos	
Durée et/ou périodicité	2013 - 2016	
Date de l'exécution	Dépend des négociations avec les administrés et de l'enveloppe	
effective	budgétaire annuelle	
Partenaires et outils	CG64 – Réserve parlementaire	

	Coût de l'action
Estimation du coût global	30000 €
Coût pour la commune	30000 €
Aides et subventions	A déterminer

Date de création : **ACTION 35:** 14 juillet 2013 Réalisation du Document Unique pour les employés communaux Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 3: Protection des biens et des personnes Objectif Global 9 : Assurer la protection des personnes

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	Document obligatoire de santé et de sécurité au travail
Objectif	Répondre à une obligation réglementaire. Bien définir et prendre en compte les difficultés des agents
Moyens	Participation de l'assistant de prévention salarié communal et de l'élu en charge. Assistance du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
Indicateurs de suivi	Mise à jour annuelle

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques
Durée et/ou périodicité	Durée indéfinie
Date de l'exécution	2013
effective	
Partenaires et outils	Centre de Gestion des PA

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Temps consacrés par les agents
Coût pour la commune	A déterminer
Aides et subventions	Aide du Fonds National de Prévention

ACTION 36:	Date de création :
Sécurisation de la traversée du village par la	14 juillet 2013
RD834	Date de mise à jour :
Pièce(s) justificative(s) N°:	
(Voir cahier des charges)	

AXE 3: Protection des biens et des personnes Objectif Global 10 : Sécurisation des traversées du village

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos	
	Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques	
Contexte	Le village est traversé par 2 axes principaux dont la RD834 ex toute	
	nationale reliant Pau à Bordeaux. Cette route a une forte	
	fréquentation (trafic de camions notamment)	
Objectif	Assurer une sécurité accrue aux piétons et cyclistes sur cette portion	
	de route. Enfouir les réseaux.	
Moyens	Etudes avec un Bureau d'Etudes architecte paysagiste	
	Mise en place de bandes réservées et achats de foncier	
Indicateurs de suivi	Lien avec le Plan Local de Randonnées	
	Lien avec la sécurisation du centre bourg.	

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Cabinet ARTESITE
Durée et/ou périodicité	En attente de subventions
Date de l'exécution effective	2014
Partenaires et outils	Propriétaires des réseaux

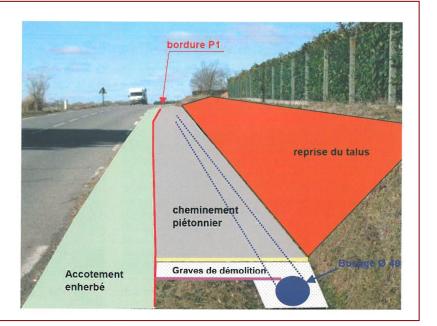
Coût de l'action		
Estimation du coût global	400000 €	
Coût pour la commune	A déterminer	
Aides et subventions	Subvention 1% A65 – CG64 (amendes de police)	

Extrait du bulletin municipal du Printemps 2013

Les aménagements de sécurité le long des voies de circulation

L'étude de sécurisation paysagère pour la traversée du village par la RD834 arrive à son terme. Malheureusement les subventions attendues de la part du 1% A65 ne seront pas au rendez-vous puisque l'enveloppe disponible a été consommée. Il ne sera donc pas possible de lancer les aménagements sans un minimum d'aides provenant de tiers.

Au niveau du quartier des Pyrénées, l'étude de l'aménagement d'une section de voie piétonne et cyclable a commencé. Elle sera prolongée sur le centre Bourg de façon à réaliser les travaux au deuxième semestre.



ACTION 37 : Sécurisation de la traversée du village par la	Date de création : 28 Août 2013
RD206	Date de mise à jour :
Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)	

AXE 3 : Protection des biens et des personnes Objectif Global 10 : Sécurisation des traversées du village

Contribution aux 5 finalités du développement durable				
	contribution forte contribution modérée			
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique			
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources			
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains			
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations			
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de			
	consommation responsables			

Présentation de l'action			
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos		
	Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques		
Contexte	L'ensemble des quartiers du village sont positionnés le long de la		
	RD206 qui traverse le bourg principal. Cette voie nord-ouest sud-est		
	est très fréquentée par du trafic local permettant de contourner		
	l'arrivée nord de Pau mais aussi de se rendre vers Morlaas et la route		
	de Trabes.		
Objectif	Assurer une sécurité accrue aux piétons et cyclistes dans le bourg et		
	les quartiers traversés. Enfouir les réseaux.		
Moyens	Etudes avec un Bureau d'Etudes spécialisé		
	Mise en place de bandes réservées et acquisition progressive de		
	foncier pour réaliser ces aménagements.		
Indicateurs de suivi	Lien avec le Plan Local de Randonnées		

Organisation de l'action			
Maître d'œuvre	Cabinet SETMO – DAEE		
Durée et/ou périodicité	2 ans		
Date de l'exécution	2014		
effective			
Partenaires et outils	Conseil Général 64		

Coût de l'action				
Estimation du coût global	200000€			
Coût pour la commune	A déterminer			
Aides et subventions	Amendes de police			



Date de création : **ACTION 38:** 31 Août 2013 Aménagement d'entrées de bourg faisant office de marqueurs Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 3 : Protection des biens et des personnes Objectif Global 10 : Sécurisation des traversées du village

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos	
Contexte	Les entrées de la partie Bourg du village sont insuffisamment marquées. Cela se traduit par des non respects de la limitation à 50 ainsi que par un déficit de repères.	
Objectif	Sécuriser la traversée du bourg en agissant en premier lieu sur les entrées. Réaliser des mini rond-points permettant de marquer ces entrées et donner une identité au village.	
Moyens	Etude du cabinet SETMO	
Indicateurs de suivi	Réduction de la vitesse ; Sentiment de sécurité pour les piétons et les cyclistes	

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	Cabinet SETMO – DAEE Arzacq	
Durée et/ou périodicité	2 ans	
Date de l'exécution	2016	
effective		
Partenaires et outils	CG64	

Coût de l'action		
Estimation du coût global	A définir	
Coût pour la commune	A définir	
Aides et subventions	CG64 (amendes de police)	

ACTION 39:	Date de création : 28 Août 2013
Sécurisation de la zone de circulation autour	28 Auut 2013
de l'école	Date de mise à jour :
Pièce(s) justificative(s) N°:	
(Voir cahier des charges)	

AXE 3 : Protection des biens et des personnes Objectif Global 10 : Sécurisation des traversées du village

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action			
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos et CG64		
Contexte	La construction de la nouvelle école va nécessiter de repenser tout l'aspect sécurisation aux abords de celle-ci. Dans une première étape, écoles élémentaire et maternelle seront séparées par la RD206. Les enfants de maternelle devront traverser cette route pour aller à la cantine. Les enfants de l'élémentaire devront la traverser pour aller à la salle de sports.		
Objectif	Permettre la traversée des enfants entre école, salle de sports et cantine en sécurité en améliorant la visibilité et en régulant la circulation. Permettre un stationnement sécurisant des parents et enseignants		
Moyens	Arrêt minute bien positionné, parkings protégés, feux tricolores pouvant bloquer la circulation dans les 2 sens.		
Indicateurs de suivi	Contrôle sécurité et accessibilité		

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	Architecte urbaniste, CAUE	
Durée et/ou périodicité	Travaux école en 2014	
Date de l'exécution	Fin 2014 – début 2015	
effective		
Partenaires et outils	CG64, Etat	

Coût de l'action		
Estimation du coût global	A définir	
Coût pour la commune	A définir	
Aides et subventions	CG64 (amendes de police)	



ACTION 40 : Réalisation du diagnostic accessibilité	des	Date de création : 31 Août 2013
ERP		Date de mise à jour :
Pièce(s) justificative(s) N°: 98 (Voir cahier des charges)		

AXE 3 : Protection des biens et des personnes Objectif Global 11 : Aménagement et mise aux normes des bâtiments communaux

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos	
Contexte	Le diagnostic d'accessibilité voirie et bâtiments est obligatoire depuis la loi du 11 février 2005. Il faut en particulier faire le bilan de l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public pour les catégories 1 à 4. Le diagnostic pour la catégorie 5 est facultatif. Ce diagnostic aurait dû être fait avant le 31 décembre 2010.	
Objectif	Faciliter l'accessibilité aux bâtiments communaux quel que soit le handicap.	
Moyens	Lancer une consultation afin de retenir un bureau d'études qui sera mandaté pour réaliser le diagnostic avec l'appui du service ingénierie de la DDTM	
Indicateurs de suivi	Résultat de la consultation. Délibération du Conseil Municipal. Passation du marché.	

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	QualiConsult
Durée et/ou périodicité	1 an
Date de l'exécution	2013
effective	
Partenaires et outils	DDTM

Coût de l'action	
Estimation du coût global	3000 €
Coût pour la commune	Identique
Aides et subventions	A trouver

Date de création : **ACTION 41:** 31 Août 2013 Travaux de conformité pour l'accessibilité des Date de mise à jour : bâtiments communaux Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 3: Protection des biens et des personnes Objectif Global 11 : Aménagement et mise aux normes des bâtiments communaux

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	Le diagnostic d'accessibilité voirie et bâtiments établi par le cabinet QualiConsult a été réalisé. Il faut maintenant traiter point par point
	tous les défauts relevés et engager les travaux nécessaires en commençant par les plus prioritaires.
Objectif	Faciliter l'accessibilité aux bâtiments communaux quelque soit le handicap
Moyens	Supprimer les marches, créer des rampes d'accès, assurer des largeurs suffisantes, utiliser des marquages podo-tactiles, etc
Indicateurs de suivi	Contrôle de conformité par organismes agréés

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	A définir
Durée et/ou périodicité	3 ans
Date de l'exécution	2015
effective	
Partenaires et outils	A définir

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Estimé par QualiConsult
Coût pour la commune	Encore indéterminé mais élevé
Aides et subventions	A trouver

Date de création : **ACTION 42:** 31 Août 2013 Signalisation de la potabilité aux différents points d'eau publics Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 3: Protection des biens et des personnes Objectif Global 11 : Aménagement et mise aux normes des bâtiments communaux

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	La Commune dispose de quelques points d'eau publics situés au niveau des cimetières et de l'école. Il s'agit d'avertir sur la potabilité de l'eau sachant que celle-ci provient du réseau d'eau potable classique.
Objectif	Rendre remarquables les points d'eau pour tous les usagers
Moyens	Panneaux indiquant que le point d'eau est propre à la consommation
Indicateurs de suivi	Date de contrôle de la SATEG (fermier du SIAEP)

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos
Durée et/ou périodicité	1 an
Date de l'exécution	2014
effective	
Partenaires et outils	SIAEP (Syndicat d'Adduction d'Eau Potable)
	Satisfaction des usagers

Coût de l'action		
Estimation du coût global	300 €	
Coût pour la commune	300 €	
Aides et subventions	Néant	

ACTION 43:

Réalisation d'un diagnostic amiante des bâtiments communaux

Date de création	:
20 Août 2013	

Date de mise à jour :

Pièce(s) justificative(s) N°: 36 (Voir cahier des charges)

AXE 3: Protection des biens et des personnes Objectif Global 11 : Aménagement et mise aux normes des bâtiments communaux

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	La Commune dispose d'un certain nombre de bâtiments publics ou
	non. Ce diagnostic a été réalisé au niveau des bâtiments scolaires.
Objectif	Réaliser le diagnostic complet des autres bâtiments.
Moyens	Faire appel à une société spécialisée dans ce type de diagnostic.
Indicateurs de suivi	Contrôle de conformité par organismes agréés

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	A définir
Durée et/ou périodicité	2 ans
Date de l'exécution	2015
effective	
Partenaires et outils	A définir

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Indéterminé
Coût pour la commune	Indéterminé
Aides et subventions	A définir

Date de création : **ACTION 44:** 28 Août 2013 Aménagement d'un local pour l'épicerie sociale du Secours Catholique Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 4 : Développement de la cohésion sociale Objectif Global 12 : Aide aux plus démunis

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte co	ontribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des m	nilieux et des ressources
Finalité 3	té 3 Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
	Communauté de Communes du Luy de Béarn
Contexte	Mise à disposition gratuite de locaux pour l'épicerie sociale du
	Secours Catholique, NA étant au centre du territoire couvert
Objectif	Proposer un lieu bien situé pour accueillir l'épicerie sociale du
	Secours catholique sur le territoire pour faciliter l'accès aux
	personnes dans le besoin
Moyens	Prise en charge des frais de location compris eau et électricité par la
	CCLB. Prise en charge des travaux d'adaptation par la Commune.
Indicateurs de suivi	Quantification de la fréquentation

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos
Durée et/ou périodicité	1 an
Date de l'exécution	2013
effective	
Partenaires et outils	CCLB – Secours Catholique

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Travaux : 5000 € - Loyer avec charges : 280 €
Coût pour la commune	5000 €
Aides et subventions	Loyers pris en charge par la CCLB qui reverse à la Commune

Date de création : **ACTION 45:** 28 Août 2013 Création de logements communaux à l'étage Date de mise à jour : de l'ancienne Mairie Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 4 : Développement de la cohésion sociale Objectif Global 12 : Aide aux plus démunis

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos	
Contexte	Dans le cadre de la réhabilitation de l'étage de l'ancienne Mairie, la	
	Commne a la possibilité de réaliser 2 appartements qu'elle mettrait	
	en location à des tarifs sociaux. Le rez de chaussée est occupé par le	
	local jeunes et le cabinet d'infirmières.	
Objectif	Créer 2 logements de type T1 et T2 pour un public jeune avec	
	possibilité de logement d'urgence	
Moyens	Achat d'un petit terrain mitoyen pour créer un accès indépendant à	
	l'étage. Travaux de cloisonnement, de création d'accès, de création	
	de sanitaires, etc	
Indicateurs de suivi	Baux de location	

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Cabinet Diagonales
Durée et/ou périodicité	2 ans
Date de l'exécution	2016
effective	
Partenaires et outils	Architecte - Entreprises locales

Coût de l'action	
Estimation du coût global	200 000 €
Coût pour la commune	120 000 €
Aides et subventions	DETR : 20000 € - CG64 : 50 000 € (25 %) – Région : 10000€

ACTION 46: Date de création : 24 Mai 2013 Création d'un logement communal à la place de la bibliothèque Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 4 : Développement de la cohésion sociale Objectif Global 12 : Aide aux plus démunis

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos	
Contexte	Avec la création de la nouvelle école, déménagement de la	
	bibliothèque au rez-de-chaussée pour une meilleure accessibilité.	
	Réhabilitation de l'espace en appartement (ancien logement de	
	l'instituteur)	
Objectif	Créer un logement locatif social type T2 en lieu et place de	
	l'ancienne bibliothèque.	
Moyens	Travaux de rénovation, de cloisonnement et de mise aux normes	
Indicateurs de suivi	Bail de location	

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	Cabinet Diagonales	
Durée et/ou périodicité	2 ans	
Date de l'exécution	2016	
effective		
Partenaires et outils	Entreprises locales	

Coût de l'action	
Estimation du coût global	100 000 €
Coût pour la commune	65 000 €
Aides et subventions	DETR : 10000 € CG64 : 25000 €

ACTION 47 : Création d'un site Internet	Date de création : 28 Août 2013
	Date de mise à jour :
Pièce(s) justificative(s) N°:	
(Voir cahier des charges)	

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	inalité 2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	nalité 3 Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	nalité 4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	nalité 5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos	
Contexte	Action de la Commission « Animation et Communication ».	
	Nécessité de promouvoir l'image du village.	
Objectif	Informer le public sur toutes les activités municipales et associatives	
	Faire en sorte que le site soit vivant et toujours d'actualité.	
Moyens	Choix d'un professionnel pour la mise en forme du site (technologie	
	Open Source CMS)	
	Rédaction des articles par les élus et le personnel.	
Indicateurs de suivi	Fréquentation du site et qualité des informations	

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Sylvie CECI
Durée et/ou périodicité	1 an
Date de l'exécution	2013
effective	
Partenaires et outils	Professionnel

Coût de l'action		
Estimation du coût global	3500 €	
Coût pour la commune	3500 €	
Aides et subventions	Néant	

ACTION 48:

Création d'un atelier Agenda 21 dans le cadre périscolaire (reforme des rythmes scolaires)

Date de création	:
20 Août 2013	

Date de mise à jour :

Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	té 2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires,
	des actions pédagogiques peuvent être proposées aux enfants sous
	forme d'ateliers
Objectif	Comprendre les finalités de l'Agenda 21
Moyens	Intervenant pendant le temps périscolaire capable de présenter les
	enjeux d'un Agenda 21
Indicateurs de suivi	Fréquentation de l'atelier.

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos	
Durée et/ou périodicité	Permament	
Date de l'exécution	2014	
effective		
Partenaires et outils	Notre Village	

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	A définir
Aides et subventions	A définir

ACTION 49:

Inclusion d'une page Agenda 21 dans le bulletin municipal et le site Internet

Date de création	:
28 Août 2013	

Date de mise à jour :

Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Comité de Pilotage Agenda 21
Contexte	Faire connaître le Comité de Pilotage et présenter ses motivations
Objectif	Informer l'ensemble du village et le « net » des actions menées et expliquer les choix et leurs objectifs. Amener les administrés à participer et à s'impliquer dans ce débat.
Moyens	Page spéciale sur le site Internet de la Commune Page spéciale dans le Bulletin Communal
Indicateurs de suivi	Consultation des pages

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos
Durée et/ou périodicité	trimestrielle
Date de l'exécution	2014
effective	
Partenaires et outils	

Coût de l'action		
Estimation du coût global	Aucun	
Coût pour la commune	Aucun	
Aides et subventions	Néant	

Date de création : **ACTION 50:** 31 Août 2013 Amélioration de l'accueil des nouveaux arrivants sur la Commune Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

	Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique		
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources		
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains		
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations		
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de		
	consommation responsables		

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	De nouvelles familles choisissent d'habiter le village chaque année.
	Elles sont invitées aux vœux de la Municipalité mais beaucoup ne
	viennent pas.
Objectif	Proposer une invitation spécifique aux nouveaux arrivants. Leur
	présenter le village, le Conseil Municipal, les services municipaux,
	les associations, les artisans
Moyens	Livret avec plan et les coordonnées utiles
	Réception officielle en Mairie
Indicateurs de suivi	Courriers et présences des invités

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos
Durée et/ou périodicité	annuelle
Date de l'exécution	2013
effective	
Partenaires et outils	

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A déterminer
Coût pour la commune	A déterminer
Aides et subventions	Néant

Date de création : **ACTION 51:** 28 Août 2013 Création d'un Conseil Municipal des Enfants Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

Contribution aux 5 finalités du développement durable			
	contribution forte contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique		
Finalité 2	lité 2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources		
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains		
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations		
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de		
	consommation responsables		

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Monsieur le Maire
Contexte	Implication et responsabilisation des enfants dans la vie du village et
	de leur école
Objectif	Développement de la citoyenneté. Compréhension du
	fonctionnement de la Commune. Implication par des propositions
Moyens	Réunion du Conseil Municipal des enfants et des commissions
	associées encadrées par les élus volontaires
Indicateurs de suivi	Comptes-rendus des Conseils et des commissions. Actions
	proposées et mises en œuvre. Participation des enfants

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Monsieur le Maire et les élus volontaires
Durée et/ou périodicité	Tous les trimestres
Date de l'exécution	2013
effective	
Partenaires et outils	Enseignants, élus municipaux

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Insignifiant
Coût pour la commune	Insignifiant
Aides et subventions	Néant

Création du Conseil Municipal des Enfants de Navailles-Angos

La mise en place d'un Conseil des Enfants est le résultat d'une initiative pédagogique d'éducation à la citoyenneté, menée par le Maire. Dans un premier temps, cette idée avait été évoquée avec les enfants et les enseignants, lors de «la journée du Maire» puis, par la suite, en conseil d'école où elle avait reçue un avis favorable. Une rencontre avec l'instituteur de la classe de CM2 a permis de concrétiser cette idée.



Conseil des enfants - Les Conseillers (Sarah BECKER et Amélie LAFITTE-TROUQUE absentes le jour de la photo)

Le Conseil Municipal des Enfants s'inscrit d'un point de vue iuridique dans le cadre « de comité consultatif sur tout probléme d'intérêt communal qui peut ne pas appartenir au Conseil

Il peut, comme toute commission extra municipale, s'exprimer sur la vie de la commune et proposer des sujets de réflexion.

Les objectifs de mise en place de ce conseil sont :

- d'initier les enfants, dès leur plus jeune âge, à la démocratie et à la citoyenneté;
- de favoriser la participation des enfants à la vie de la communauté pour l'intérêt général.

Selon le règlement du Conseil Municipal des Enfants :

- > il est présidé par le Maire ou son représentant ;
- > il est composé de 12 enfants scolarisés dans les classes de CM1 pour 6 sièges et de CM2 pour 6 sièges ;
- > les électeurs sont les enfants scolarisés dans les classes de CM1 et CM2:
- > les éligibles sont les enfants de ces deux classes, les candidats doivent faire acte de candidature auprés de leur enseignant ;
- > une campagne électorale est organisée au sein de l'école ;
- > le scrutin est uninominal à un tour et se déroule dans la classe ;
- > un bureau de vote est installé dans l'école.

Le Conseil municipal du 25 janvier 2013 a décidé :

- la création du Conseil Municipal des Enfants à la rentrée 2013 ;
- la mise en place transitoire d'un Conseil des Enfants expérimental de 9 enfants élus en attendant la rentrée 2013.

Parallèlement, un groupe de travail chargé du suivi de ce conseil des enfants a été constitué. Sous la présidence du Maire, assisté de l'Adjointe en charge des affaires scolaires, il est composé de 4 membres désignés par le conseil municipal.

Ce Conseil des Enfants expérimental a été constitué avec des enfants élus par la classe de CM2.

Lors de la première réunion, l'assemblée plénière a procédé à l'élection d'un président et de deux vice-présidents. Il se compose de :

Mr Quentin MEYMERIT : Président du Conseil des Enfants

Mlle Pauline DUPUIS: 1ère Vice-Présidente Mr Clément DE ALMEIDA: 26me Vice-Président

Mlles Sarah BECKER, Léa DECOCQ, Amélie LAFITTE-TROUQUE, Julia RAMOS, Camille TORRES et de Mr Bixente LAJOINIE

Les sujets listés par les enfants lors de la première séance sont les suivants:

- > un éclairage des quartiers ;
- > activités le samedi et durant les petites vacances ;
- > ouverture d'un espace jeunes tous les soirs ;
- > ouverture du bureau de poste le samedi matin ;
- > création d'un espace «Etudes» le soir pendant la garderie ;
- > création d'un espace de jeu avec gazon synthétique à la nouvelle école :
- > création d'un self à la cantine de la nouvelle école ;
- > aménagement du rond point de la route de Bordeaux ;
- > mise en place d'un abribus au chemin Tounères et/ou chemin
- > création d'un parc de jeu pour les enfants de 3 ans et plus ;
- > mensualisation de la cantine :
- > création d'un skate parc :

Afin de travailler sur ces différents sujets, deux commissions ont été mises en place le 22 février. L'une d'elle traitera des thémes «Sociaux», l'autre des sujets relatifs aux «Equipements». Les vice- présidents en assurent la présidence.

La fréquence de ces réunions de commission est mensuelle. Elles se déroulent en dehors du temps scolaire.



Conseil des enfants - Commission «Equipement»



Conseil des enfants - Commission «Social»

Les projets qui seront proposés par les commissions puis validés par l'assemblée plénière du Conseil Municipal des Enfants pourront être inscrits par le Maire à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil Municipal (adulte). Ce dernier examinera les projets et se prononcera par vote sur les proposi-

A ce jour les commis-

sions ont travaillé sur plusieurs sujets aux mois de février, mars et avril.



(Voir cahier des charges)

Date de création : **ACTION 52:** 28 Août 2013 Organisation de conférences à thème (sécurité routière, frelon asiatique, agenda 21, ...) Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°:

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos
Contexte	Face à un environnement toujours en évolution, il faut répondre aux
	attentes des administrés tant vis à vis des questions de sécurité que
	des questions environnementales car ceux-ci interpellent les élus.
	Il y a parfois des craintes ou des réflexes de protection.
Objectif	Répondre aux questions des administrés, informer sur les attitudes à
	adopter, apporter de l'explication, susciter de l'intérêt voir de
	l'implication.
Moyens	Information par voie d'affichage ou flyers. Salle cinéma avec
	moyens de vidéo-projection et de sonorisation.
Indicateurs de suivi	Participation des habitants

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	Intervenants spécialisés	
Durée et/ou périodicité	Plusieurs fois par an et annuellement	
Date de l'exécution	2013	
effective		
Partenaires et outils	Associations, professionnels, conférenciers expérimentés	

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A déterminer
Coût pour la commune	A déterminer
Aides et subventions	A déterminer

ACTION 53 : Réhabilitation de la boulangerie et du café-	Date de création : 28 Août 2013
restaurant	Date de mise à jour :
Pièce(s) justificative(s) N°:	
(Voir cahier des charges)	

AXE 4 : Développement de la cohésion sociale Objectif Global 14 : Maintien de commerces de proximité

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos	
Contexte	Désertification économique alors qu'il ne reste qu'un boulanger sur	
	la Commune. Le café-restaurant est fermé depuis plusieurs mois.	
	Proximité de l'agglomération paloise avec quantité de grandes	
	surfaces.	
Objectif	Remettre le commerce local proche des habitants au cœur du	
	développement du village. Réinstaller des commerces de proximité	
	avec des finalités bien précises afin de les pérenniser.	
Moyens	Définition des activités à mettre en place. Acquisition des bâtiments.	
	Evaluation des travaux à réaliser. Intervention sur du bâti existant	
Indicateurs de suivi	Plusieurs phases sont à prévoir	

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos
Durée et/ou périodicité	Plusieurs années
Date de l'exécution effective	Non déterminée
Partenaires et outils	EPFL pour l'acquisition des bâtiments et du terrain attenant ETAT, CCLB (Communauté de Communes)

Coût de l'action	
Estimation du coût global	400000 € (estimé)
Coût pour la commune	A définir
Aides et subventions	A définir (FISAC, CCLB)

Date de création : **ACTION 54:** 28 Août 2013 Vente de produits locaux au sein du multiservices Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 4 : Développement de la cohésion sociale Objectif Global 14 : Maintien de commerces de proximité

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos	
Contexte	Désertification économique alors qu'il ne reste qu'un boulanger sur	
	la Commune (voir action 52)	
Objectif	Réinstaller des commerces de proximité avec des finalités bien	
	précises. Entre autres, encourager les producteurs locaux et les	
	regrouper pour proposer leurs produits.	
Moyens	Partie de la réhabilitation des commerces, le stand des producteurs	
	locaux sera une vitrine des réalisations locales.	
Indicateurs de suivi	Conventions ou accords de distribution	

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos
Durée et/ou périodicité	Plusieurs années
Date de l'exécution	Non déterminée
effective	
Partenaires et outils	

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	A définir
Aides et subventions	A définir

Date de création : **ACTION 55:** 28 Août 2013 Fusion avec la Communauté de Communes Date de mise à jour : de Thèze Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 5 : Transversalité avec les différentes échelles territoriales

Objectif Global 15 : Outils de gestion territoriale

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	Communauté de Communes du Luy de Béarn	
Contexte	Loi de décembre 2010 engageant les Communautés de Communes à	
	fusionner.	
Objectif	Solidarité et synergie entre territoires. Organisation plus efficace.	
	Taille critique pour peser sur le développement du territoire.	
Moyens	Décisions des Conseils Communautaires. Approbation de la CDCI.	
	Arrêtés du Préfet	
Indicateurs de suivi	Décisions et votes des différentes instances	

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Communautés de Communes
Durée et/ou périodicité	18 mois
Date de l'exécution	1 ^{er} Janvier 2014
effective	
Partenaires et outils	Cabinets juridique et financier

Coût de l'action	
Estimation du coût global	30000 €
Coût pour la commune	0 €
Aides et subventions	A définir

Date de création : **ACTION 56:** 7 Juillet 2013 Organisation et mise en place d'un Plan Local Date de mise à jour : de Randonnées Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 5 : Transversalité avec les différentes échelles territoriales

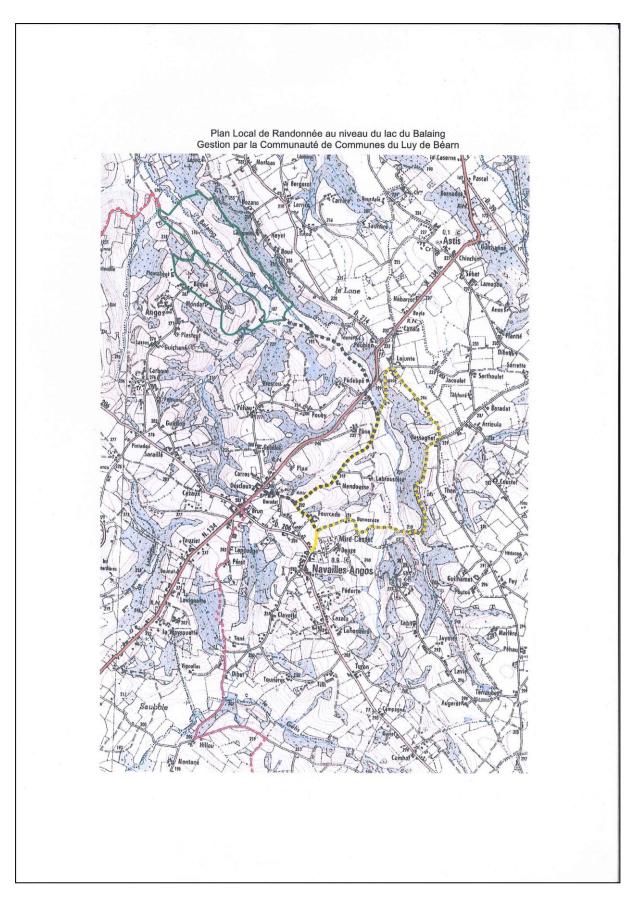
Objectif Global 15 : Outils de gestion territoriale

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	Communauté de Communes du Luy de Béarn	
Contexte	Favoriser les déplacements doux sur le territoire du Nord Pau en	
	préservant les espaces naturels	
Objectif	Mettre en place une grande boucle (167 km) en faisant se rejoindre	
	de petits parcours dans plusieurs villages	
Moyens	Ouverture de chemins ruraux à Navailles-Angos	
	Participation au groupe de travail intercommunal	
Indicateurs de suivi	Plan d'ensemble du parcours et des diverses boucles. Livret.	

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Office National des Forêts
Durée et/ou périodicité	2 ans
Date de l'exécution	2014
effective	
Partenaires et outils	CG64

Coût de l'action	
Estimation du coût global	220000 €
Coût pour la commune	A déterminer
Aides et subventions	CG64



ACTION 57 · Date de création :



Création d'un espace jeunes communautaire	14 Juillet 2013	
dans l'ancienne Mairie	Date de mise à jour :	
Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)		

AXE 5 : Transversalité avec les différentes échelles territoriales

Objectif Global 15 : Outils de gestion territoriale

	Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique		
Finalité 2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources			
Finalité 3 Epanouissement de tous les êtres humains			
Finalité 4	nalité 4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations		
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de		
	consommation responsables		

Présentation de l'action				
Porteur de l'action	Commune de Navailles-Angos			
	Communauté de Communes du Luy de Béarn			
Contexte	Dans le cadre de la politique « jeunesse » de la CCLB, nous			
	souhaitons disposer d'un local permettant de rassembler les jeunes			
	de 11 – 13 ans encadrés par les éducateurs du centre socioculturel			
	Alexis Peyret de Serres-Castet pendant les petites vacances.			
Objectif	Proposer aux jeunes des activités intelligentes pendant les petites			
	vacances en rapport avec leurs attentes.			
Moyens	Rénovation d'une salle de l'ancienne Mairie. Travaux de peinture,			
	d'électricité, de menuiserie (accessibilité et sécurité) et d'isolation			
	phonique			
Indicateurs de suivi	Livraison de la salle et satisfaction des utilisateurs			

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos	
Durée et/ou périodicité	1 an	
Date de l'exécution	2014	
effective		
Partenaires et outils	Communauté de Communes	

Coût de l'action		
Estimation du coût global	25000 €	
Coût pour la commune	0 €	
Aides et subventions	25000 € (CCLB)	

ACTION 58 ·	Date de création :



Création	d'un	Centre	d'Incendie	et	de	28 Août 2013
Secours a	vec le S	SDIS				Date de mise à jour :
Pièce(s) justificati (Voir cahier des ch						

AXE 5 : Transversalité avec les différentes échelles territoriales

Objectif Global 15 : Outils de gestion territoriale

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources		
Finalité 3 Epanouissement de tous les êtres humains		
Finalité 4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations		
Finalité 5	alité 5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action			
Porteur de l'action	Communauté de Communes du Luy de Béarn		
	Commune de Navailles-Angos		
Contexte	Nécessité reconnue d'une meilleure couverture du secteur du Nord Pau par les Services d'Incendie et de Secours (Schéma de couverture des risques – SDACR). Positionnement favorable de Navailles-Angos. Identification du terrain pouvant accueillir ce centre.		
Objectif	Créer un nouveau Centre d'Incendie et de Secours pour une meilleure protection du territoire du Nord Pau.		
Moyens	Campagne de recrutement de sapeurs pompiers volontaires sur notre territoire. Acquisition du terrain - Montage du financement à finaliser. Convention tripartite (CG64 – SDIS – CCLB)		
Indicateurs de suivi	Liste de sapeurs pompiers volontaires. Lancement des formations. Avancement de la procédure d'expropriation (DUP) Suivi des travaux		

Organisation de l'action			
Maître d'œuvre	SDIS 64		
Durée et/ou périodicité	Lancement des études du centre en 2013- Début des travaux fin 2014		
Date de l'exécution effective	Non déterminée		
Partenaires et outils	SDIS – CG64 - CCLB		

Coût de l'action



Estimation du coût global	1 000 000 € hors terrain
Coût pour la Communauté	Acquisition du terrain et 30% du coût du Centre
de Communes	
Aides et subventions	40% SDIS et 30% Conseil Général







ACTION 59 ·

Date de création :





Extension du site à gravats (communautaire)	28 Août 2013
Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)	Date de mise à jour :

AXE 5 : Transversalité avec les différentes échelles territoriales

Objectif Global 16 : Traitement des déchets

	Contribution aux 5 finalités du développement durable			
	contribution forte contribution modérée			
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique			
Finalité 2	Finalité 2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources			
Finalité 3	Finalité 3 Epanouissement de tous les êtres humains			
Finalité 4	Finalité 4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations			
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de			
	consommation responsables			

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	Communauté de Communes	
Contexte	Evacuation des gravats et des terres de terrassement. Risque de	
	décharges sauvages. Protection de l'environnement.	
Objectif	Proposer un site ouvert en semaine pour les particuliers et les	
	professionnels.	
Moyens	Acquisitions foncières et installation d'espaces avec gardiennage.	
	Etudes d'extension et demandes d'autorisation	
Indicateurs de suivi	Fréquentation des usagers (payante). Contrôles par les organismes	
	compétents.	

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Communauté de Communes
Durée et/ou périodicité	2 ans
Date de l'exécution	2016
effective	
Partenaires et outils	CG64

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	Néant
Aides et subventions	Conseil Général (CG64)

Extrait du bulletin municipal d'Avril 2011



SEIL MUNICIPAL

Respecter et protéger notre environement



Embellir c'est aussi veiller à la propreté du village. Evitons les dégradations, les décharges sauvages.

Nous avons la chance d'avoir, route d'Angos, une déchetterie intercommunale.

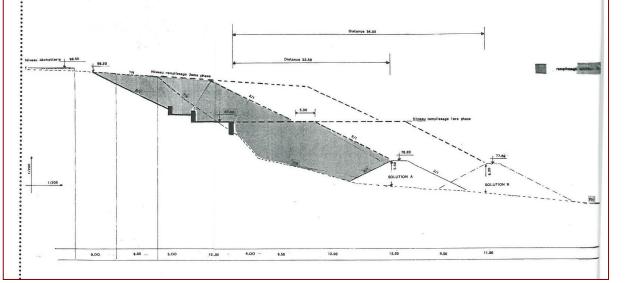
Au même endroit, un site à gravats, lui aussi géré par la Communauté des Communes, peut être ouvert sur demande en téléphonant au 05 59 33 72 34.

Une extension de ce site est prévue. Ce développement sera mis en œuvre en respectant

toutes les règles environnementales et précautions d'usage en vigueur. L'évolution du site sera maîtrisée en faisant des terrassements en palier auparavant stabilisés. Le reboisement sera effectué de façon simultanée avec l'évolution du site (schéma joint). L'association des chasseurs du village, vigilante et attentive à la protection de la faune et de la flore, sera associée et informée au cours de la mise en œuvre, de l'extension et de l'évolution du site à gravats.







ACTION 60 ·

Date de création :



Extension de la station d'épuration par un	
système végétal avec zéro rejet dans le milieu	Date de mise à jour :
naturel	
Pièce(s) justificative(s) N°:	
(Voir cahier des charges)	

AXE 5 : Transversalité avec les différentes échelles territoriales

Objectif Global 16: Traitement des déchets

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	inalité 4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Finalité 5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Syndicat Mixte d'Assainissement
Contexte	Les rejets de la station d'épuration actuelle ne sont pas assez dilués par le milieu récepteur en période d'étiage. Il y a donc urgence à trouver une solution palliative.
Objectif	Répondre aux obligations réglementaires en termes de rejets d'effluents dans le milieu naturel. Augmentation de la capacité de la station d'épuration en équivalents habitants car celle-ci arrive à saturation.
Moyens	Création d'un système d'absorption végétal sans rejet dans les cours d'eau sur une grande parcelle plantée de saules, de séquoias et d'eucalyptus. Solution innovante mise en œuvre.
Indicateurs de suivi	Mesures dans le milieu récepteur qui ne recevra plus les effluents.

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Société spécialisée
Durée et/ou périodicité	18 mois
Date de l'exécution	2014
effective	
Partenaires et outils	Agence de l'Eau

Coût de l'action	
Estimation du coût global	900000 €
Coût pour la commune	10000 €
Aides et subventions	Agence de l'Eau, CG64

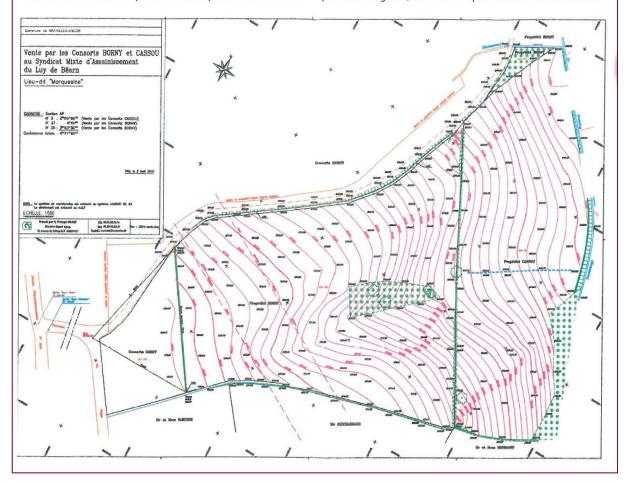
Extrait du bulletin municipal du Printemps 2013



Extension de la station d'épuration

L'actuelle station d'épuration, la plus ancienne de la Communauté, est arrivée à saturation avec l'urbanisation en cours. Le Syndicat Mixte d'Assainissement a donc étudié une solution d'extension. Cette solution consiste à épandre les eaux prétraitées sur des ter-

rasses plantées d'arbres absorbeurs. Les acquisitions foncières réalisées permettront de disposer des surfaces nécessaires. Ainsi la station ne refoulera plus dans le Balaing dont le débit, en particulier en période d'étiage bas, est insuffisant pour assurer une bonne dilution.



ACTION 61 · Date de création :



28 Août 2013 Création d'un plan d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)

AXE 5 : Transversalité avec les différentes échelles territoriales

Objectif Global 16 : Traitement des déchets

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Finalité 4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Finalité 5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Syndicat Mixte d'Assainissement
Contexte	Les boues de la station d'épuration sont prélevées régulièrement et
	épandues sur des terrains agricoles.
Objectif	Répondre aux obligations réglementaires en termes de dispersion
	des boues.
Moyens	Identification des zones. Création d'un plan cartographié.
Indicateurs de suivi	Document annuel présentant le plan d'épandage.

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Société spécialisée
Durée et/ou périodicité	Permanent
Date de l'exécution	2016
effective	
Partenaires et outils	Agence de l'Eau

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	néant
Aides et subventions	Agence de l'Eau

ACTION 62 ·	Date de création :
-------------	--------------------



Pratique du tri sélectif avec le passage au	
container jaune pour la collecte du recyclable	Date de mise à jour :
	· ·
Pièce(s) justificative(s) N°: (Voir cahier des charges)	

AXE 5 : Transversalité avec les différentes échelles territoriales

Objectif Global 16 : Traitement des déchets

	Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique		
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources		
Finalité 3	Finalité 3 Epanouissement de tous les êtres humains		
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations		
Finalité 5			
consommation responsables			

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	SIECTOM
Contexte	Les foyers ont reçu un container jaune pour la collecte du recyclable
	tous les 15 jours.
Objectif	Sensibiliser au tri sélectif – informer les usagers – les aider à trier
Moyens	Bulletin – Site Internet – Dépliants
Indicateurs de suivi	Volume en hausse

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	Commune de Navailles-Angos	
Durée et/ou périodicité	Annuelle	
Date de l'exécution	2013	
effective		
Partenaires et outils	SIECTOM	

Coût de l'action		
Estimation du coût global	Néant	
Coût pour la commune		
Aides et subventions		

ACTION 63.	Date de création :



Création	d'un	Centre	de	Vie	industriel	28 Août 2013
(entrepris	es et ai	rtisans)				Date de mise à jour :
Pièce(s) justificati (Voir cahier des ch						

AXE 5 : Transversalité avec les différentes échelles territoriales

Objectif Global 17 : Valorisation économique du territoire

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Finalité 3 Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	dité 4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	alité 5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

	Présentation de l'action
Porteur de l'action	Communauté de Communes du Luy de Béarn
Contexte	Besoins pour des artisans ou d'autres petites entreprises de disposer
	de locaux industriels fonctionnels et modernes. Inscription au
	Contrat Communautaire de Développement.
Objectif	Proposer des locaux artisanaux ou commerciaux à faible loyer afin
	de sédentariser une activité économique sur le territoire de la
	Commune. S'inscrire dans une démarche d'économies d'énergie.
Moyens	Identification de zones au PLU en classement AUy. Proximité du
	futur Centre d'Incendie et de Secours. Acquisition du foncier
	nécessaire. Viabilisation des terrains. Construction d'un Centre de
	Vie en mode HQE.
Indicateurs de suivi	Installation des artisans ou autres petites entreprises

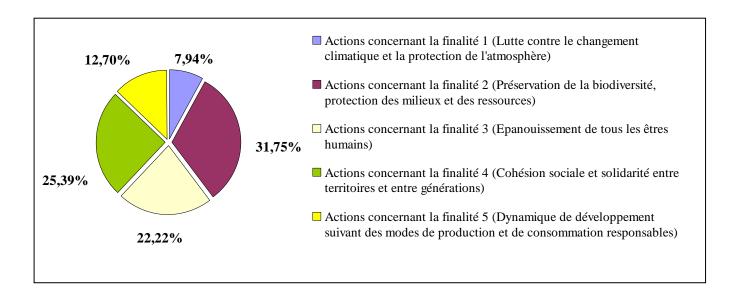
Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	Communauté de Communes du Luy de Béarn	
Durée et/ou périodicité	2 ans	
Date de l'exécution	2015	
effective		
Partenaires et outils	CG64	

Coût de l'action	
Estimation du coût global	700000 €
Coût pour la commune	Néant
Aides et subventions	300000 € (DETR + CG64)

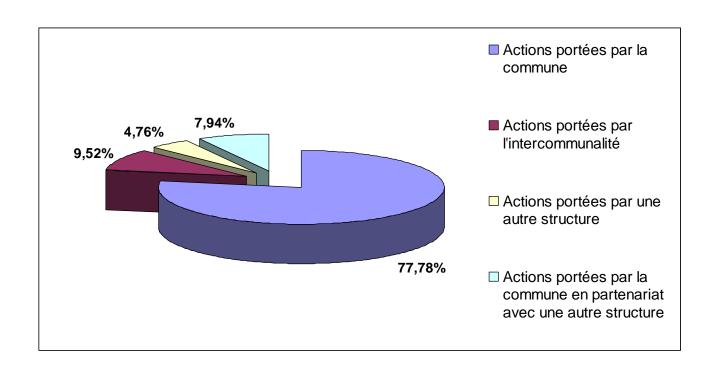


Transversalité du programme d'actions

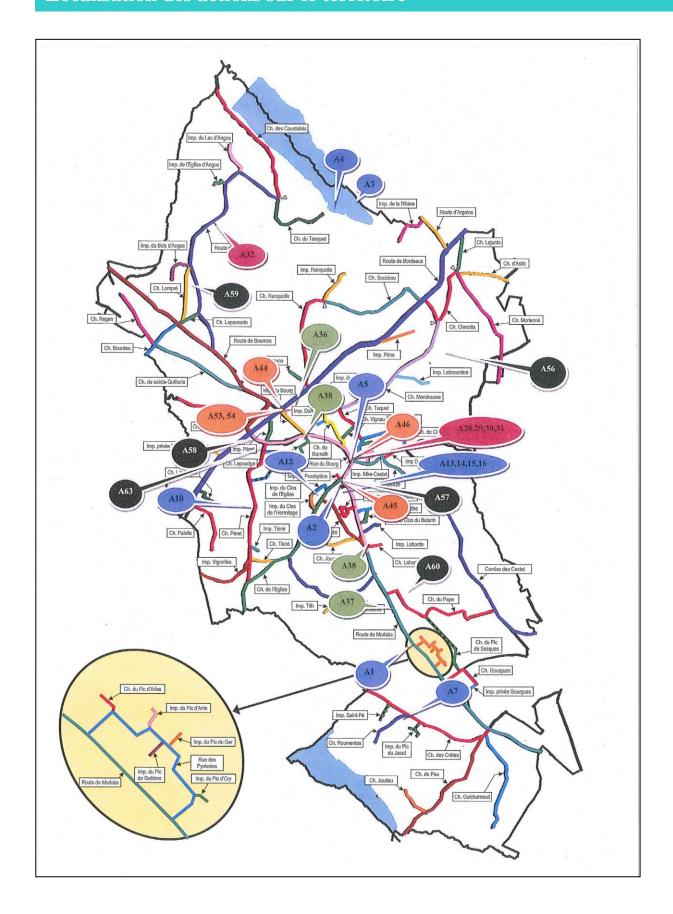
Transversalité avec les 5 finalités du développement durable (contribution forte)



Transversalité avec tous les acteurs



Localisation des actions sur le territoire



Un aperçu de la commune

Photo 1.1.1: Complexe sportif



Photo 2.2.2: Lac de Balaing



Source : Photothèque Notre Village

Photo 2.4.4 : Déchèterie et site à gravats



Photo 3.2.1: Ecole maternelle



Source : Photothèque Notre Village

Photo 3.3.1: Lotissement social



Source : Photothèque Notre Village



Photo 3.6: Mairie et abords





Source : Photothèque Notre Village

Photo 4.4.1 : Cabinet médical à Angos avec salle pouvant accueillir une quarantaine de

personnes

Source : Photothèque Notre Village



Photo 5.3.1 : Boulangerie



Source : Photothèque Notre Village



Annexes

- -Comptes rendus de comité de pilotage
- -Document de travail du comité de pilotage
- -Agenda 21 pour les enfants
- -Extraits de bulletins municipaux
- -Extraits de flash infos
- -Communication externe : courriers envoyés au CG64 et au CAUE
- -Séminaire du 30 septembre 2012 à Bidarray
- -Carte du territoire

AGENDA 21

Après la première réunion publique 03 Juillet 2012 qui présentait la démarche Agenda 21, une information à été diffusée auprès de tous les foyers du village pour convier le plus grand nombre à participer à une réunion dont l'objet était de **constituer un Comité de Pilotage Agenda 21.**

La date choisie étant le 25 Octobre 2012 à 20h30

Ordre du Jour:

Présentation de la démarche Agenda 21

Présentation de l'Association « Notre Village ».

Présentation du diagnostic Agenda 21 du village de Navailles-Angos. (fait par Mme Céline Robert de l'Association Notre Village).

Constitution d'un Comité de pilotage Agenda 21.

COMPTE RENDU N° 1

Personnes présentes: 10

Mr le Maire Francis Hunault élu élu Bernezat Jean Jean-Guy Cachau élu Paul Domengine élu Jean Bernezat élu Sandrine Duboscq Simon Fougeras Didier Gazaniol Caroline Larroudé Kluska Christine Meymerit Jeannine Lavie-Hourcade élue

En introduction:

Présentation du groupe

- Le tour de table a permis à chaque participant d'exprimer les raisons qui les conduisait à répondre présent.
- On a pu constater diverses approches, Etre présent pour découvrir la démarche Agenda 21.

Très concernés par le sujet donc souhait de s'investir très concrètement.



- 1 Présentation des démarches et actions Agenda 21
- 2 Présentation de l'Association notre Village raison de notre adhésion
- 3 Présentation du diagnostic Agenda 21 du village de Navailles-Angos.

Après des échanges très variés, une multitude d'interrogations sur l'opportunité d'une telle démarche dans notre village, de l'engouement pour les uns une grande réserve pour d'autres.

Une conclusion

Diverses actions conduites par les élus vont dans le sens de la démarche Agenda 21. Chacun comprend mieux l'esprit de la démarche Agenda 21, et le document de Diagnostic va permettre à tous de poursuivre la réflexion.

La date choisie pour se retrouver : le 21 Décembre 2012 à 20h30.



AGENDA 21

Comité de Pilotage 21 Décembre 2012 à 20h30

Ordre du jour :

Retours sur document de diagnostic.

Lister les remarques et propositions des participants.

Trouver un ordre de priorité des éléments portant à réflexion.

Définir les domaines préférentiels d'intérêt de chacun.

Questions diverses.

COMPTE RENDU N° 2

Personnes présentes :

Francis Hunault
Didier Gazaniol
Jean louis Algans
Franck Meymerit
Jeannine Lavie Hourcade

Introduction: Présentation du groupe. On constate de nombreuses absences. De toute évidence: le choix certes collégial de cette date n'est pas idéal. Il faudra éviter les réunions en veille de fêtes.

On remarque l'arrivée de deux nouveaux participants :

Jean Louis Algans Franck Meymerit

Echanges

En l'absence de trop de personnes l'ordre du jour ne sera pas respecté. Les discutions se font à bâton rompu sur des sujets très divers. Les participants affichent un grand enthousiasme et imaginent notre village dans le futur proche et aussi plus éloigné. Un sujet va passionner le groupe : comment maintenir l'unique commerce qui est la boulangerie ?

Est-il raisonnable de la garder ? Si oui par quelle activité compléter pour qu'elle ai des revenus viables ?

Quels commerces ou activités peut-on imaginer installer pour rendre le site attractif ? Une foule d'idées et des avis très divers.

Une soirée riche, animée par des personnes qui veulent voir vivre Navailles-Angos.

Conclusion: Il faudrait garder la boulangerie. Il faut continuer à réfléchir pour sauver cet unique lieu de commerce sur le village. Il faut se rapprocher du propriétaire privé pour échanger et pourquoi ne pas trouver un accord

AGENDA 21

Comité de Pilotage 15 Mars 2013 à 20h30

Ordre du jour :

Retours sur document de diagnostic.

Lister les remarques et propositions des participants.

Trouver un ordre de priorité des éléments portant à réflexion.

Définir les domaines préférentiels d'intérêt de chacun.

Questions diverses.

COMPTE RENDU N°3

Personnes présentes :

Francis Hunault
Jean Bernezat
Jean Guy Cachau
Paul Domengine
Sandrine Duboscq
Didier Gazaniol
Jean louis Algans

Caroline Larroude Kluska Franck Meymerit

Jeannine Lavie Hourcade

Introduction : Les débats du 21 Décembre 2012 sont évoqués en précisant que leur diversité et leur densité pouvaient surprendre mais que l'objectif final était bien de provoquer une réflexion collégiale. L'ordre du jour est présenté.

Echanges:

Le groupe est très participatif, chacun après lecture du diagnostic a de nombreuses idées ou questions. Une prise de parole de tous, on note que l'enthousiasme est débordant autour du sujet Agenda 21. Mais trop de matière de réflexion et concrètement on ne définit pas un consensus quant aux choix des actions qui feraient l'objet d'une attention particulière.

Conclusion:

Une nouvelle date est choisie afin que la réflexion de tous se fasse. Le 24 avril 2013 à 20h30.



AGENDA 21

Comité de Pilotage 24 Avril 2013 à 20h30

Ordre du jour :

Reprendre le document de diagnostic Fixer une liste d'actions.

COMPTE RENDU N°4

Personnes présentes :

Francis Hunault
Jean Bernezat
Jean Guy Cachau
Paul Domengine
Sandrine Duboscq
Jean louis Algans

Caroline Larroude Kluska

Franck Meymerit

Jeannine Lavie Hourcade

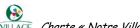
Introduction : Présentation d'un document de travail faisant la synthèse du diagnostic.

Echanges : Lecture de la synthèse en portant une attention toute particulière sur les points faibles et les points à améliorer dans notre village. Ceci en essayant de les considérer selon un ordre de priorité qui est souvent tellement différent selon les personnes.

Conclusion:

Cette soirée de travail intense et constructif nous a conduits à choisir une date afin de définir les idées d'actions pouvant être envisagées.

La date retenue sera le 04 juin 2013 à 20h30



Document de travail du comité de pilotage

RESUME des FINALITES	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES	POINTS A AMELIORER PROJETS
1 : Lutte contre le changemen	t climatique et protect	ion de l'atmosphère	
Gestion de l'énergie	Radians et pompe à chaleur réversible gaz	Carburants véhicules et engins municipaux.	Gaz de ville église
	Pompe à chaleur de la mairie	Absence ampoules basse consommation éclairage public	Energie solaire sur eau chaude projet nouvelle école
	Chauffage régulations mairie cabinet médical	Absence de sensibilisation de la population aux économies d'énergie	Projet LEDS éclairage église
	Isolations mairie cabinet médical Eclairages choix d'éclairages moins consommateurs sur plusieurs bâtiments		Améliorer isolation école maternelle
	Eclairages publics Diagnostic énergétique réalisé et actions ponctuelles pour réduire la consommation		
	Détecteurs de présence toilettes douches complexe Diagnostic		
	énergétique de l'ensemble des bâtiments publics. Syndicat d'électrification		
Développement des transports alternatifs	Plan local de rando avec Cclb	Absence de pistes cyclables	Projet 2km piste cyclable
	Transports en commun collège lycée	Pas de covoiturage organisé par une association communale	

	Transport à la		
	demande (pour se		
	rendre à Pau)		
	Développement des		
	espaces piétonniers		
	et déplacements		
	doux		
	Pratique du		
	covoiturage par		
	certains particuliers		
	_		
2 : Préservation de la biodive	rsité, protection des m	ilieux et des ressour	ces
Respect des milieux naturels et	Partenariat avec	Absence	Projet lac livret
protection de la biodiversité	CATzh 64	d'inventaire flore	pédagogique
	appartenant au	,faune	
	CREN	Pas d'arboretum	Projet Lignes elec
	Partie lac et zones	(variétés locales)	aériennes à éliminer
	humides	Absence de	progressivement
		sensibilisation à la	Progressivement
		population	
		protection faune	
		,flore, milieux	
		naturels	
	Affichage .Taxe		
	locale sur les		
	panneaux		
	Enfouissement des		
	lignes élec quand		
	possibilité		
Gestion rationnelle de la	Gélis et Balang	Zéro valorisation	Projet coin pêche
ressource en eau	entretien par Cclb	économique et	Récup eau toiture
	T	touristique	dépôt municipal
	Deux lacs pour	Economies d'eau	
	irrigation .entretien	zéro	
	des berges par Cclb.	sensibilisation à la	
	Valorisation par le	commune	
	PLR		
	Economic d'est	Absonos de	
	Economie d'eau	Absence de	
	.pour la population	gestion des eaux	
	par le syndicat	pluviales	
	SIAEP.	Absence de	
	Systèmes économes	prétraitement des	
	sur les bâtiments	eaux de	
	publics sauf école	ruissellement	
	Arrosages		
	municipaux : goutte		
	à goutte		
	+citerne5000Litres		
	CHCINCOUOLIUCS	1	



Gestion des rejets	alimentée par source. Paillages pour plantations Zonage	Problème dilution	Extension de
	assainissement 2005 Mise en place du SPANC Assainissement collectif. Station épuration (520 EH) gestion par SMA	des rejets Station épuration en limite de réception	l'assainissement collectif pour zones Au Extension station épuration collective. projet végétal.
Gestion des déchets	Collecte ordures ménagères	Absence de compostage de déchets organiques communaux	Réflexion collecte déchets verts par agents municipaux
	Décharges sauvages surveillées		Projet extension du site à gravas
	TRI sélectif	Absence de récupération des piles ou cartouches d'encre	
	Déchetterie gérée par SIECTOM avec site à gravas.		
	Sensibilisation de lka population par le bulletin municipal , Sur l'école		
	intervention personnel SIECTOM visite du site		
	Récupération en mairie des téléphones portables et bouchons		
3 : Epanouissement de tou	is les êtres humains		
Gestion de l'eau potable	Distribution de l'eau par le SIAEP. Pas de captage dans la commune Qualité et quantité satisfaisantes pas de canalisations en plomb		



Système éducatif	Ecoles maternelle, primaire, restaurant scolaire Périscolaire Assistantes maternelles, garderie	Peu de sensibilisation des scolaires au développement durable	Projet école bio climatique et restaurant scolaire Développer la sensibilisation aux scolaires.
	CPE, et CLSH. Ecole 2 ATSEM 1 AVS		
Valorisation de la solidarité et de la vie sociale	26 logements sociaux Internet gratuit en mairie Emploi de jeunes (CAE, apprentissage pour aider à l'insertion	Absence de partenariat avec des organismes de solidarité (Emmaüs etc) Epicerie sociale ??????	Projet de nouveaux logements sociaux Accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite
A	Accessibilité de certains bâtiments publics, places de parking. PAVE en cours d'étude Manifestations culturelles (films expos, concerts etc)		
Associations	Tissus associatif actif Mise à disposition de salles et matériel, aide du personnel, subventions		
Accueil des populations	Espaces accueil randonneurs bois de Bège et lac (tables)	Absence journée accueil nouveaux venus. (seuls vœux du maire) Absence de remise de documents nouvelle population Offre locative insuffisante	Réflexion pour améliorer l'accueil Projet habitat accession propriété à prix modeste .en centre bourg
	Points d'eau et we gratuits		



G . 11	115:: 170	T	
Services publics	Mairie APC,		Projet de création
	bibliothèque		centre de
	-		secours :pompiers
		• , , , , ,	
4 : Cohésion sociale et sol	idarite entre territo	ires et entre gene	rations
			1
Démocratie participative	Info interne et	Seulement 2	Développer des
	externe à la	réunion publiques	consultations et
	commune	annuelles	réunion publiques
	Création d'un site	Absence de	Projet conseil des
	Internet communal		_
		conseil des jeunes	jeunes
	en cours		
	Edition semestrielle		
	d'un bulletin		
	2 flash info par an		
Gestion de l'espace	PLU communal		Projet création
	Appartenance à		sécurité routière
	EPFL		
	EPFL		école centre bourg;
			D834, cheminement
			D206
	Habitat OPAH		
	(action Cclb dans		
	PLH)		
	HOME64 par CG64		
	programme habitat		
	d'intérêt général		
	Patrimoine		
	architectural		
	Aménagements de		
	sécurité routière		
	(élargissements de		
	voies trottoirs)		
	Préservation		
	esthétique : propreté		
	espaces verts,		
	actions de		
	fleurissement,		
	concours villes		
	villages fleuris		
Services de santé	Médecin, kiné,		
	infirmière libérale		
	Personnes Agées		
	SSIAD, ADMR,		
	Repas et colis de		
	Noel.		
Comice on sublic		Convertence	Internat have 1214
Service au public	Taxis, coiffeurs,	Couverture internet	Internet haut débit
	notaire centre	haut débit sur 1	sur toute la
	équestre privé, salle	partie de la	commune
<u> </u>	ı		l

	pour cinéma et théatre, soirées festives	commune	
	Couverture téléphonique satisfaisante		
Implication dans le tissu intercommunal	CCLB , Pays du Grand Pau Syndicats intercommunaux Aide à élaboration SCOT(avec syndicat mixte du grand Pau)	Absence de Jumelage officiel avec ??Viseu ??	Projet intégrer une nouvelle communauté de communes (Theze)

5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Activités agricoles et	Espaces agricoles	Zéro agriculteurs	Sensibiliser les
forestières	majoritaires et actifs	bio	agriculteurs à la
	Agri raisonnée	Pas de signature de	pratique d'une
	pratiquée par qqes	contrat agriculture	agriculture raisonnée
	agriculteurs	durable	
	Prise en compte des		Réfléchir à une
	espaces agricoles		gestion certifiée du
	dans le document		bois communal et
	d'urbanisme		sensibiliser les
	Location de terrains		propriétaires privés à
	communaux aux		cette démarche
	agriculteurs		
	Présence d'un bois		
	communal bois de		
	Bège		
Politique d'accueil et de	Quelques PME	Absence de mise à	Projet centre de vie
maintien des entreprises	installées	disposition de	industriel CCLB
	Réserves foncières	bâtiments	
	AUY	Pas de zone de	
		revitalisation rurale	
Politique d'accueil et de	Opération collective	Très peu de	Projet acquisition du
maintien des commerces	de modernisation	commerces	bar restaurant
	OCM (contrat de	Absence de	boulangerie par
	pays grand Pau)	politique d'accueil	EPFL
		des commerces	
Politique accueil et maintien	Offre variée sur la	Pas de politique	Projet zone 5 ha sur
des artisans	commune	d'accueil	commune CCLB
Valorisation économique du	Office du tourisme	Uniquement 2	Développer l'offre
tourisme	de Lescar Morlaas	gîtes	Hébergement
			touristique
			Diversifier les
			supports

			publicitaires de la commune Enrichir le panel des manifestations (Marché de producteurs, Marché de Noêl, de Pâques fleurissement)
	Enveloppes postale		
Intégration de	Manifestations	Absence d'achat	Projet école avec
l'environnement dans les	commerciales	de papier recyclé ou PEFC	critères
achats publics	(vides greniers, créateurs)	Absence	environnementaux sur appel offre et
	Utilisation de	d'intégration	cahier des charges.
	produits d'entretien	critères	camer des charges.
	et phytosanitaires	environnementaux	
	certifiés ou	dans dossiers appel	
	labellisés	d'offre et cahiers	
		des charges.	
		Absence de	
		produits bio ou	
		provenant de	
		circuits courts pour	
		resto scolaire	

AGENDA 21

Comité de Pilotage 04 Juin 2013 à 20h30

Ordre du jour :

Fixer une liste d'actions. Fiche de présentation Démarche Agenda 21 pour les enfants de l'école

COMPTE RENDU N°5

Personnes présentes :

Francis Hunault
Jean Bernezat
Jean Guy Cachau
Paul Domengine
Sandrine Duboscq
Jean louis Algans

Caroline Larroude Kluska

Franck Meymerit

Jeannine Lavie Hourcade

Introduction : le point sur les réflexions de la précédente rencontre. Le point sur les actions engagées par la commune.

Echanges:

Le résumé des finalités est repris point par point.

Parmi les actions communales et la gestion de l'énergie il a été noté :

- 1. Le gaz de ville dans l'église fin 2013
- 2. Les cheminements piétonniers et cyclables 2013 -2014
- 3. La future école bio climatique 2014-2015
- 4. Dans le domaine de la biodiversité : Le bois communal de Bège, son entretien, son aménagement et surtout la mise en place de panneaux ludiques pour présenter faune et flore aux scolaires. A proximité du bois, aménagement et sauvegarde du site pour favoriser son attrait : un lieu de rencontres dans un cadre naturel. 2014-2015-2016.
- 5. Projet coin pêche compliqué à mettre en œuvre car plusieurs partenaires 2014-2015.
- 6. Station épuration plantée en 2013 : poursuite des travaux en 2014.

Le groupe propose de se présenter sur le bulletin municipal en expliquant son engagement.



Il envisage de préparer une fiche de sensibilisation sur l'utilisation abusive des produits phytosanitaires par les particuliers alors que les agriculteurs sont soumis à une réglementation très stricte.

Conclusion:

Le comité de pilotage accompagne la municipalité et les actions qu'elle a déjà engagées. Le groupe prévoit de faire découvrir la démarche Agenda 21 à l'ensemble du village.



AGENDA 21 ACTION avec les enfants

La Terre seul endroit de l'Univers connu à abriter la vie.

La Terre notre réserve de vie

Besoins indispensables des hommes pour vivre

Air à respirer Climat doux Eau à boire Nourriture

Energie Matériaux

La Terre menacée par les hommes

Activités sans se préoccuper des conséquences pour la nature Air pollué La température augmente Forêts en danger Eau douce et sols pollués Mers

Les déchets sont trop nombreux Les réserves naturelles s'épuisent La biodiversité est en danger

Comment faire pour nourrir, loger, chauffer, 10 milliards de personnes ???

Sans augmenter la pollution Sans augmenter les déchets, Sans augmenter les rejets de CO2 dans l'atmosphère.

Le développement durable c'est quoi ????

Répondre aux besoins des hommes tout en protégeant la Terre Les Pays du monde se réunissent «Sommets de la Terre « (Rio etc) Le développement durable est l'affaire de tous Est porteur de nouvelles valeurs.

Tout le monde à un rôle à jouer ; les hommes politiques,

Les entreprises, Les agriculteurs Les scientifiques Les particuliers



DES PROGRES ONT ETE FAITS

Projet électricité grâce aux énergies renouvelables
Des parcs nationaux pour protéger flore et faune sauvage
Gaz aérosols interdits
L'agriculture utilise moins de produits chimiques
Consommateurs achètent en direct aux producteurs
Mis en place du tri sélectif
De stations d'épuration pour traiter les eaux usées.
Alertes en cas en cas de «pics de pollution »
Insecticides interdits
Machines à laver plus économes en eau et électricité
Ampoules électriques et nouvelles techniques
Immeubles conçus pour être plus économes en énergie
Voitures plus économes
Parcs de vélos dans les villes

Rôle de tous essentiel!!!!!!

IL faut ETRE Eco-citoyen ou éco-citoyenne

Améliorer et changer les Choses Réfléchir sur un mode de vie et l'adapter Faire les bons gestes au quotidien Décisions sur la consommation

Les loisirs Les déplacements Les équipements



DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du bulletin municipal d'Avril 2012

Navailles-Angos - AVRIL 201

Terrains à bâtir communaux

La Commune va mettre en vente 3 terrains à bâtir situés Chemin Laborde. Les critères de cession pour une accession sociale à la propriété seront établis par le Conseil Municipal ainsi que les prix de vente. Les renseignements pourront être obtenus en Mairie à compter du début Avril.







Vélos à assistance électrique

Ils arrivent à Navailles-Angos!

Idélis, l'opérateur des transports en commun pour le compte du Syndicat Mixte des Transports Urbains dont nous faisons partie (offre Flexilis présentée dans les bulletins précédents), va offrir la possibilité de louer des vélos à assistance électrique en longue durée de 3 mois ou un an. La présentation de cette offre ainsi que des démonstrations sont prévues le Jeudi 3 Mai prochain de 8h à 12h devant l'Ecole. Au préalable, le personnel communal aura pu tester ces vélos pendant une semaine.



Déclarations liées à l'urbanisme

Comme rappelé dans le flash infos de Janvier, toute construction nouvelle, y compris les clôtures ou modification du bâti existant, doit faire l'objet de déclaration en Mairie soit sous la forme d'une Déclaration Préalable ou d'un Permis de Construire. De nouveaux formulaires sont en vigueur depuis le 1er Mars 2012.
Par ailleurs, à compter du 1er Mars 2012, la Taxe

Par ailleurs, à compter du 1er Mars 2012, la Taxe d'Aménagement assise sur la surface de plancher construite remplace la Taxe Locale d'Equipement. Le taux voté par le Conseil Municipal est de 3.8%.

Les aménagements de sécurité le long des voies de circulation

L'étude de sécurisation paysagère pour la traversée du village par la RD834 sera lancée prochainement. Il en est de même pour la traversée du bourg par la RD206.

Au niveau du quartier des Pyrénées, l'aménagement d'une section de voie piétonne et cyclable sera réalisée au niveau du lieu-dit Campagne.

1

Extrait du bulletin municipal d'Octobre 2012



Commission Gestion - Administration - Personnel

Le Programme « Agenda 21 », plan d'action pour le 21 ème siècle, a été adopté lors du sommet de la Terre à Rio en 1992. L'Agenda 21 est un « outil » qui permet d'intégrer les objectifs du Grenelle de l'environnement et qui conduit à l'engagement au quotidien pour promouvoir le développement durable tout en renforçant le lien social et l'efficacité économique.

En ayant comme finalités :

- 1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- 2. Prévention de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- 3. Epanouissement de tous les êtres humains.
- 4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- 5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Quelle est sa mise en œuvre dans notre village?

Le Conseil Municipal a décidé de s'engager dans la démarche Agenda 21 avec l'Association Nationale « Notre Village »



en s'appuyant sur la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » pour sa mise en œuvre afin de contribuer, à sa mesure, aux réflexions et actions globales en faveur du développement durable.

L'animatrice de cette association, Mme Céline Robert, est venue nous expliquer la démarche Agenda 21 lors de la réunion publique du 03 Juillet dernier.

La première étape a été l'élaboration d'un diagnostic sur les plans :

Economique Social Environnemental La deuxième étape sera celle de la concertation avec toutes les personnes volontaires de Navailles-Angos : élus et personnel, habitants, école, associations, entreprises, etc., qui souhaitent se retrouver et ainsi constituer - Le Comité de Pilotage Agenda 21.

Ce groupe de travail devra réfléchir à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme d'actions et d'engagement sur la voie du développement durable dans notre village.

L'Agenda 21 c'est Un projet local élaboré collectivement Des actions concrètes qui répondent aux problèmes locaux.

Une amélioration des services rendus à la population.

Aujourd'hui, à l'issue du diagnostic réalisé par Mme Céline Robert, il est possible d'apprécier la situation de notre collectivité par rapport au développement durable. Suite à cette analyse nous disposons d'un aperçu des actions qui pourraient être menées dans les trois axes Economique, Social et Environnement.

Nombreuses sont les actions déjà engagées dans notre village :

- Gestion et distribution de l'eau potable par un syndicat.
- · Education : Ecole primaire, maternelle, personnel spécialisé (ATSEM), cantine, garderie périscolaire, centre aéré.
- · Logements sociaux
- Mise à disposition gratuite d'un accès à Internet
- Emploi de personnes en CAE et en Apprentissage
- Accessibilité des bâtiments et parkings
- Manifestations culturelles très nombreuses.
- · Tissus associatif très actif, matériel mis à leur disposition.

- · Accueil; services publics, Mairie, bibliothèque, espaces randonneurs et piquenique.
- Accueil des nouveaux habitants et vœux
- Repas des Ainés et colis de Noël
- Information sur le village : internet, bulletin municipal, flash info
- Un Plan Local d'Urbanisme
- Sécurité routière et circulation douce en prévision
- Santé: Kiné, Médecin, Infirmière
- · Services publics : Notaire, coiffeur, centre équestre, salles municipales, accueil cinéma, théâtre, etc...
- Implication Intercommunale (adhésion à différents syndicats, etc...)
- Economies d'Energie : radiants, pompes à chaleur, régulation chauffages
- Enfouissement des lignes électriques
- Développement des transports en commun à la demande
- · Abribus neufs et arrêts ramassages scolaires complémentaires
- Préservation des milieux naturels (bois de Bège et lac du Balaing)
- Economies d'eau : mise en place d'une citerne de récupération d'eau de source pour les arrosages des espaces verts.
- Aménagement des espaces verts
- Assainissement collectif (syndicat actif)
- Collecte sélective des déchets
- Déchetterie et site à gravats

Si vous souhaitez intégrer le comité de pilotage,

INSCRIPTION **EN MAIRIE**



Navailles-Angos - PRINTEMPS 2013

Protection Incendie

La Commune a fait l'acquisition de citernes souples sur un reliquat de réserve parlementaire. L'une d'elle est destinée au quartier du Château tandis que l'autre est destinée au quartier Soubirou. Dans ces deux cas, nous comptons sur les bonnes volontés pour disposer de 200 mètres carrés tout au plus pour les y installer. Il en va de la sécurité de tous.

Aménagement du Coin Pêche sur le lac du Balaing

Le lac du Balagn (ou Balaing) est, pour nombre d'entre vous, un lieu de promenade en famille et pour d'autres, un lieu de marche voire un parcours sportif. Ce site très agréable et fortement fréquenté se présente parfois à vos yeux comme assez peu entretenu notamment au niveau des sentiers (dégradés par le passage de véhicules à moteur interdits). Le lac et ses abords ne sont pas la propriété de la Commune mais bien celle de l'Institution Adour-Garonne.

Nous considérons cependant qu'il est très important d'aménager de façon agréable cet endroit. La Commune a donc accepté de porter le projet de Coin Pêche de l'association de pêche du «Pesquit» afin de créer, entre autres, un parcours Handipêche et un espace « découverte du milieu halieutique » pour les scolaires. Ceci nous a permis d'obtenir des subventions du fonds 1% Autoroute A65 et

du Conseil Général. La première phase va consister à reprendre le chemin du Tasquet permettant aux personnes handicapées de se rendre sur le parking proche de la digue entre grand lac et petit lac. Ces travaux se feront cette année en espérant pouvoir enchaîner les autres travaux d'aménagement pour lesquels nous attendons le feu vert de l'Institution Adour qui doit engager des travaux de renforcement de la petite digue. Rappelons que l'entretien des abords du lac (fauchage des berges) est réalisé par la CCLB par convention avec l'Institution Adour.

Autre élément important, la boucle de promenade autour du lac est incluse dans le parcours du Plan Local de Randonnées (PLR intercommunal).

Les déchets verts

Nous le rappelons souvent : il est interdit de brûler les déchets verts. Toutefois bien conscients que chaque famille ne dispose pas de moyens de transport pour évacuer des branchages souvent volumineux, nous avons étudié diverses possibilités pour vous venir en aide. L'une d'elles a retenu notre attention. Il pourrait s'agir de la mise à

disposition de la remorque des services techniques avec une petite participation financière des intéressés et selon des modalités qui restent à définir. Tous ceux qui souhaiteraient disposer de ce service et le voir mis en œuvre dans les plus brefs délais doivent se manifester auprès du secrétariat de mairie.

Réflexion en cours sur les services de commerces (boulangerie)

La Commune ne dispose plus que d'un seul commerce, la boulangerie de Monsieur Pierre Boy. Le comité de pilotage Agenda 21 s'est saisi de la réflexion sur la pérennisation de ce commerce en l'adossant à d'autres activités qui seraient situées à proximité. Si vous souhaitez apporter votre contribution, vous pouvez rejoindre ce comité de pilotage à tout moment. Les discussions et les échanges y sont particulièrement intéressants.

COMMISSION SOCIAL & JEUNESSE

L'école

Quelles sont les nouveautés à l'école?

Depuis la rentrée de janvier, deux tableaux numériques ont été installés dans les classes de CP-CE1 et de CM2. Cet équipement, financé par la commune et une subvention de l'état, est utilisé par tous les enfants de l'école à tour de rôle, et est très apprécié comme le montre ce témoignage.

Au retour des vacances de Noël, les enfants de la classe de CP- et CE1 ont eu l'heureuse surprise de découvrir un tableau numérique dans leur classe. Avec leur maîtresse, Florence Taran, ils apprennent petit à s'en servir. C'est comme un ordinateur géant sur lequel on peut écrire, déplacer des mots, tracer des figures mathématiques, regarder des photos ou vidéos sur Internet en fonction des sujets travaillés. C'est une ressource inépuisable de documents dans quasiment toutes les matières : musique, arts, découverte du monde, anglais... Des documents avec une belle qualité d'image, visibles par tous les enfants en même temps, sur lesquels il est possible d'écrire, d'effacer, de rajouter des photos, d'enregistrer, de réutiliser...En bref, un merveilleux outil d'enseignement. Afin que tous les enfants de l'école puissent profiter du tableau, les enseignants «échangent» leurs classes en fonction des besoins.

Ce nouveau tableau «numérique» n'a toutefois pas remplacé l'ancien tableau «blanc» mais simplement complété.



8

Extrait du Flash Infos de Juillet 2012



Flash Infos Municipales

Navailles-Angos - Juillet 2012

Démarche AGENDA 21 REUNION PUBLIQUE LE 3 JUILLET à 20h30 – SALLE BEARN

Le Conseil Municipal a décidé de s'engager dans une démarche de développement durable dite démarche Asenda 21. L'obiectif de cet engagement est d'affirmer que nous voulons laisser une planète où nos enfants pourront vivre en économisant les ressources en énergie, en eau, en air sans la polluer ni accélérer son réchauffement. Chacun doit y contribuer même à la plus petite échelle possible. Pour cela , l'association « Notre Village, terre d'avenir » va nous accompagner pour établir un diagnostic de notre Commune et nous guider dans l'établissement d'un plan d'actions sachant que nous nous sommes déjà engagés dans cette voie (réduction des produits phytosanitaires, isolation des bâtiments, récupération des eaux de pluie, animation du village,

La réunion publique du 3 Juillet a pour but de présenter la démarche Agenda 21 aux habitants du village et de constituer un comité de pilotage constitué d'élus et de non-élus. C'est ce groupe qui sur la base du diagnostic réalisé établira le plan d'actions dans lequel la Commune s'engagera.

Vous vous attendons nombreux à cette soirée d'échanges sur un sujet pour lequel nous sommes tous concernés.

Le Maire, Francis Hunault

Développement et urbanisme

L'urbanisme de toutes les communes de France s'appuie en premier sur les lois votées par le parlement qui constituent le Code de l'Urbanisme. La déclinaison des spécificités locales peuvent se traduire ensuite dans le Plan Local d'Urbanisme voté par le Conseil Municipal à l'issue d'une large concertation. C'est le cas à Navailles-Angos qui dispose d'un PLU depuis 2005 succédant à un POS (Plan d'Occupation des Sols) mis en place pour la première fois en 1983.

La politique d'urbanisation de la Commune s'appuie donc sur

Car construire de nouveaux lotissements, de nouvelles habitations, accueillir de nouveaux habitants ne peut se faire qu'en maitrisant l'urbanisation. Mais il faut aussi accompagner cette urbanisation et pouvoir mettre en place les équipements publics (Ecole) et les services publics (Poste, ervices de Secours, médecin, paramédical), maintenir et développer les commerces de proximité dont a besoin la population. C'est pour cela qu'avec le Plan Local d'Urbanisme, la Commune a la possibilité de réserver des unités foncières destinées à s'assurer une maitrise du foncier dans des espaces clés. Comme le gros handicap de Navailles-Angos est de ne disposer d'aucune réserve foncière, ces espaces clés sont de fait positionnés sur des terrains appartenant à des propriétaires privés. Ces espaces réservés u PLU ont alors des objets bien précis (routes, chemins, bâtiments publics, etc ...). Quant il s'agit d'acquérir ces terrains la Commune se tourne obligatoirement vers le Service des Domaines qui détermine le prix. Mais avant d'engager ces démarches, il faut aussi disposer d'un projet permettant de déterminer à la fois l'emprise de terrain nécessaire et in fine son coût global. D'aucuns s'interrogeront sur le fait de lancer des projets sans disposer du foncier. C'est bien la marche à suivre pour s'assurer de la faisabilité d'un projet, définir les besoins d'emprise foncière, le présenter aux propriétaires privés, démontrer sa cohérence si nécessaire tout ceci afin de pouvoir engager des négociations et enfin aboutir à sa mise en œuvre avec comme fil conducteur l'avenir de notre village.



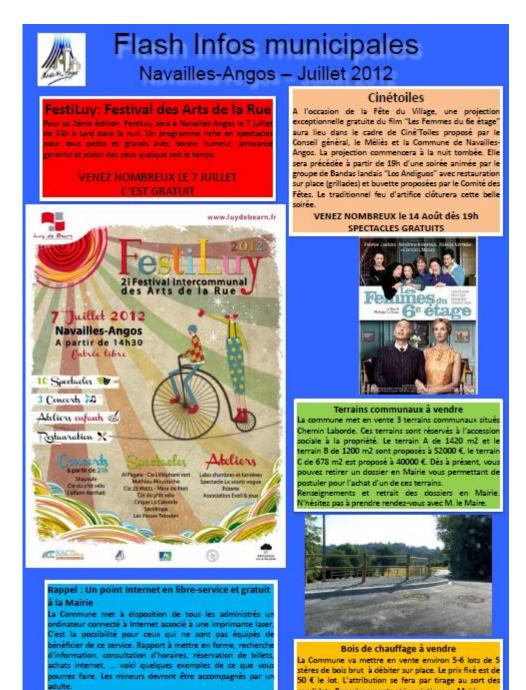
Centre d'Incendie et de Secours

compétence lui permettant d'acquérir le terrain nécessaire à la construction d'un Centre d'Incendie et de Secours. Elle a donc lancé la procédure de Déclaration d'Utilité Publique permettant de procéder à l'acquisition du terrain nécessaire à l'implantation de ce Centre. Le dossier est entre les mains de Monsieur le Préfet qui a le pouvoir de prendre un arrêté en ce sens après la phase d'enquête publique.

Pour fonctionner, le CIS a besoin de recruter 40 sapeurs pompiers volontaires. Ils seront encadrés pendant plusieurs années par des sapeurs pompiers professionnels. Une trentaine de personnes sont à ce jour susceptibles de rejoindre la future caserne de Navailles-Angos. Il nous en manque donc peu alors si vous êtes motivés et en pleine forme physique, contactez tout de suite la CCLB au 0559337234 ou la Mairie de Navailles-Angos au 0559338385.

Autre difficulté à résoudre, celle qui concerne le financement de la construction du bâtiment pour un budget d'environ 1,5 M€. Les partenaires qui devraient s'impliquer sont le Service Départemental d'Incendie et de Secours, le Conseil Général et la Communauté de Communes

La Commune en partenariat avec la CCLB et le Centre Alex Peyret propose aux jeunes ados (11-13 ans) de se retrouver le nercredis et aux petites vacances (Paques, Toussaint) pour des ne tolérance zéro pour ceux qui se livreraient à égradations sur les biens publics.



Extrait du Flash Infos de Janvier 2013



Flash Infos Municipales

Navailles-Angos - Janvier-Février 2013

Cette année 2013 est déjà partie à toute allure et janvier est derrière nous amenant le temps hivernal. La fusion avec la Communauté de Thèse va nous accaparer deux soirées par semaine jusqu'en mars. En même temps, il faut finaliser tout ce qui a été entrepris sur la fin 2012 : le sas pour les petits à la cantine, le cabinet infirmier, la salle pour les jeunes, l'aménagement du chemin Regen, le passage au gaz de ville à l'église. Mais il faut aussi préparer 2013 avec les travaux de voirie communale, les travaux d'embellissement, les animations de l'année, la sécurisation de la traversée du bourg, l'étude pour le Centre d'Incendie et de Secours et son rond-point, etc ... Le Conseil Municipal va continuer d'œuvrer pour le bien-être de tous dans une situation générale de moindres ressources.
Bonne Année et bonne santé à toutes et à tous. Le Maire, Francis Hunault



A nouveau primé au concours départemental des villes et villages fleuris :

Pour la 3ème année notre village à obtenu la 2ème Prix Départemental des Villes et Villages Fleuris de 1000 à 2500 habitants. Chaque maison et pas de porte visibles de la route font l'objet de beaucoup d'attention de la part du jury. Nous vous invitons à redoubler d'imagination pour embellir Peut être aurons nous la joie d'avoir comme en 2011... une maison fleurie récompensée . !!! Bon courage à nos jardiniers... !!!

ation pour autorisation d'urbanisme via une Déclaratio ble (DP) ou un Permis de Construire (PC). Il est toujou able de se renseigner en Mairie.

Agenda 21

C'est répondre aux enjeux du développement durable en prenant en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques.

Tout le monde est concerné, l'objectif est d'établir un dialogue, de créer du lien social afin de réfléchir en commun aux gestes simples et aux actions que nous pouvons ou pourrions mener au plan personnel et au niveau de notre collectivité. Il nous faut penser aux enjeux de notre village dans une cohérence d'ensemble (Plan Local d'Urbanisme, Schéma de Cohérence Territorial,...) et formuler des orientations stratégiques en lien avec le développement durable

Deux réunions regroupant élus et non-élus ont eu lieu les 2 octobre et 21 décembre 2012

Vous pouvez encore vous inscrire et ainsi participer au Comité de Pilotage Agenda 21 en vous adressant au secrétariat de Mairie (Tél : 05 59 33 83 85).

Prochain comité de Pilotage le 15 Mars à 20h30.

TERRAINS A VENDRE:

La Commune met en vente 2 terrains situés sur le domaine de Laborde. Ces terrains sont destinés à l'accession à la propriété de préférence pour de jeunes couples habitant le village. Leurs prix sont en dessous du prix du marché pour des terrains situés dans un cadre très agréable. Renseignements et dossiers er Mairie.



Flash Infos municipales

Navailles-Angos - Janvier-Février 2013

Dans l'ancienne Mairie, ça bouge !!!

Nouveau: Un cabinet Infirmier

vert leur cabinet infirmier dans les locaux de l'ancier ecrétariat de Mairie rénovés entièrement pour l'occasion.

Epicerie Sociale du Secours Catholique:

Installée depuis 2010 dans l'ancien secrétariat de Mairie, celle-ci a été transférée. Elle reçoit en nombre croissant des familles du territoire qui nous entoure. Elle reste sur notre village et se trouve maintenant située à côté de la boulangerie dans un local plus spacieux loué à Mme Casenave.

LE CINEMA: ça continue

2 séances sont prévues en février et en mars Vendredi 22 Février 2013 :

SKYFALL, le dernier « James Bond » à 20h30 Mercredi 13 Mars 2013 :

« Le jour des Corneilles », un superbe dessin animé pour

« Les seigneurs » à 20h30, un film d'Olivier Dahan

Et bientôt le cinéma en format NUMERIQUE arrive!

nbreux d'entre vous se sont inquiétés du nombre croissant nids de frelon Asiatique situés sur notre village. Que faire ? us s'adresser ? Comment et Quand intervenir ? us avons en Mairie une liste de personnes qui souhaitent rivenir activement. Vous pouvez les rejoindre en vous crivant au secrétariat de Mairie. ni de coordonner une action la plus efficace possible une nion d'information est prévue et s'adresse à tous. Vendredi 1" Mars 2013 à 20h30 Salle Béarn du Complexe sportif et Culturel.

Centre de Loisirs Sans Hébergement :

Le CLSH accueille les enfants pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis à Montardon.

Inscriptions pour les vacances d'hiver : Le 18 Février de 16h à 18h30 en Mairie

A noter:

nblée Générale le 9 Avril à 20h30 à la Mairie de Montardon.

Dans l'ancienne salle des mariages en cours de restauratio Espace Jeunes va bientôt ouvrir grâce aux efforts de Communauté de Communes en lien avec l'Espace Jeunes di Centre Alexis Peyret. Les jeunes de 11 à 13 ans seron encadrès et disposeront pour les mercredis et les vacances de et espace (renseignements au Centre Social Alexis Peyret erres-Castet ou en Mairie)

Tableaux Interactifs Numériques à l'Ecole:

Deux dasses élémentaires de l'Ecole ont été équipées de tableaux numériques interactifs. Reliés à Internet et permettant d'interagir directement avec un stylet ou avec le doigt, ces tableaux sont la dernière génération des outils numériques qui arrivent progressivement dans les écoles. Les enseignants se sont vite appropriés ces matériels qui apportent une nouvelle dimension pédagogique à nos



Défibrillateur

sation qui est très simple mais peut s'accompagner formation aux gestes de premiers secours.



Courriers



Navailles-Angos, le 27 Avril 2012

Madame Natalie Francq Vice-Présidente du Conseil Général Hôtel du Département 64, Rue Jean Biray 64058 PAU Cedex 9

Objet: Agenda 21

Copie : M. le Président du Conseil Général

Madame la Vice-Présidente,

Sur recommandation de Monsieur le Président du Conseil Général, je tiens à porter à votre connaissance que notre Commune a décidé de s'engager dans une démarche « Agenda 21 ».

Pour cela, nous nous appuierons sur l'aide et l'expertise de l'Association « Mon Village » qui s'est spécialisée dans l'assistance aux petites communes de moins de 2000 habitants. Une phase « diagnostic » sera très vite engagée suivie d'une phase « concertation » permettant de dégager des enjeux pour une phase « actions - réalisations ». D'ores et déjà, notre Commune s'est positionnée sur beaucoup de sujets avec un état d'esprit « Agenda 21 » : économies d'énergie et d'eau, respect de l'environnement, lien social intergénérationnel, animations culturelles, etc ... Tout particulièrement, notre projet d'Ecole Bioclimatique sera emblématique de cette démarche.

Aussi modeste que pourra être notre contribution à un développement durable, le Conseil Municipal a reconnu dans un vote unanime la nécessité de nous engager en mettant en place un Agenda 21. Je vous serais reconnaissant de nous indiquer dans quelle mesure le Conseil Général sera susceptible de nous accompagner notamment dans la phase « réalisations ». Pour information, je vous joins copie de la délibération prise le 6 Avril dernier.

Espérant en votre soutien, je vous prie d'agréer, Madame la Vice-Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Francis HUNAULT.

Mairie – 62 rue du Bourg - 64450 NAVAILLES-ANGOS Tél : 05.59.33.83.85 - Fax : 05.59.33.83.17 - Email : Comnavailles@cdg-64.fr





Navailles-Angos, le 25 mars 2013

Monsieur le Directeur du CAUE 64 4, Place Reine Marguerite 64000 PAU

Objet: Réunion Agenda 21

Affaire évoquée avec Mme Agnès Ducat

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'élaboration de notre Agenda 21, le comité de pilotage réfléchit au maintien des commerces dans notre commune semi-rurale. Nous souhaiterions bénéficier de l'éclairage d'un conseiller du CAUE par rapport à cette problématique (réhabilitation de l'ancien café-restaurant et de la boulangerie).

Ce comité de pilotage a prévu de se réunir le 19 avril en fin d'après-midi. Je vous propose cependant une rencontre préalable afin que de vous présenter notre projet à une date à définir d'un commun accord. Je serai accompagné de Madame Jeanine Lavie en charge de l'Agenda 21.

Dans l'attente une réponse positive de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleures salutations.



Le Maire,

Francis HUNAULT.

PS: Vous pouvez me joindre au 06 21 67 94 73 PJ: Etat des lieux réalisé par l'EPFL Béarn Adour

Mairie - 62 rue du Bourg - 64450 NAVAILLES-ANGOS Tél: 05.59.33.83.85 - Fax: 05.59.33.83.17 - Email: Comnavailles@cdg-64.fr



Agenda du Séminaire du 30 septembre 2012 A l'auberge Ostapé à Bidarray

7h30 : Regroupement à la Mairie de Navailles-Angos

8h00 : Départ pour Bidarray en minibus

9h30 : Arrivée à Bidarray - café d'accueil

10h00 - 12h00 : Retour sur les 4 années passées

12h00 - 14h00 : Apéritif et repas pris ensemble

14h00 - 15h30 : La démarche Agenda 21

15h30 - 15h45 : Pause-café

15h45 – 16h45 : Projets d'actions pour l'agenda 21

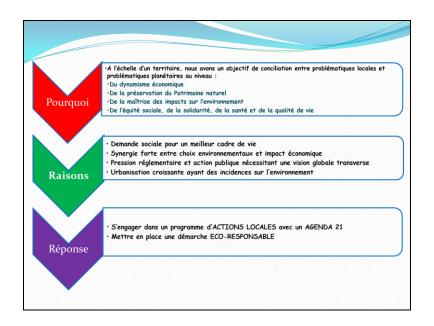
17h00 : Départ pour Navailles-Angos

18h30 : Arrivée à Navailles-Angos



Les Dates Clefs

- 1992 : Sommet de la Terre, Rio
- 1997 : Protocole de Kyoto
- 2002 : Sommet de Johannesburg
- 2005 : Charte de l'Environnement, Paris
- 2007 : Grenelle de l'Environnement, Paris



Une démarche ECO-RESPONSABLE? (Etre exemplaire dans le fonctionnement)

- Politique d'achats favorisant les éco-produits
- > Réduction de la consommation d'eau, d'énergie, de
- >Amélioration de la gestion du patrimoine bâti et non bâti
- > Sensibiliser et former le personnel au développement durable

Qu'avons-nous déjà fait dans ces différents domaines?



DIAGNOSTIC

Une démarche ECO-RESPONSABLE? (Montrer l'exemple dans les actions)

- >Politique de concertation
- >Anticipation des impacts environnementaux, économiques et sociaux
- >Evaluation systématique
- > Amélioration continue











Lutte contre le changement climatique

- Gestion de l'énergie
 - Eclairage public
 - Isolation des bâtiments
 - Systèmes thermiques performants
- Développement des transports alternatifs
 - Transports en commun
 - Pistes cyclables et liaisons douces
 - Vélos à assistance électrique

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources

- Respect des milieux naturels et protection de la biodiversité
 - Réduction de l'utilisation des phytosanitaires
 - Produits de nettoyage bio-compatibles
- Gestion rationnelle de la ressource en eau
 - Stockage en citerne de l'eau de pluie
- Gestion des rejets (assainissement)
 - Station d'épuration avec aggrandissement sur bassins à végétaux
- Gestion des déchets
 - Déchetterie, brûlage des déchets verts, tri sélectif, site à gravats



Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains

- Qualité de l'eau et protection de la santé
- Système éducatif cohérent et adapté
- Valorisation de la solidarité et de la vie locale
- Accès à des activités sportives et de loisirs par un réseau associatif
- Accueil de qualité pour les populations
- Maintien et développement des services publics

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

- Démocratie participative
- Gestion de l'espace
- Ressources humaines et emplois locaux
- Développement des services de santé
- Maintien et développement des services au public
- Implication dans le tissu intercommunal

Privilégier les modes de production et de consommation responsables

- Activités agricoles et forestières
- Politique d'accueil et de maintien des entreprises
- Politique d'accueil et de maintien des commerces
- Politique d'accueil et de maintien de l'artisanat
- Valorisation économique du tourisme
- Intégration de l'environnement dans les marchés publics





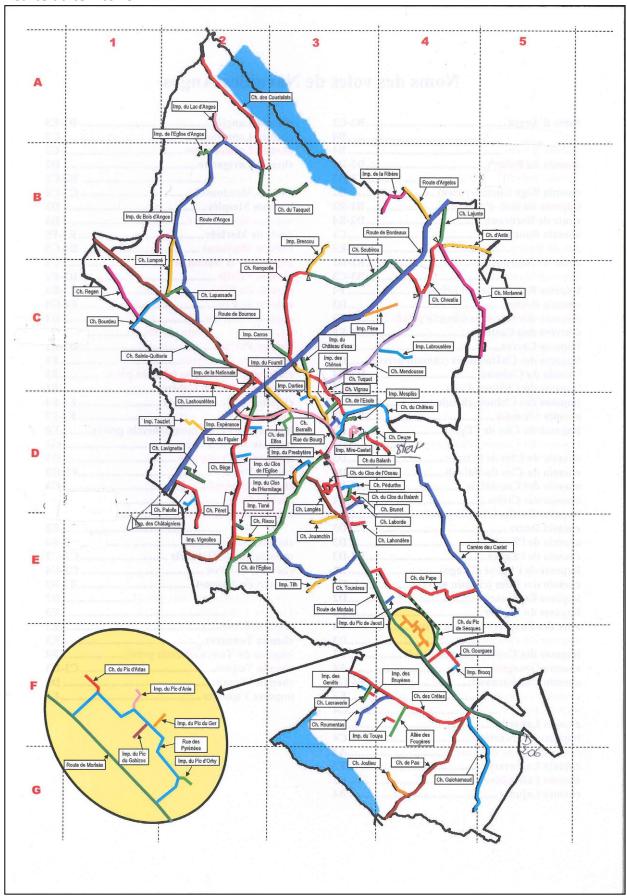


Prochaines étapes

- Constitution du Comité de Pilotage
- Restitution du diagnostic
- Choix des objectifs à atteindre
- Définition des actions à entreprendre
- Concertation avec la population
- Adoption d'un Agenda 21 local grand débat
- Réalisation de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir »
- Labellisation



Carte du territoire



Noms des voies de Navailles-Angos

route a Angos	DZ-CZ
route d'Argelos	B4
chemin d'Astis	B4
chemin du Balanh	D3-D4
chemin Barrailh	C3-D3
chemin Bège (chemin privé)	D2
impasse du Bois d'Angos	
route de Bordeaux	D2-B4
chemin Bourdeu	C1
rue du Bourg	D2-E3
route de Bournos	R1-D2
impasse Brescou	
impasse Brocq (chemin privé)	F4
chemin Brunet	
impasse des Bruyères (chemin privé)	F3
Carrère deu Castet	
impasse Carros	
impasse des Châtaigniers (chemin privé)	D2
chemin du Château	D3_D4
impasse du Château d'eau	
impasse des Chênes (chemin privé)	D2
chemin Chrestia	D4 C4
impasse du Clos de l'Eglise	D4-C4
impasse du Clos de l'Hermitage	D3
chemin du Clos de l'Ossau	
chemin du Clos de l'Ossau	
chemin des Coustalats	
chemin des Coustaiats	
impasse Darties (chemin privé)	F3-F4
chemin Deuze	D3
chemin de l'Ecole	D3
chemin de l'Ecole	E2 D2
chemin de l'Egliseimpasse de l'Eglise d'Angos	E2-D3
chemin des Elfes (chemin privé)	D1
impasse Espérance	D3
impasse Esperance	D2
impasse du Figuierallée des Fougères (chemin privé)	D2
impasse du Fournil	
impasse des Genêts (chemin privé)	
chemin Gourgues	F3
chemin Guicharnaud	E4 C5
chemin Jouanchin	F4-G3
chemin Joulieu	
chemin Laborde	m2
impasse Labroustère	D3
impasse du Lac d'Angos	A 2
chemin Lacraverie	
chemin Lahondère	
chemin Laiunte	

chemin Langlès	D3-Е3
chemin Lapassade	
chemin Lashountètes	
chemin Lavignette	D2
chemin Lompré	
chemin Mendousse	C3-C4
impasse Mesplès	D3
impasse Mire-Castet	D3
route de Morlaàs	E3-F5
chemin Morlanné	B4-C5
impasse de la Nationale	
chemin Palolle	
chemin du Pape	Е3-Е4
chemin de Pau	
chemin Pédurthe	
impasse Pène (chemin privé)	C3-C4
chemin Péret	D2-E2
impasse du Pic d'Anie	
chemin du Pic d'Arlas (chemin privé)	
impasse du Pic du Gabizos	
chemin du Pic de Sesques	
impasse du Pic du Ger	
impasse du Pic de Jaout (chemin privé)	
impasse du Pic d'Orhy	G2
impasse du Presbytère	D3
rue des Pyrénées	
chemin Ranquolle	
chemin Regen	
impasse de la Ribère	
chemin Risou	
chemin Roumentas	
chemin Sainte-Quitterie	
chemin Soubirou	
chemin du Tasquet	
impasse Tauziet (chemin privé)	
impasse Tilh	
impasse Tisné	
chemin Tounères	Е3
impasse du Touya (chemin privé)	F4
chemin Tuquet	
chemin Vignau	
impasse Vignolles	E2

Diplôme

